

VI- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

VI - 1 – Une organisation en 11 services

Au 1^{er} janvier 2015, suite à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM), la Collectivité Eau du Bassin Rennais était devenue l'autorité organisatrice de 16 services de distribution d'eau potable.

Les décisions prises en 2015 et en 2016 sur la réorganisation des délégations de service public à l'échéance des contrats en cours ont permis de réduire le nombre de services à 11 début 2018.

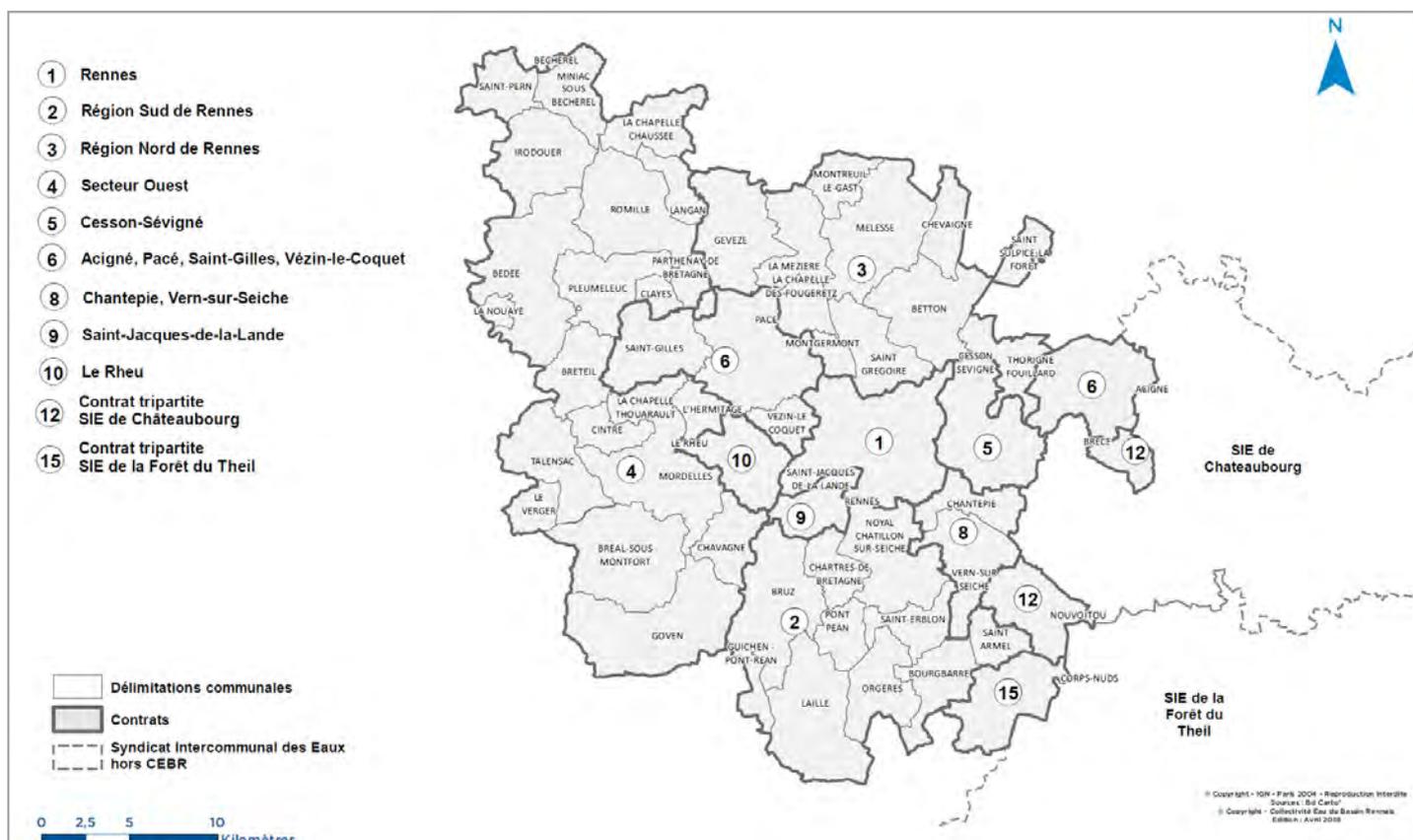
Pour les 2 contrats tripartites persistant en 2018 (services 12 et 15 - cf. carte ci-après), les données individualisées par commune sont demandées aux délégataires dans les rapports annuels.

» En 2018 :

- 492 768 habitants desservis
- 203 633 abonnés
- 3750 km de réseaux (hors branchements)
- 22 millions de m³ vendus aux abonnés
- Consommation moyenne annuelle de 108 m³/abonné

Pour les services ayant connu des évolutions de périmètre entre 2017 et 2018 (regroupement d'Acigné avec Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet et de Rophémel et Le Verger avec le Secteur Ouest), afin de permettre une comparaison interannuelle, les données 2017 présentées ont été consolidées à l'échelle du périmètre 2018 chaque fois que cela était possible.

Les services de distribution d'eau potable de la Collectivité Eau du Bassin Rennais au 1^{er} janvier 2018



VI - 2 - Volume et origine de l'eau distribuée

95 % de l'eau alimentant le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais en 2018 provient de ses propres installations de production (cf. chapitre V: La production d'eau potable).

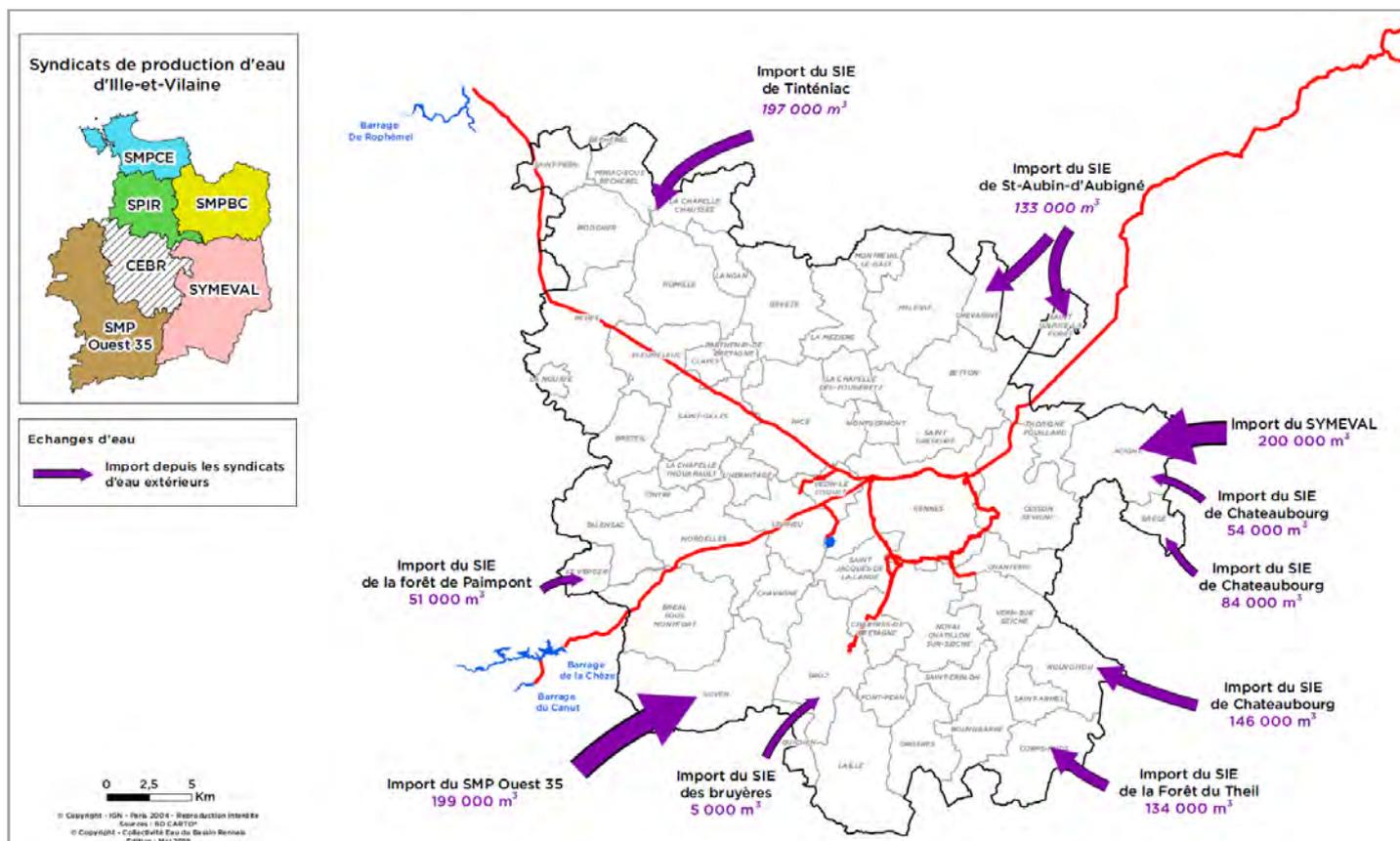
Du fait de la structuration existante des réseaux de canalisations, dix communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, issues des syndicats voisins, sont alimentées par les productions ou imports d'eau des collectivités voisines.

Tableau 1		Volume (m ³) 2017	Proportion 2017	Volume (m ³) 2018	Proportion 2018
Volume d'eau alimentant le territoire Eau du Bassin Rennais		24 547 926		24 252 514	
	dont Production Collectivité Eau du Bassin Rennais pour son territoire*	23 280 424	95%	23 043 817	95%
	dont Importation collectivités voisines	1 267 502	5%	1 208 697	5%

*hors volumes transitant par un service de distribution de la Collectivité Eau du Bassin Rennais vers une collectivité voisine

Globalement, le volume distribué est en baisse d'environ 295 000 m³ : la réduction des volumes de pertes (cf. tableau 11) a dépassé l'augmentation du volume consommé par les abonnés (cf. tableau 5).

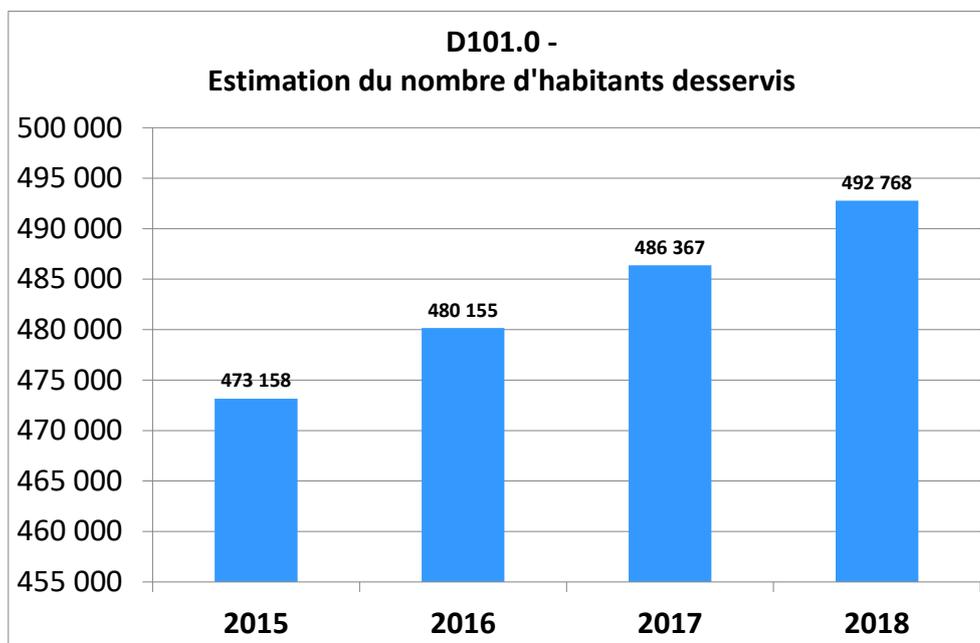
Principaux imports d'eau en 2018



VI - 3- Population desservie

La population desservie par la Collectivité Eau du Bassin Rennais représente 492 768 habitants (source INSEE - population légale 2015 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018), dont 45 % à Rennes.

Services	2017 D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis	2018 D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis
01 - Rennes	219 370	221 272
02 - Sud de Rennes	55 884	57 118
03 - Nord de Rennes	58 664	59 766
04 - Secteur Ouest (périmètre 2018)	58 580	59 337
05 - Cesson-Sévigné	17 934	18 095
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	27 721	28 536
08 - Chantepie-Vern	19 027	18 845
09 - St-Jacques-de-la-Lande	12 463	12 759
10 - Le Rheu	8 435	8 643
12 - Brécé, Nouvoitou	5 040	5 125
15 - Corps-Nuds	3 249	3 272
Total	486 367	492 768
	Evolution en %	1,3%
	Evolution en nombre	6 401



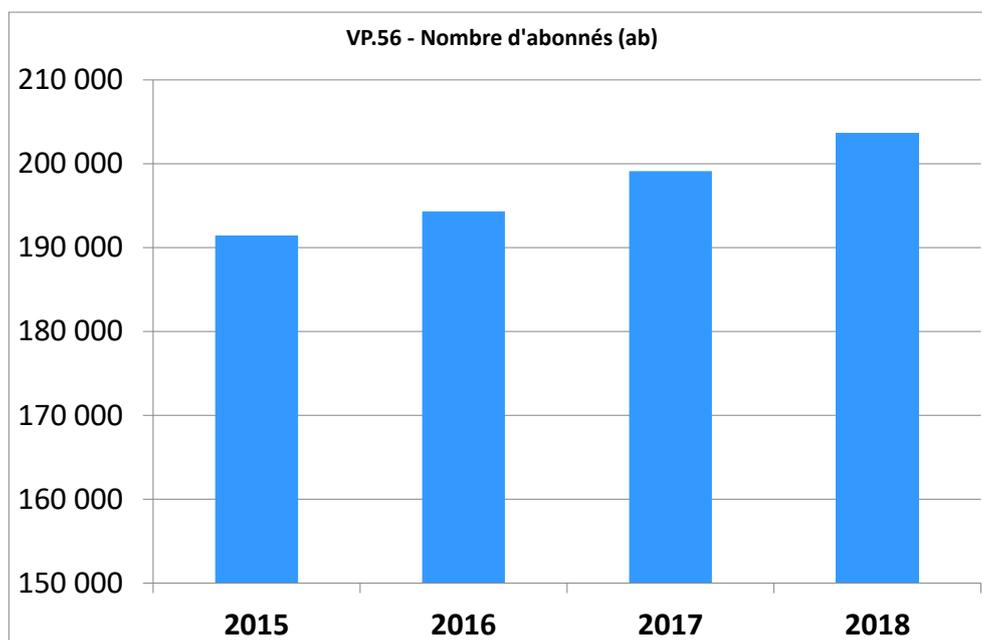
En 4 ans, le nombre d'habitants desservis a augmenté de 4,1%.

VI - 4 - Nombre d'abonnés

Le nombre d'abonnés alimentés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais représente 203 633 abonnés, dont 41 % à Rennes. Ce taux est plus faible que la proportion d'habitants à Rennes (46 %) car une part importante des logements rennais n'est pas dotée de compteurs individualisés publics.

L'augmentation du nombre d'abonnés au service, +2,3 % (+ 4 507 abonnés) entre 2017 et 2018, reflète principalement le dynamisme démographique du territoire. La politique d'individualisation des compteurs d'eau dans les immeubles contribue également à l'augmentation du nombre d'abonnés.

Service	2017 VP.56 - Nombre d'abonnés (ab)	2018 VP.56 - Nombre d'abonnés (ab)
01 - Rennes	82 045	83 711
02 - Sud de Rennes	24 800	25 413
03 - Nord de Rennes	25 568	26 542
04 - Secteur Ouest (périmètre 2018)	25 661	26 247
05 - Cesson-Sévigné	7 482	7 575
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	12 471	12 733
08 - Chantepie-Vern	8 371	8 489
09 - St-Jacques-de-la-Lande	5 405	5 363
10 - Le Rheu	3 794	3 949
12 - Brécé, Nouvoitou	2 147	2 185
15 - Corps-Nuds	1 382	1 426
Total	199 126	203 633
	Evolution en %	2,3%
	Evolution en nombre	4 507



Le déploiement de la nouvelle structure tarifaire par catégorie d'abonnés (cf. Chapitre VII-2) permet d'affiner la connaissance de la typologie des abonnés et des consommations par catégorie, entre locaux à usage d'habitation, immeubles collectifs non individualisés, et autres abonnés (professionnels...).

Les données concernant les 6 services où s'appliquent les catégories d'abonnés en 2018 sont présentées ci-après.

Services catégorisés	Nombre d'abonnés local à usage d'habitation 2018	Proportion du nombre total d'abonnés	Nombre d'abonnés immeubles collectifs non individualisés 2018	Proportion du nombre total d'abonnés	Nombre d'abonnés Autres abonnés 2018	Proportion du nombre total d'abonnés	Nombre total d'abonnés 2018
01 - Rennes	72 671	87%	1 429	2%	9 611	11%	83 711
03 - Nord de Rennes	23 919	91%	58	0,2%	2 164	8%	26 141
04 - Secteur Ouest	24 366	92%	91	0,3%	2 083	8%	26 540
05 - Cesson-Sévigné	6 866	91%	100	1%	606	8%	7 572
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	11 852	92%	60	0,5%	906	7%	12 818
10 - Le Rheu	3 570	90%	17	0,4%	362	9%	3 949
Total abonnés services catégorisés (données de facturation)	143 244	89%					160 731

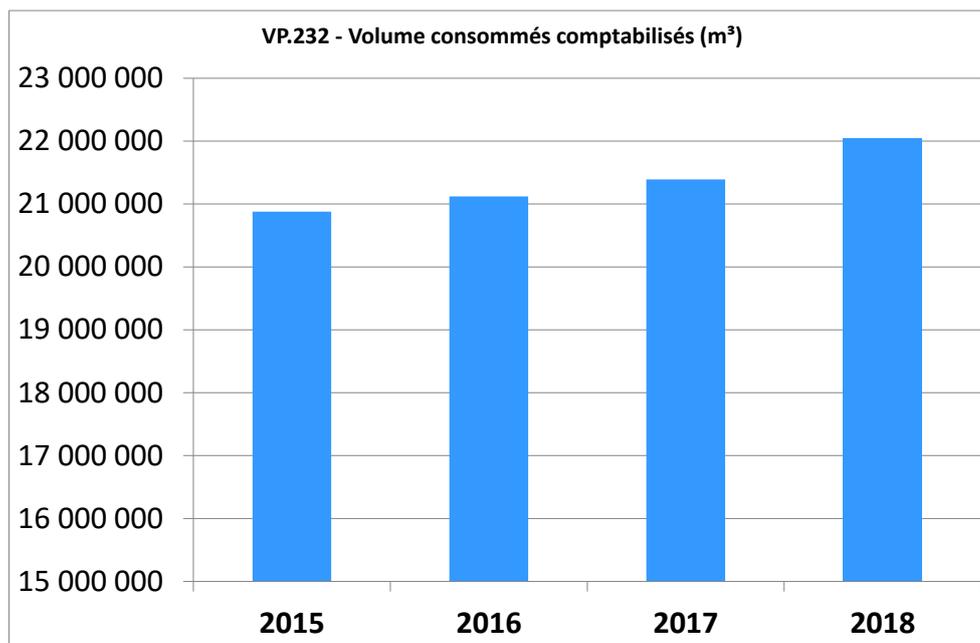
NB : Les données de ce tableau sont issues des données de facturation. Elles peuvent différer des données du tableau 3 pour les services pour lesquels les nombres d'abonnés totaux sont issus d'une "photographie" de la base abonnés au 31 décembre de l'année.

A partir de 2019, la tarification par catégorie est en place sur la totalité du territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

VI - 5 - Volumes consommés et consommation moyenne par abonné

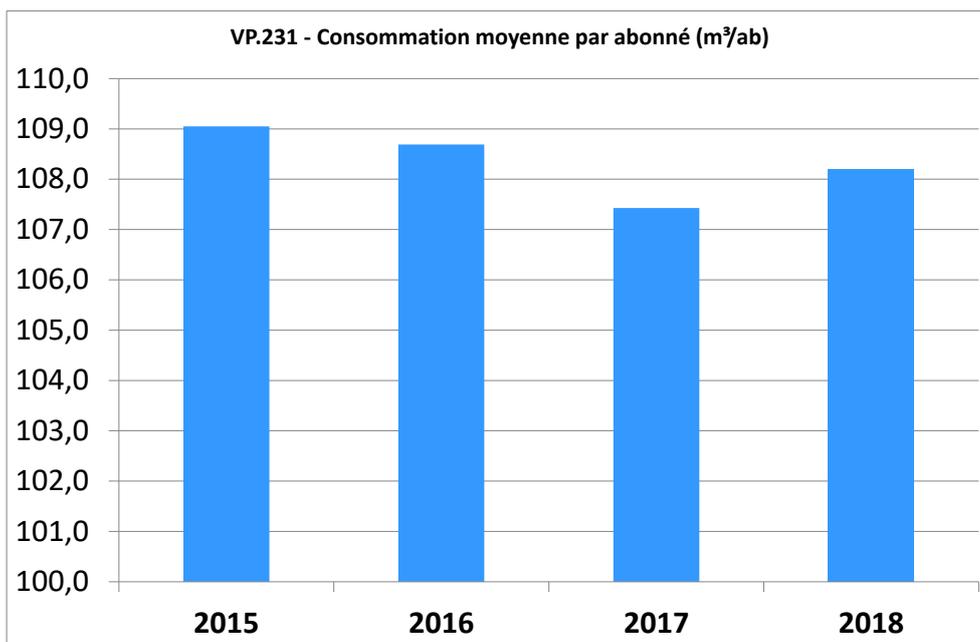
Le volume total vendu en 2018 aux abonnés sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est de 22 049 380 m³ dont 47 % à Rennes. Contrairement au volume produit par la Collectivité qui baisse entre 2017 et 2018, le volume total consommé sur le territoire de la Collectivité est en hausse de 3 % (+ 657 691 m³) sur 1 an, confirmant la tendance à la hausse de la consommation globale depuis 4 ans.

Service	2017 VP.232 - Volume consommés comptabilisés (m ³)	2018 VP.232 - Volume consommés comptabilisés (m ³)
01 - Rennes	10 078 999	10 404 508
02 - Sud de Rennes	2 229 494	2 391 257
03 - Nord de Rennes	2 382 507	2 487 824
04 - Secteur Ouest (périmètre 2018)	2 698 598	2 739 324
05 - Cesson-Sévigné	1 031 238	1 030 273
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	1 024 348	1 047 142
08 - Chantepie-Vern	672 841	669 547
09 - St-Jacques-de-la-Lande	592 883	591 651
10 - Le Rheu	406 522	404 268
12 - Brécé, Nouvoitou	170 836	185 049
15 - Corps-Nuds	103 423	98 537
Total	21 391 689	22 049 380
	Evolution en %	3%
	Evolution en nombre	657 691



En 4 ans, les volumes consommés comptabilisés ont augmenté de 5,6 %.

Service	2017 VP.231 - Consommation moyenne par abonné (m³/ab)	2018 VP.231 - Consommation moyenne par abonné (m³/ab)
01 - Rennes	122,8	124,3
02 - Sud de Rennes	89,9	94,1
03 - Nord de Rennes	93,2	93,7
04 - Secteur Ouest (périmètre 2018)	105,2	104,4
05 - Cesson-Sévigné	137,8	136,0
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	82,1	82,2
08 - Chantepie-Vern	80,4	78,9
09 - St-Jacques-de-la-Lande	109,7	110,3
10 - Le Rheu	107,1	102,4
12 - Brécé, Nouvoitou	79,6	76,5
15 - Corps-Nuds	74,8	69,1
Total	107,4	108,2
	Evolution en %	0,7%
	Evolution en nombre	0,8



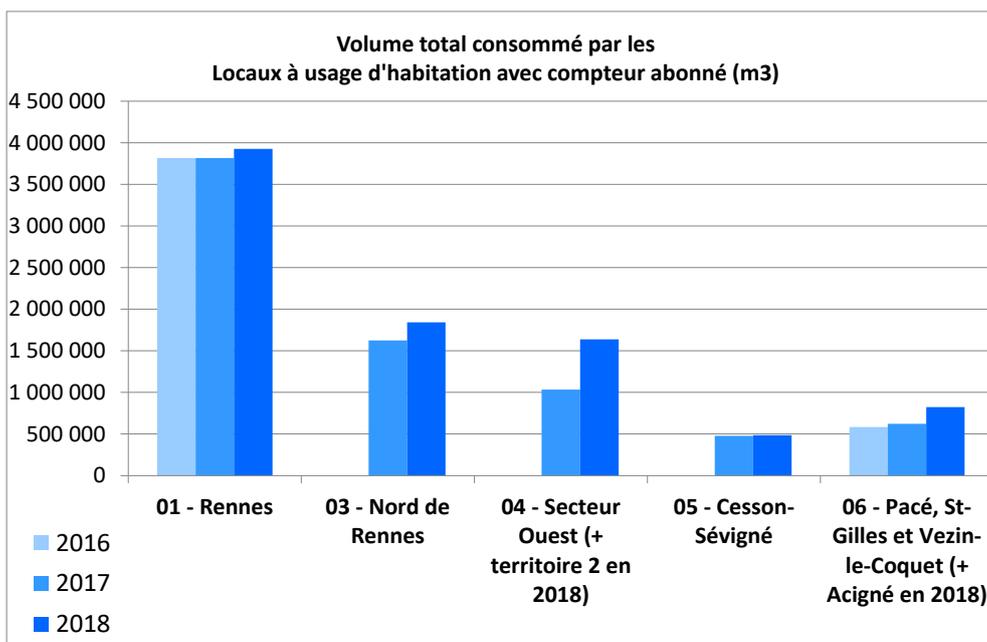
La consommation moyenne par abonné est passée de 107 à 108 m³ entre 2017 et 2018. Les forts contrastes entre services s'expliquent par la typologie des abonnés : les immeubles collectifs non individualisés (comme à Rennes), la présence de jardins ou d'industriels, conduisent à une augmentation des valeurs moyennes pour l'ensemble du service.

Sur les services où s'applique déjà la structure tarifaire par catégories d'abonnés (cf. tableaux et graphes commentés ci-après), les données issues de la facturation permettent de connaître les volumes consommés par chaque catégorie, et la consommation moyenne des locaux à usage d'habitation (consommation moyenne par ménage). Les consommations moyennes des immeubles collectifs non individualisés et des autres abonnés (tous usages professionnels confondus) ne sont pas présentées car elles sont difficilement interprétables au regard de l'hétérogénéité des abonnés de ces catégories, que ce soit concernant la taille des immeubles collectifs ou la diversité des usages professionnels.

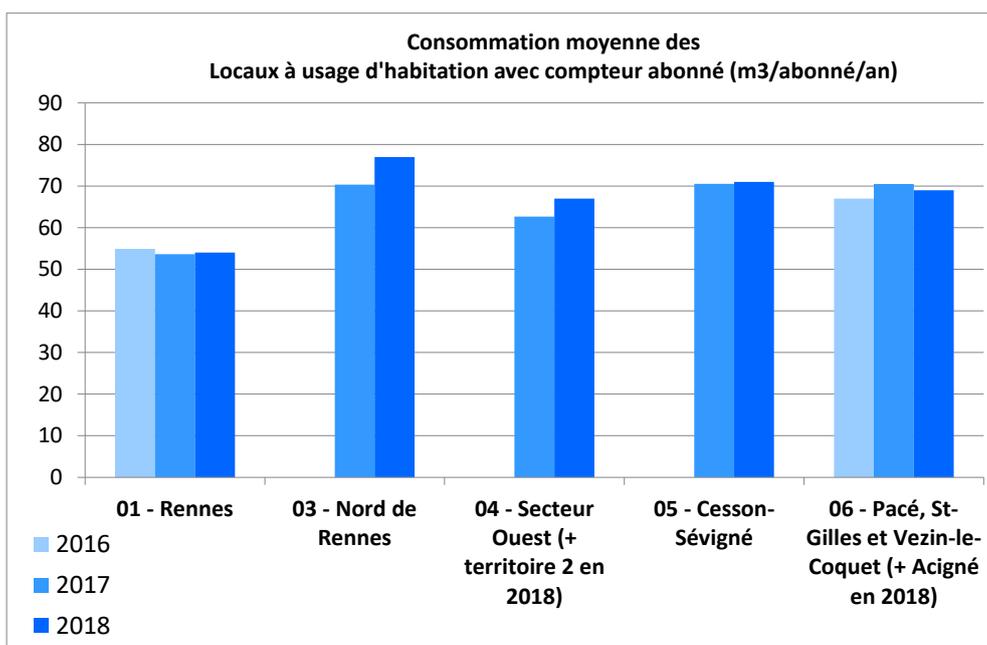
Tableau 7

Services catégorisés	Volumes consommés Local à usage d'habitation 2018 (m ³)	Consommation moyenne 2018 par abonné Local à usage d'habitation (m ³ /an)	Volume consommé Immeubles collectifs non individualisés 2018 (m ³)	Volume consommé Autres abonnés 2018 (m ³)
01 - Rennes	3 925 331	54	2 319 900	3 932 550
03 - Nord de Rennes	1 842 800	77	61 681	561 346
04 - Secteur Ouest	1 637 529	67	38 378	956 007
05 - Cesson-Sévigné	486 074	71	114 181	447 285
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	823 657	69	27 873	212 861
10 - Le Rheu	286 538	80	14 935	117 291
Total abonnés services catégorisés (données de facturation)	9 001 929	63	2 576 948	6 227 340

VI- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



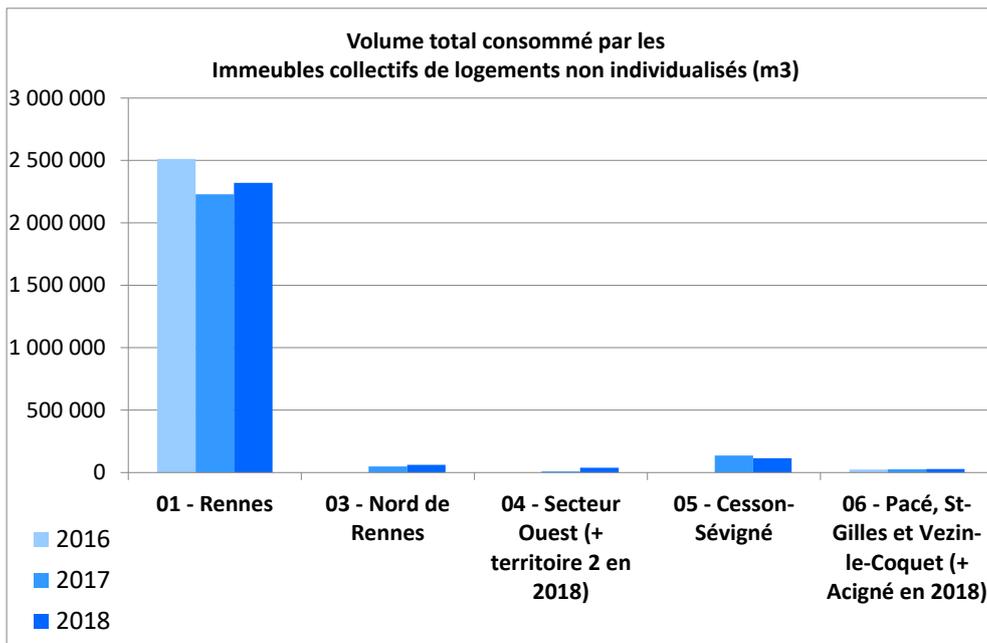
NB : l'évolution des services 04 et 06 s'explique par l'augmentation du périmètre entre 2017 et 2018.



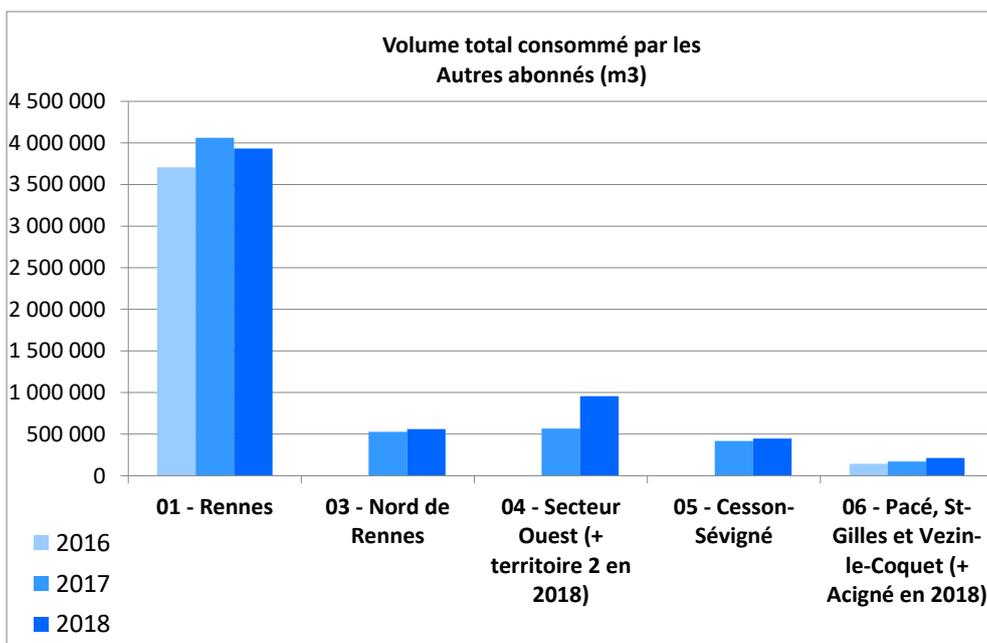
Le suivi pluriannuel montre une stabilité des consommations moyennes des ménages individualisés sur Rennes et Cesson-Sévigné. Sur le service 03-Nord de Rennes, une hausse de 7 m³/abonné/an est notée entre 2017 et 2018. Les autres services catégorisés étant concernés par des évolutions de périmètre entre 2017 et 2018 (services 04 et 06) ou n'ayant pas d'historique 2016 (service 10), l'analyse des tendances n'est pas pertinente cette année.

A noter que ces données confirment que la valeur de consommation de référence (INSEE) de 120 m³ par abonné est très éloignée de la réalité des 6 services catégorisés en 2018, sur lesquels on constate en 2018 une moyenne de consommation par ménage de 63 m³ par an (sur les 5 services catégorisés en 2017, la consommation moyenne par ménage était de 60 m³ par an cette année-là).

VI- LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE



NB : l'évolution des services 04 et 06 s'explique par l'augmentation du périmètre entre 2017 et 2018.



NB : l'évolution des services 04 et 06 s'explique par l'augmentation du périmètre entre 2017 et 2018.

VI - 6 – Une politique d'économie d'eau pour améliorer l'adaptation du service au changement climatique

La réduction des consommations d'eau est l'un des leviers principaux permettant d'augmenter l'adaptation du territoire au changement climatique. Chaque litre non consommé permet en effet de réduire le prélèvement dans la ressource naturelle, en particulier en période de sécheresse. Cela évite aussi les dépenses d'énergie et de traitement associées à la potabilisation et au transport de l'eau.

La consommation moyenne unitaire d'un habitant du territoire du bassin Rennais est de 100 litres / jour. L'ambition de réduction de cette consommation d'ici 2035 a été fixée à 6 % sur les communes de Rennes et de St Jacques (taux d'habitat collectif plus important) et à 13 % sur les 54 autres communes.

Voté en décembre 2015, le programme d'économie d'eau 2016-2018 regroupe des actions sur les usines de production (diminution des pertes en eaux de process) et sur les réseaux de distribution (étude de gestion patrimoniale et sectorisation), des actions de sensibilisation auprès des usagers, ainsi que le fonds ECODO. Ce fonds a pour vocation d'aider les acteurs du territoire qui souhaitent réaliser des investissements pour réduire leur consommation d'eau, et de soutenir les travaux d'individualisation des consommations dans les immeubles collectifs.

» Chiffres clés :

- 9 millions d'euros sur 3 ans consacrés à la réduction des consommations d'eau
- Un programme co-financé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne à hauteur de 2,8 millions d'euros
- Une économie d'eau attendue de 1,5 millions de m³ par an

VI - 6 - 1 - Volet distribution : étude de gestion patrimoniale et de desserte en eau potable

En 2016, la Collectivité a confié au bureau d'études Artélia l'étude de gestion patrimoniale et de desserte du réseau d'eau potable sur l'ensemble de son territoire afin d'améliorer la connaissance du réseau, de prioriser les conduites à renouveler et de vérifier l'adéquation des besoins de sécurisation des communes.

Cette étude s'est achevée en 2018 sur le volet schéma de desserte en proposant une hiérarchisation des travaux à réaliser afin d'accompagner et sécuriser la desserte en eau des communes au regard des projections démographiques à 35 ans et de l'urbanisation inscrite dans les documents d'urbanisme (PLU communaux et PLUi intercommunal).

Les conclusions définitives de l'étude de gestion patrimoniale et de desserte en eau potable ont été adoptées en Comité.

- Objectif de **taux de renouvellement de 1,25 % soit environ 46 km de réseau par an**, y compris le renouvellement assuré par les délégataires, permettant d'anticiper le vieillissement du réseau. Une enveloppe annuelle de 6 millions d'€ sera consacrée à ce renouvellement par la Collectivité en complément de celui assuré par les délégataires.
- Mise en place de 73 compteurs de sectorisation supplémentaires essentiellement sur le Secteur Ouest. Ces compteurs viendront compléter le programme de la sectorisation mise en place sur les secteurs Nord et Sud. Ils sont indispensables dans la démarche de recherche de fuites sur le réseau.
- La déclinaison du schéma de desserte s'effectuera par la réalisation d'études spécifiques en fonction des problématiques (sécurisation, nouveaux réservoirs, etc.). Une enveloppe annuelle de 1,2 millions d'euros soit 21,2 millions d'euros à l'horizon 2035 a été actée.

VI - 6 - 2 - Volet consommation : sensibilisation des usagers

1/ Incitation à l'individualisation des consommations d'eau froide

Si les immeubles neufs sont, dans la plupart des cas, équipés de compteurs d'eau individuels dès la construction, il reste sur le Bassin Rennais environ 3 700 immeubles non équipés de compteurs individuels, dont 1 500 à Rennes.

L'individualisation des consommations d'eau (froide) consiste en l'installation de compteurs abonnés au service de l'eau dans chaque logement. Elle permet aux ménages de connaître et de suivre leur consommation réelle. L'incitation à l'individualisation est un axe important du programme ECODO de la Collectivité, car il est avéré que l'individualisation des consommations permet de diminuer jusqu'à 20 % la consommation d'eau des foyers.

La Collectivité a fixé par délibérations les modalités visant à faciliter la réalisation de travaux d'individualisation, à savoir le financement à 100 % du diagnostic par la Collectivité, l'attribution d'aides à la pose des compteurs abonnés au service de l'eau, et l'accompagnement dans l'information des habitants. Les règles de financement de la pose des compteurs ont été établies pour que la Collectivité puisse apporter des aides en complément de celles de l'Agence de l'Eau, et ainsi permettre un financement des compteurs individuels à hauteur de 70 % du montant de la dépense.



*Individualisation des consommations d'eau froide dans un immeuble
Rue de Dinan - Rennes*

La Collectivité a reçu, en 2018, 35 demandes d'aide pour la réalisation de travaux d'individualisation. Il s'agissait de 30 demandes pour des études et 5 demandes de réalisation de travaux (cf. 8/ Bilan du fonds ECODO) pour lesquelles la Collectivité a donné son accord.

2/ Sensibilisation des scolaires

De nouvelles animations scolaires ont été proposées à l'ensemble des écoles du territoire de la Collectivité. Elles sont conformes aux modalités du cadre communal d'intervention sur le temps scolaire quand il existe, comme c'est le cas à Rennes. Le budget permettait de faire bénéficier 40 classes de CM1-CM2 du cycle d'animations pour l'année scolaire 2018-2019.

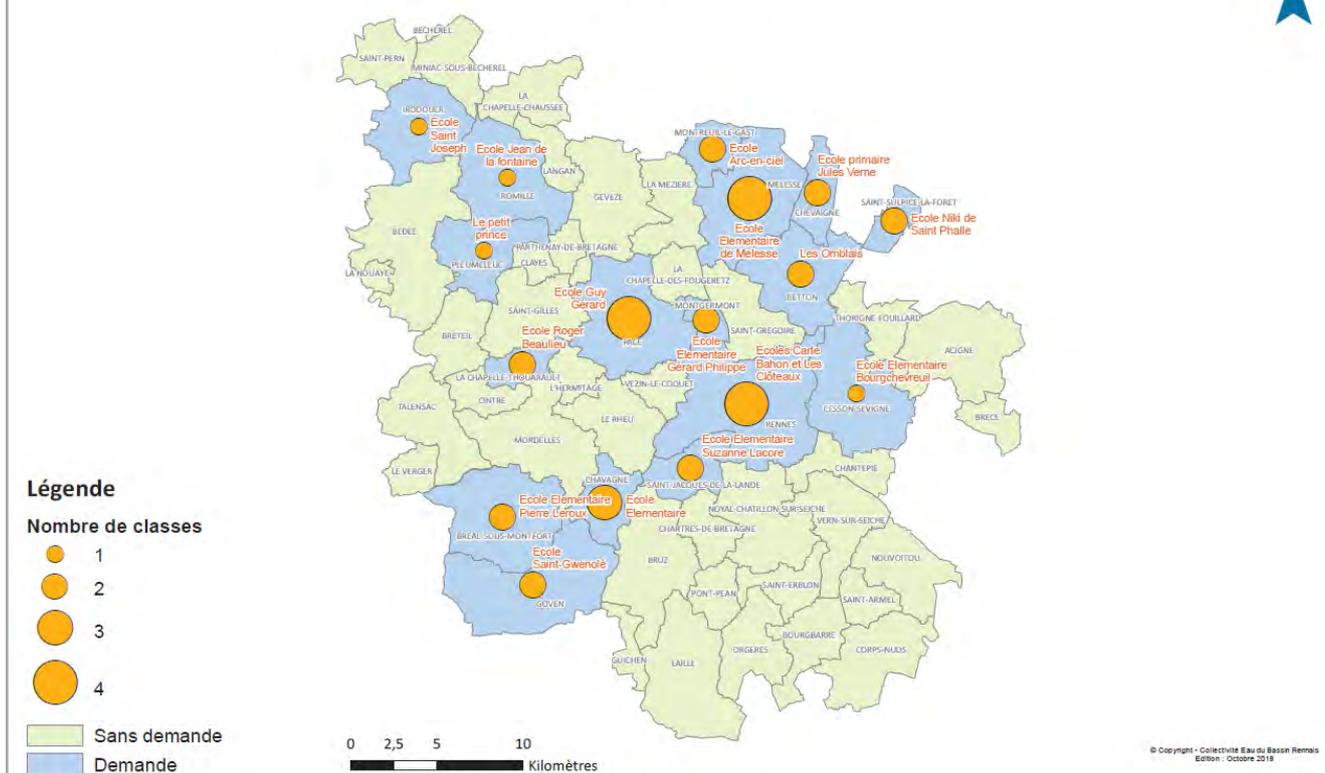
18 écoles se sont inscrites au projet, pour 40 classes représentant 1 031 enfants sensibilisés. Elles ont bénéficié d'une série de 4 animations sur le cycle de l'eau domestique et sur les économies d'eau, réalisées par les associations Eau & Rivières de Bretagne et les Petits Débrouillards Grand Ouest pour le compte de la Collectivité.



*Animation scolaire - Jeu « GASPIDO »
© Eau et Rivières*

Animations scolaires ECODO	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Nombre de classes ayant bénéficié des animations	20	39	40	40
Nombre d'élèves sensibilisés	400	950	1 069	1 031

Carte de la répartition des demandes d'animations scolaires et pour l'année scolaire 2018/2019



Pour sensibiliser davantage d'enfants aux économies d'eau, un jeu de 7 familles a été créé en 2018 et distribué aux 11 000 élèves de CM1-CM2 du territoire de la Collectivité. 4 classes pilotes ont été encadrées par l'association Eau et Rivières de Bretagne pour la rédaction des cartes et un illustrateur (Stan Silas) est intervenu dans les classes pour l'illustration et la mise en forme des cartes.



**Conférence de presse sur le jeu de 7 familles
École de l'Île - Rennes
21 juin 2018**

3/ Sensibilisation des abonnés domestiques : mission Ambassadeurs de l'eau

Trois jeunes en service civique ont été accueillis à la Collectivité en tant qu'Ambassadeurs de l'eau pour une mission de 7 mois. Après une formation de 3 semaines comprenant de l'apport théorique et des visites de terrain, les Ambassadeurs de l'eau ont démarré leur mission de porte-à-porte pour apporter des informations et des conseils aux abonnés sur les économies d'eau. Ils ont ainsi rencontré 500 personnes sur la commune de Vezin-le-Coquet et sur le quartier de Villejean à Rennes. Ils ont reçu un très bon accueil et le public leur a montré un réel intérêt à s'équiper en matériel hydro-économe.



Visite en porte-à-porte des Ambassadeurs



Des animations ont également été organisées avec différentes structures (bailleurs, CHU...) et en partenariat avec les médiateurs du tri de Rennes Métropole. Environ 2 000 personnes ont ainsi été touchées. Le succès de cette première mission qui s'est déroulée de janvier à juillet 2018 a conduit la Collectivité à la mise en place d'une deuxième mission visant à accueillir 3 nouveaux jeunes sur 2 autres territoires de la Collectivité en 2019.



**Animation grand public par les Ambassadeurs
Allée de Touraine - Rennes
14 juin 2018**

4/ Charte ECODO avec les magasins de bricolage

L'objectif de la Charte ECODO est de sensibiliser aux questions d'économie d'eau, les usagers sur le lieu de vente, avec la collaboration de magasins de bricolage fournissant du matériel de plomberie aux particuliers. Cette action est proche de ce qui avait été fait avec la Charte "Jardiner au naturel, ça coule de source" pour limiter l'utilisation des produits phytosanitaires.



**Installation des outils de communication
dans les magasins de bricolage
Mai 2018**

L'opération a été lancée officiellement en mars 2018 avec la signature d'une charte d'engagement avec les 6 magasins partenaires de l'opération, lors d'une conférence de presse. Au cours de cette année, tout le matériel de communication a été déployé (stop produit, bandeau d'affichage, établi de démonstration) accompagné d'une formation de 26 vendeurs qui a été réalisée par l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) du Pays de Rennes et la Maison de la Consommation et de l'Environnement. Pour évaluer leur efficacité, des enquêtes ont été menées par des membres des associations se présentant comme des clients classiques auprès des vendeurs ("clients mystères").

Enfin une animation a également été effectuée dans chacun des 6 magasins en mai et juin.

Un bilan de l'opération sera réalisé en mars 2019. Les enquêtes menées par les clients mystères ont montré que la formation des vendeurs était déterminante pour apporter des conseils avisés aux clients, d'où l'importance de poursuivre cette mission auprès des magasins. Les supports comme le « stop produit » ont permis d'augmenter la vente du matériel référencé ECODO. Un travail sera fait pour renforcer encore la visibilité de certains supports.

5/ Aide financière à l'acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie

Pour inciter les particuliers disposant d'un jardin à utiliser de l'eau de pluie plutôt que de l'eau potable pour leurs usages extérieurs (arrosage et nettoyage), la Collectivité a souhaité apporter une aide financière aux particuliers pour l'acquisition de cuve de récupération d'eau de pluie.



**Bon d'achat pour l'acquisition
d'une cuve de récupération d'eau de pluie**

En partenariat avec 6 magasins de bricolage et 6 jardinerie, des bons d'achat d'une valeur de 20 euros accompagnés d'une remise supplémentaire de 10 % accordée par les magasins ont été distribués largement à partir du 15 mars 2018 dans les journaux, bulletins municipaux, mairies, équipements de quartier... Ils étaient également téléchargeables sur le site internet de la Collectivité. Cette opération qui initialement était prévue jusqu'au 31 août, a été prolongée jusqu'à fin novembre compte-tenu de son succès. Ce sont au total 640 cuves de récupération d'eau de pluie qui ont été vendues grâce aux bons d'achat.

6/ Accompagnement des communes et des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes

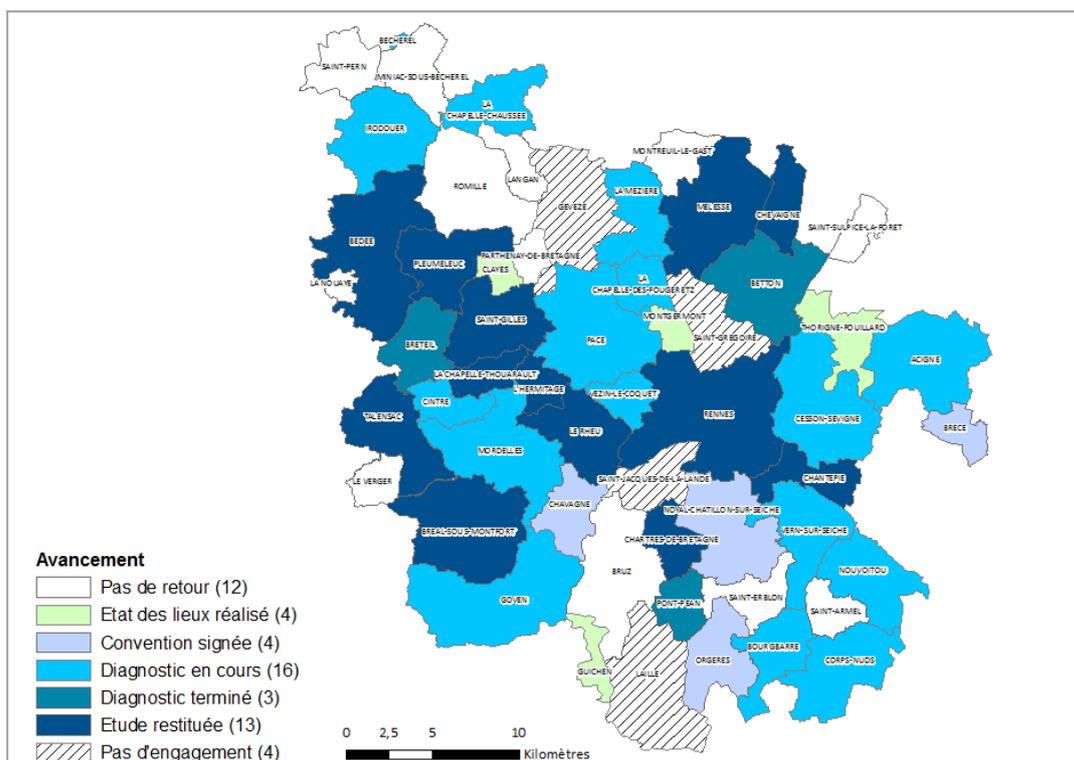
La Collectivité a poursuivi en 2018 l'action d'accompagnement des services techniques des communes de son territoire dans le diagnostic et le suivi de leurs consommations d'eau potable, dans le but de leur faire réaliser des économies d'eau. 6 communes ont concrétisé leur engagement par la finalisation de leur diagnostic, et 6 autres la réalisation de travaux.

À la fin de l'année 2018, 70 % des communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais sont engagées dans la démarche.



**Matinée technique sur les économies d'eau
dans les équipements publics - Pleumelec
7 novembre 2018**

Carte de la répartition des diagnostics bâtiments communaux sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais au 1^{er} janvier 2019



En parallèle, 30 agents communaux ont participé à des ateliers sur l'installation de matériels hydro-économes et la récupération d'eau de pluie en novembre 2018.

Fin 2018, 87 % d'Établissements d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD) avaient accepté la démarche d'un diagnostic. Pour les EHPAD engagés dans la démarche, tous les diagnostics sont finalisés depuis 2017.



*Matinée technique sur la récupération d'eau de pluie
Saint-Gilles - 23 novembre 2018*

Diagnostics ECODO dans les bâtiments	2015	2016	2017	2018
Pourcentage de communes participant au diagnostic eau des bâtiments communaux	57 % (32 communes)	66 % (37 communes)	70 % (40 communes)	70 % (40 communes)
Pourcentage des EHPAD diagnostiqués depuis 2015	18 % (7 EHPAD sur Rennes)	36 % (12 EHPAD)	87 % (27 EHPAD)	87 % (27 EHPAD)

7/ Expérimentation de la télé-relève des compteurs d'eau

Une étude de faisabilité pour la mise en place de la télé-relève auprès des **gros consommateurs**, technologie qui permettrait à terme d'optimiser le suivi de la sectorisation, a été lancée en 2017 avec la SPL Eau du Bassin Rennais. Cette étude a conclu en 2018 à un choix technologique consistant à proposer 2 solutions de réseau radio, au choix : l'utilisation du Réseau « LoraWan » de Rennes Métropole ou l'utilisation d'une solution de type GSM.

La première solution nécessite le développement d'un partenariat privilégié avec Rennes Métropole pour industrialiser une télé-relève d'un grand nombre de gros consommateurs.

En parallèle cette technologie "Lora" a été testée en 2018 sur le CHU. Plusieurs ajustements des têtes émettrices ont été nécessaires pour permettre un fonctionnement satisfaisant du service. Au vu de ce retour d'expérience positif, une extension de cette expérimentation à 7 autres gros consommateurs est envisagée en 2019. Ils testeront l'une des 2 technologies en fonction des besoins et de la couverture du réseau radio « Lora ».



Tête émettrice sur un compteur d'eau potable

L'expérimentation du maintien de la télérelève en place sur **l'ensemble des compteurs abonnés à Cesson-Sévigné** a mis en évidence en 2018 un taux de panne important sur les têtes émettrices installées sur les compteurs, majoritairement sur des compteurs en regards extérieurs, ce qui laisse supposer un problème d'étanchéité des têtes émettrices. Au vu du taux de panne très élevé, l'utilité du dispositif de télérelève pour l'abonné et pour le service s'est avéré difficilement testable. Il a pu être constaté sur la durée de l'expérimentation une très faible utilisation du portail abonné télérelève et de la consultation des consommations, par les abonnés. Par ailleurs, les fonctionnalités d'alertes (fuites, compteur bloqué, arrachement de la tête, etc) proposées par le prestataire ne fonctionnent pas de manière fiable. Au vu de ces éléments, l'expérimentation télérelève à Cesson-Sévigné sera arrêtée en 2019 et le déploiement de la télérelève à l'échelle de la Collectivité pour les abonnés domestiques sera suspendu dans l'attente de technologies fiables.

8/ Bilan de l'utilisation du fonds ECODO

L'instruction des demandes de subventions sur le fonds ECODO (270 000 € / an) a donné lieu en 2018 à l'attribution d'aides financières pour 44 projets : 35 demandes d'individualisation de compteurs et 9 demandes sur d'autres projets.



*Installation de toilettes sèches
financées par le fonds ECODO
Étang de Blavon - Bédée
Octobre 2018*

Individualisation des compteurs de consommation d'eau froide

	2016	2017	2018
Nombre de diagnostics préalables à la définition de travaux	2	20	30
Nombre d'opérations de travaux subventionnées	1	8	5
Nombre de logements concernés par ces opérations	700	248	44

Les autres subventions du fonds ECODO

Demandeur	Nature de la demande	Montant	Collectivité Eau du Bassin Rennais				
			réponse	Dépenses prévisionnelles retenues	HT / TTC	Taux prévisionnel	Montant prévisionnel de l'aide
UGECAM	installation d'équipements hydro-économiques sur le site du PGR et sa résidences "Les Chênes"	5367,19 € HT	accepté	5 367,19 €	HT	30%	1 610,16 €
Commune de Pont-Péan	installation de toilettes sèches - parking de la Mine	34 326 € HT	accepté	27 376,00 €	HT	40%	10 950,40 €
Commune de Melesse	installation de matériel hydro-économe sur les équipements communaux	4 794,43 € HT	accepté	4 794,43 €	HT	30%	1 438,33 €
Commune de Betton	construction d'une salle de sport au Complexe sportif les Omblais	2 306 000 € HT	accepté	9 546 € 11 049 €	HT	10 % 40 %	5 375 €
Commune de Bréteil	rénovation de la salle polyvalente	157 624 € HT	accepté	2 447 €	HT	30%	734 €
Commune de Bédée	Installation de toilettes sèches à l'étang de Blavon	32 450 € HT	accepté	27 450 €	HT	30%	8 235 €
Commune de Saint-Gilles	rénovation de 2 blocs de douches de salles de sport	12 454 € HT	accepté	2 460 €	HT	30%	738 €
Commune de Rennes	rénovation de la chaîne des cascades et du bassin du parc de Maurepas à Rennes	10 215 € HT	accepté	4 500 €	HT	40%	1 800 €
Commune de Pleumeleuc	renouvellement et modernisation du matériel et utilisation des eaux de pluie	6500 € HT	accepté	4 164 € 2 800 €	HT	30 % 40 %	2 369 €
CHU Rennes	Etude de prélocalisation et de recherche de fuite	1712,66 € HT	accepté	1 712,66 €	HT	40%	685,06 €

Bilan du fonds ECODO

	2018
Nombre de demandes acceptées	44
Demandes concernant l'individualisation des compteurs d'eau froide	35
Demandes concernant des investissements en faveur des économies d'eau	9
Montant des aides accordées en 2018	44 720,88 €
Taux de consommation du fonds annuel d'économie d'eau	17 %

VI - 7 – Les performances des services

VI - 7 - 1 - Qualité de l'eau distribuée

La qualité de l'eau distribuée est testée en de nombreux points du réseau de distribution.

Les résultats des contrôles de la qualité de l'eau potable réalisés par l'ARS sont consultables pour chaque commune sur le site Internet du Ministère des Solidarités et de la Santé à l'adresse

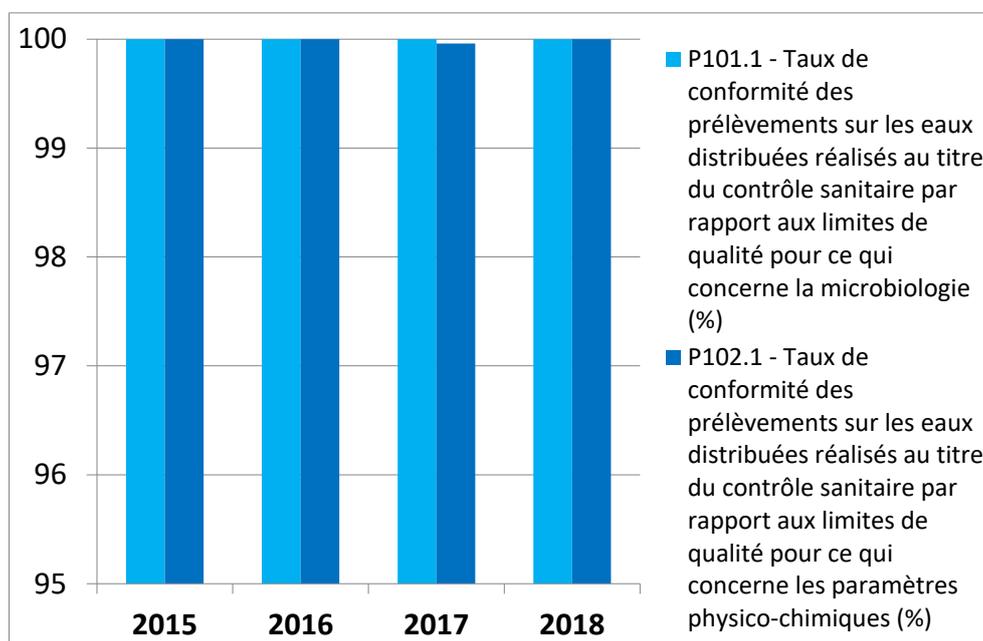
<http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

Les bilans 2018 de l'ARS sur la qualité de l'eau sur les réseaux de distribution du Bassin Rennais figurent en annexe 3.

Les délégataires réalisent par ailleurs une surveillance permanente de la qualité de l'eau en de nombreux points des réseaux.

Tableau 8

Service	2018 VP.126 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques (unité)	2018 P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	2018 VP.128 - Nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques (unité)	2018 P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)
01 - Rennes	340	100	340	100
02 - Sud de Rennes	96	100	96	100
03 - Nord de Rennes	100	100	100	100
04 - Secteur Ouest	73	100	73	100
05 - Cesson-Sévigné	33	100	33	100
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	36	100	36	100
08 - Chantepie-Vern	36	100	36	100
09 - St-Jacques-de-la-Lande	20	100	20	100
10 - Le Rheu	19	100	19	100
12 - Brécé, Nouvoitou	12	100	12	100
15 - Corps-Nuds	10	100	10	100
Total	775	100	775	100



A Rennes, un suivi spécifique de la saveur est réalisé par l'exploitant dans un panel de restaurants. On peut noter que sur les 39 dégustations en 2018, 92% des analyses saveur atteignent la référence de qualité qui correspond à l'absence de goût. Ce taux est en amélioration constante depuis 2013 où il était de 40 %.

» Sur les 11 services de distribution :

- 100 % de conformité aux limites de qualité d'eau microbiologiques et physicochimiques
- Un rendement global de réseau à 90,9 %
- Un bon indice linéaire de pertes pour 11 services
- Un indice de connaissance et de gestion patrimoniale 115/120 à l'échelle de la Collectivité
- 0,8 % de renouvellement du réseau en moyenne sur les 5 dernières années pour les 9 services inclus intégralement dans le territoire (1,3 % pour la seule année 2018)

VI – 7 – 2- Performances des réseaux de distribution

Les performances des réseaux de distribution sont directement liées à la gestion des fuites sur canalisations et branchements (réseau public avant compteur).

La réparation des fuites détectées par les différentes techniques de recherche de fuite ou signalées par des tiers incombe au délégataire chargé de l'exploitation du réseau. Le bilan 2018 de réparation de fuites (hors fuites dues à des casses accidentelles par un tiers) est présenté ci-après par service. Le volume de perte occasionné par une fuite sur le réseau est fonction de la durée de la fuite, du type de rupture, du diamètre et du débit dans la canalisation concernée. Il est difficilement appréciable, notamment du fait que la date de démarrage de la fuite est souvent inconnue.

Service	2017 VP.CEBR.301 - Nombre de fuites sur canalisations réparées	2018 VP.CEBR.301 - Nombre de fuites sur canalisations réparées
01 - Rennes	71	48
02 - Sud de Rennes	35	28
03 - Nord de Rennes	30	26
04 - Secteur Ouest	28	57
05 - Cesson-Sévigné	7	6
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet	7	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	-	16
07 - Rophémel	41	intégré dans 04-Secteur Ouest
08 - Chantepie-Vern	4	5
09 - St-Jacques-de-la-Lande	2	1
10 - Le Rheu	14	11
11 - Acigné	4	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	4	2
15 - Corps-Nuds	3	2
16 - Le Verger	0	intégré dans 04-Secteur Ouest
Total	250	202

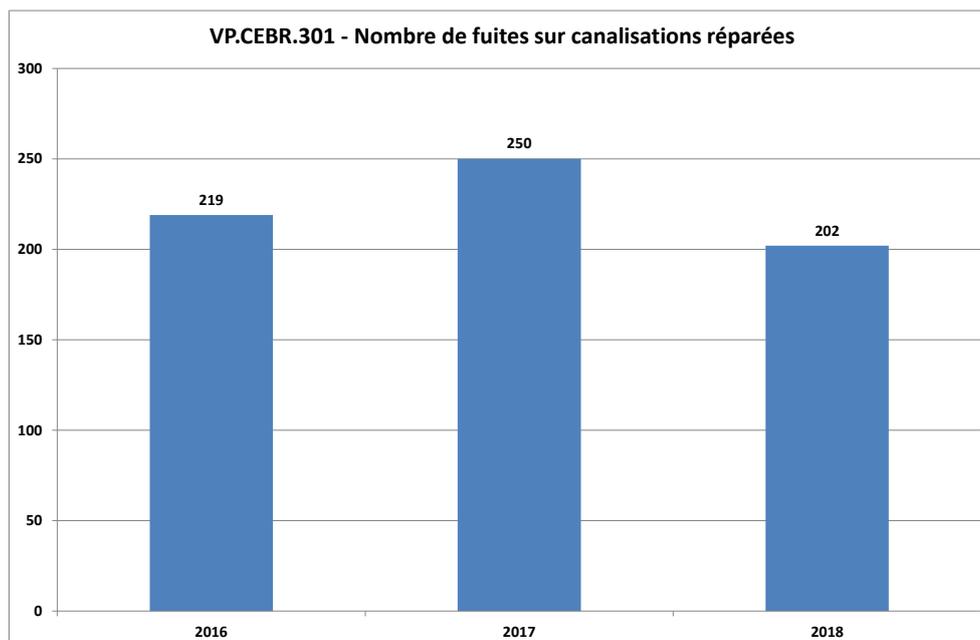
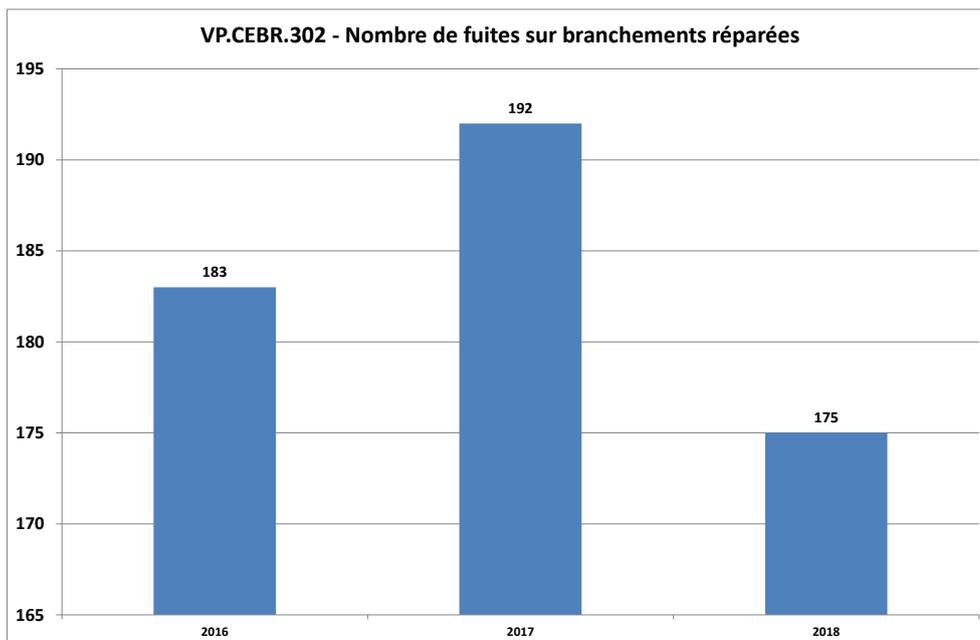


Tableau 9-1

Service	2017 VP.CEBR.302 - Nombre de fuites sur branchements réparées	2018 VP.CEBR.302 - Nombre de fuites sur branchements réparées
01 - Rennes	30	46
02 - Sud de Rennes	49	26
03 - Nord de Rennes	37	20
04 - Secteur Ouest	18	19
05 - Cesson-Sévigné	8	8
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet	11	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	-	11
07 - Rophémel	16	intégré dans 04-Secteur Ouest
08 - Chantepie-Vern	6	3
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1	31
10 - Le Rheu	5	7
11 - Acigné	2	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	7	2
15 - Corps-Nuds	0	2
16 - Le Verger	2	intégré dans 04-Secteur Ouest
Total	192	175



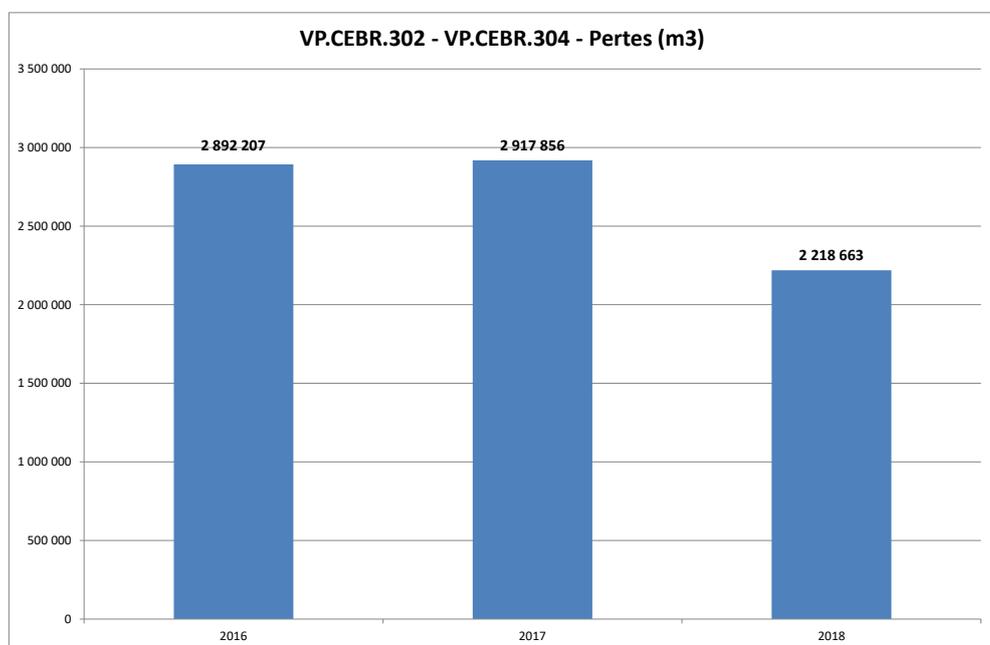
Le rendement du réseau de distribution correspond au pourcentage du volume ayant circulé dans le réseau qui a été distribué aux abonnés, ou utilisé pour le service. Plus il est proche de 100 % et plus le volume de pertes est faible. Les valeurs constatées sur la Collectivité Eau du Bassin Rennais sont globalement bonnes, et les rendements sont bien supérieurs à la moyenne nationale (79,7 % - Rapport Eau France 2015 – données 2012).

Tableau 10

Service	2017 P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)	2018 P104.3 - Rendement du réseau de distribution (%)	2018 VP.225 - Rendement sur les 3 années précédentes (%)
01 - Rennes	92,9	96,9	94,0
02 - Sud de Rennes	83,9	85,4	85,3
03 - Nord de Rennes	84,4	85,8	85,1
04 - Secteur Ouest	88,4	91,0	89,7
05 - Cesson-Sévigné	93,2	95,5	94,7
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet	93,7	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	-	90,6	90,6
07 - Rophémel	87,8	intégré dans 04 - Secteur Ouest	intégré dans 04 - Secteur Ouest
08 - Chantepie-Vern	86,5	83,7	84,8
09 - St-Jacques-de-la-Lande	93,5	87,0	92,2
10 - Le Rheu	90,3	91,8	90,0
11 - Acigné	92,3	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	81,9	80,0	83,0
15 - Corps-Nuds	79,7	73,2	78,5
16 - Le Verger	84,1	intégré dans 04 - Secteur Ouest	intégré dans 04 - Secteur Ouest
Rendement global	88,0%	90,9%	

Tableau 11		
Service	2017 VP.CEBR.304 - Pertes (m3)	2018 VP.CEBR.304 - Pertes (m3)
01 - Rennes	1 235 054	522 365
02 - Sud de Rennes	434 302	411 669
03 - Nord de Rennes	444 640	414 067
04 - Secteur Ouest	262 872	362 731
05 - Cesson-Sévigné	75 908	48 885
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet	55 603	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	-	109 274
07 - Rophémel	124 528	intégré dans 04-Secteur Ouest
08 - Chantepie-Vern	106 773	141 880
09 - St-Jacques-de-la-Lande	41 498	89 352
10 - Le Rheu	43 824	36 118
11 - Acigné	19 518	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	37 741	46 323
15 - Corps-Nuds	26 275	35 999
16 - Le Verger	9 320	intégré dans 04-Secteur Ouest
Total	2 917 856	2 218 663
	Evolution en %	-24%
	Evolution en nombre	-699 193

Le volume perdu sur le réseau est en très forte diminution due à une réduction importante des pertes sur le réseau de Rennes (-58 %) notamment en raison de la diminution du nombres de fuites sur le réseau....



Pour comparer les pertes d'eau d'un réseau à un autre, en s'affranchissant du linéaire, on utilise l'Indice Linéaire de Pertes (ILP), qui rapporte le volume de pertes au linéaire du réseau.

L'Office International de l'Eau a défini pour chaque type de réseau, rural, semi-rural ou urbain, des valeurs cibles d'ILP pour un réseau en bon état. Le caractère rural, semi-rural ou urbain est déterminé par l'Indice Linéaire de Consommation (ILC) du réseau (volume consommé par km de canalisation et par jour).

L'ILP 2018 montre une amélioration par rapport à 2017, en cohérence avec la baisse du volume perdu.

Service	2017 P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km)	2018 P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau (m3/j/km)	2018 VP.224 - Indice linéaire de consommation (m ³ /km/j)	Type de réseau	Qualification ILP 2018
01 - Rennes	6,7	2,9	57,6	Urbain	Bon
02 - Sud de Rennes	2,0	1,8	10,9	Semi-Urbain	Bon
03 - Nord de Rennes	1,8	1,7	10,0	rural	Acceptable
04 - Secteur Ouest	1,2	0,9	9,5	rural	Bon
05 - Cesson-Sévigné	1,4	0,9	19,2	Semi-Urbain	Bon
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet	1	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet			
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles		0,9	8,7	rural	Bon
07 - Rophémel	1	intégré dans 04-Secteur Ouest			
08 - Chantepie-Vern	2,1	2,6	13,3	Semi-Urbain	Bon
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1,9	4,1	27,8	Semi-Urbain	Acceptable
10 - Le Rheu	1,6	1,3	14,2	Semi-Urbain	Bon
11 - Acigné	1	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet			
12 - Brécé, Nouvoitou	1,2	1,5	5,9	rural	Acceptable
15 - Corps-Nuds	1,1	1,5	4,2	rural	Acceptable
16 - Le Verger	1,3	intégré dans 04-Secteur Ouest			
ILP global (m3/j/km)	2,20	1,60	16,00	Semi-Urbain	Bon

L'indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations, la somme des pertes par fuites et les volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage (volumes utilisés pour le service, consommations autorisées sans comptage...).

Service	2017 P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	2018 P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés
01 - Rennes	6,52	2,95
02 - Sud de Rennes	2,02	1,89
03 - Nord de Rennes	1,86	1,69
04 - Secteur Ouest	1,27	0,97
05 - Cesson-Sévigné	1,54	0,93
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet	0,60	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	-	0,92
07 - Rophémel	0,70	intégré dans 04-Secteur Ouest
08 - Chantepie-Vern	2,26	2,69
09 - St-Jacques-de-la-Lande	2,02	4,54
10 - Le Rheu	1,69	1,34
11 - Acigné	0,70	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	1,21	1,48
15 - Corps-Nuds	1,11	1,53
16 - Le Verger	1,00	intégré dans 04-Secteur Ouest
ILVC global (m3/km)	2,30	1,65

VI - 7 - 3- Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux

Afin d'améliorer le rendement du réseau, la connaissance de ce patrimoine et la mise en place de programmes pluriannuels de renouvellement sont essentielles. L'obtention d'une note de 120 / 120 pour cet indicateur réglementaire (P103.2) est donc un objectif primordial.

Les 5 points manquants sur le Bassin Rennais sont dus à :

- la localisation des branchements sur le plan des réseaux qui n'est pas connue sur l'intégralité des réseaux. En effet, la localisation systématique n'a été mise en œuvre qu'il y a une dizaine d'années ;
- l'absence de connaissance des dates ou périodes de pose des canalisations pour une partie des conduites posées avant les années 1970.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (indicateur P103.2B)	2017	2018
Total Collectivité	115	115

Sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, le linéaire de réseau représente 3 750 km en 2018.

Service	2017 VP.77 - Linéaire de réseau hors branchements (km)	2018 VP.77 - Linéaire de réseau hors branchements (km)
01 - Rennes	496	495
02 - Sud de Rennes	599	610
03 - Nord de Rennes	683	683
04 - Secteur Ouest	591	1056
05 - Cesson-Sévigné	145	147
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet		intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	244	329
08 - Chantepie-Vern	141	141
07 - Rophémel	444	intégré dans 04-Secteur Ouest
09 - St-Jacques-de-la-Lande	59	59
10 - Le Rheu	77	78
11 - Acigné	84	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	86	86
15 - Corps-Nuds	65	65
16 - Le Verger	20	intégré dans 04-Secteur Ouest
Total	3734	3750
	Evolution en %	0,4%
	Evolution en nombre	16

Il convient de noter qu'il existe un décalage entre la réception administrative des réseaux au cours de l'année (signature des PV de réceptions) et leurs intégrations officielles dans les Systèmes d'Information Géographiques (SIG) des exploitants qui disposent d'un délai maximal de 6 mois ; ainsi des réseaux réceptionnés en 2018 seront intégrés dans les SIG en 2019.

Pour les services qui voient leurs linéaires diminués, la diminution s'explique par une mise à jour des plans de recensement notamment l'abandon des doubles conduites (de part et d'autre de certaines voies) à l'occasion des renouvellements du réseau.

VI - 7 - 4- Continuité du service

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées correspond au nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance (réparations de fuites sur canalisations... cf. chapitre VI-7-2). Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ne sont pas prises en compte.

Service	2017 P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (%)	2018 P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (%)
01 - Rennes	1,5	1,2
02 - Sud de Rennes	1,7	1,0
03 - Nord de Rennes	1,5	1,2
04 - Secteur Ouest	5,7	4,2
05 - Cesson-Sévigné	2,3	1,8
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet		intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles		2,1
07 - Rophémel		intégré dans 04-Secteur Ouest
08 - Chantepie-Vern	1,1	0,9
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,7	0,2
10 - Le Rheu	6,9	2,0
11 - Acigné		intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	3,3	2,3
15 - Corps-Nuds	0,7	2,8
16 - Le Verger		intégré dans 04-Secteur Ouest
Taux d'occurrence des interruptions de services non programmées (nombre pour 1000 abonnés)	2,30	1,67

VI - 7 - 5- Qualité de service à l'utilisateur

1/ Délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Chaque contrat de Délégation de Service Public comporte un engagement du délégataire sur un délai maximal pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. En 2018, sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, ce délai est identique pour tous les services.

Tableau 15	
2018 D151.0 - Délai maximal d'ouverture de branchements pour les nouveaux abonnés	1 jour

2/ Taux de respect du délai d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Tableau 16		
Service	2017 P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	2018 P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)
01 - Rennes	100	100
02 - Sud de Rennes	100	100
03 - Nord de Rennes	100	100
04 - Secteur Ouest	86	84
05 - Cesson-Sévigné	100	100
06 - Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	100	100
07 - Rophémel	99	intégré dans 04 - Secteur Ouest
08 - Chantepie-Vern	100	100
09 - St-Jacques-de-la-Lande	100	100
10 - Le Rheu	93	90
11 - Acigné	98	Changement de délégataire intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	100	100
15 - Corps-Nuds	100	100
16 - Le Verger	100	intégré dans 04 - Secteur Ouest

Pour l'année 2018, les rapports annuels des délégataires font état d'un total de 158 ouvertures de branchements hors délai (engagement hors délai de réalisation des travaux) sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais. A noter que les modalités de suivi de cet indicateur ne sont pas nécessairement identiques chez tous les délégataires.

3/ Montant des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité

Service	2018 VP.119 - Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue) (€ HTVA)	2018 P109.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)
01 - Rennes	10 000	0,001
02 - Sud de Rennes	2 856	0,001
03 - Nord de Rennes	2 460	0,001
04 - Secteur Ouest	4 280	0,002
05 - Cesson-Sévigné	700	0,001
06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	1 600	0,002
08 - Chantepie-Vern	1 542	0,002
09 - St-Jacques-de-la-Lande	565	0,001
10 - Le Rheu	419	0,001
12 - Brécé, Nouvoitou	84	0,000
15 - Corps-Nuds	0	0,000
Total	24 507	0,001

Les montants présentés dans le tableau incluent les contributions des délégataires au Fonds de Solidarité Logement du Département d'Ille-et-Vilaine.

4/ Taux de réclamations

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par les délégataires ou directement par la Collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Service	2017 P155.1 - taux de réclamations (nb/1000 ab)	2018 P155.1 - taux de réclamations (nb/1000 ab)
01 - Rennes	5,2	4,5
02 - Sud de Rennes	0,6	0,6
03 - Nord de Rennes	0,5	1,1
04 - Secteur Ouest (périmètre 2018)	0,8	0,3
05 - Cesson-Sévigné	3,3	6,9
06 - Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet	4,5	6,8
08 - Chantepie-Vern	0,5	0,5
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,2	0,4
10 - Le Rheu	0,3	0,3
11 - Acigné	0,3	Changement de délégataire intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	1,4	0,9
15 - Corps-Nuds	1,4	0,7
Total Collectivité Eau du Bassin Rennais	2,8	2,8

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

Les taux 2018 correspondent à 576 réclamations écrites (hors prix de l'eau) reçues par les services : 516 reçues par les délégataires et 60 reçues par la Collectivité. Les réclamations reçues directement par la Collectivité sont présentées au chapitre VI-9-1.

A noter que la SPL Eau du Bassin Rennais, qui gère les services 01, 05 et 06 a mis en place une méthodologie d'identification et de qualification des courriers très exhaustive, qui conduit à qualifier de réclamations certains courriers qui ne sont pas considérés comme tels sur d'autres services.

Par ailleurs, les difficultés rencontrées par la SPL dans la mise en place de son propre système de facturation ont généré un retard dans l'émission des factures en 2017, d'où un impact sur le nombre de réclamations en 2017 et 2018.

5/ Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Le taux d'impayés correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part eau et de la part assainissement. Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Service	2017 P154.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2018 P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
01 - Rennes	0,6	1,6
02 - Sud de Rennes	0,8	0,8
03 - Nord de Rennes	0,2	0,6
04 - Secteur Ouest	0,9	0,9
05 - Cesson-Sévigné	donnée non calculable changement de délégataire en cours d'année	1,6
06 - Pacé, Saint-Gilles et Vezin-le-Coquet	0,2	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	nouveau périmètre 2018	2,4
07 - Rophémel	0,8	intégré dans 04-Secteur Ouest
08 - Chantepie-Vern	0,6	0,5
09 - St-Jacques-de-la-Lande	1,8	3,5
10 - Le Rheu	0,7	1,1
11 - Acigné	0,4	intégré dans 06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin-le-Coquet
12 - Brécé, Nouvoitou	0,4	0,8
15 - Corps-Nuds	0,4	0,4
16 - Le Verger	0,1	intégré dans 04-Secteur Ouest

Le retard de facturation de la SPL en 2017 pour les services 01, 05 et 06, dû aux difficultés rencontrées dans la mise en place de son propre système de facturation, n'a pas permis de mettre en œuvre les procédures de relance pour impayés telles qu'elles étaient prévues, d'où une augmentation du taux d'impayés en 2018.

Les données disponibles ne permettent pas pour l'année 2018 de calculer cet indicateur à l'échelle de la Collectivité.

VI - 8 – Les travaux réalisés et programmés par la Collectivité

VI - 8 - 1 - Les travaux réalisés en 2018

1/ Passation de marchés publics pour la réalisation des travaux

En 2018, la Collectivité a attribué les marchés relatifs aux travaux programmés et d'opportunité. Ces marchés seront des outils indispensables à la mise en œuvre des travaux issus des conclusions de l'étude de gestion patrimoniale et du schéma de desserte.

Ainsi, les travaux dits d'opportunité concerneront les travaux non planifiables au moins 18 mois à l'avance et dont le linéaire est inférieur à 500 mètres. Ces travaux seront réalisés dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande de travaux de 4 ans.

Les travaux programmés, concernant le renouvellement des réseaux liés à la gestion patrimoniale et au schéma de desserte, seront réalisés dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande pour la maîtrise d'œuvre et d'un accord cadre à marchés subséquents pour les travaux.

Les études et les travaux liés à l'aspect sécurisation de la desserte en eau pourront être également réalisés par des marchés spécifiques au regard des contraintes inhérentes à chaque problématique (nouveau réservoir, nouveau tracé de conduite).

2/ Les travaux de renouvellement

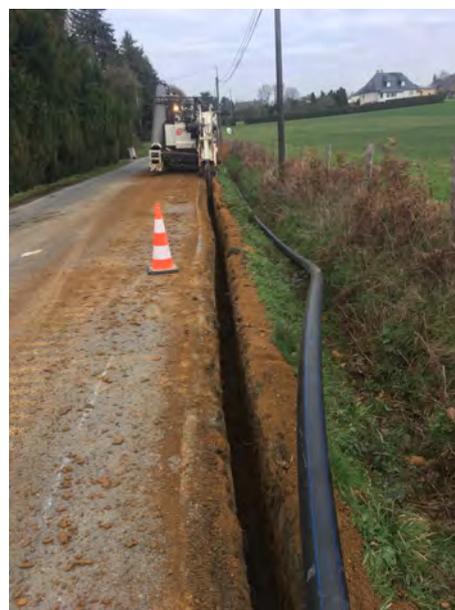
Le renouvellement des canalisations

L'exigence d'une réalisation de réseaux de qualité se traduit par l'application de prescriptions techniques sur l'ensemble des nouveaux réseaux, tant sur la nature des matériaux demandés (fonte, polyéthylène haute densité - PEHD) que sur les modalités de pose (Charte de Qualité des Réseaux d'eau Potable), que les travaux soient réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité, des délégataires dans le cadre des contrats de délégation de service public (cas de Rennes, St-Jacques-de-la-Lande et Le Rheu) ou de tiers (aménageurs).

Selon les services, les travaux de renouvellement du patrimoine (canalisations, compteurs, branchements, équipements du réseau...) sont réalisés majoritairement par l'exploitant (01-Rennes, 09-Saint-Jacques-de-la-Lande, 10-Le-Rheu) ou par la Collectivité (les autres services).

Le renouvellement des canalisations et branchements par la Collectivité intègre des travaux de renouvellement prioritaires, identifiés en concertation avec l'exploitant, et les travaux d'opportunité (renouvellement, amélioration de réseau...) réalisés à l'occasion des projets de réaménagement des communes ou groupements de communes, du Conseil Départemental ou d'autres maîtres d'ouvrage.

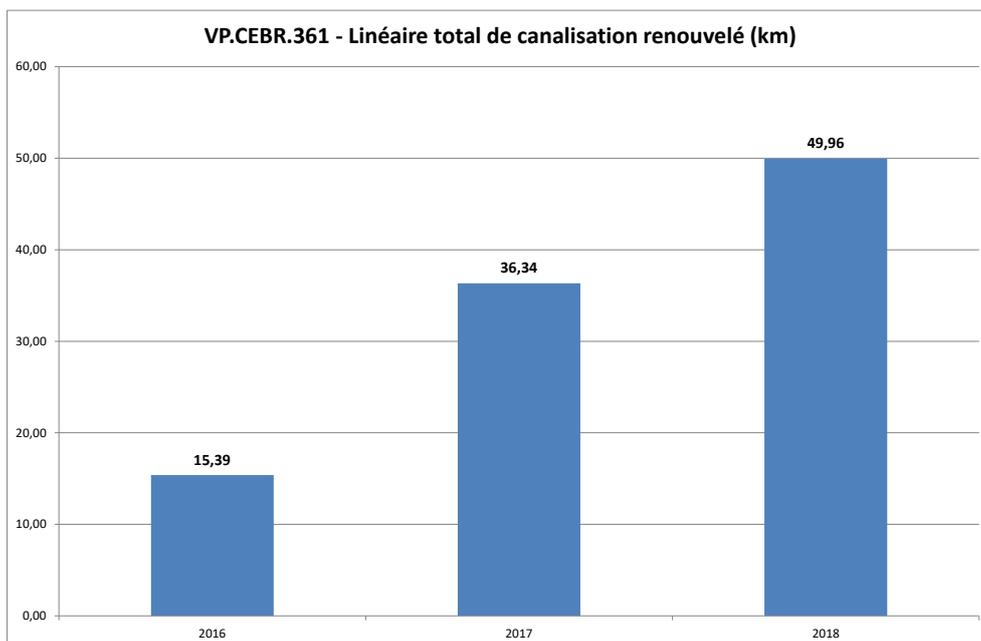
En 2018, les travaux de renouvellement ont poursuivi leur progression (+ 13,6 km) notamment avec la réception des travaux programmés sur les secteurs Ouest et Sud. Le taux de renouvellement annuel atteint la valeur de 1.3 % très proche de l'objectif fixé par la Collectivité à 1.25 % / an.



**Renouvellement d'une conduite en PEHD
125 mm par trancheuse
Tihouit - VC 5- Betton
Décembre 2018**

Le bilan 2018 du renouvellement réalisé par les délégataires et la Collectivité est le suivant :

Service	2018 VP.CEBR.359 - Linéaire de canalisation renouvelé par le Délégataire (km)	2018 VP.CEBR.360 - Linéaire de canalisation renouvelé par la Collectivité (km)	2018 VP.CEBR.361 - Linéaire total de canalisation renouvelé (km)
01 - Rennes	4,6	0,0	4,6
02 - Sud de Rennes	1,1	7,6	8,7
03 - Nord de Rennes	0,0	13,5	13,5
04 - Secteur Ouest	0,0	18,9	18,9
05 - Cesson-Sévigné	0,0	0,3	0,3
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	0,0	2,1	2,1
08 - Chantepie-Vern	0,0	1,0	1,0
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,4	0,1	0,5
10 - Le Rheu	0,0	0,0	0,0
12 - Brécé, Nouvoitou	0,0	0,0	0,0
15 - Corps-Nuds	0,0	0,4	0,4
Total	6,04	43,92	49,96



L'indicateur réglementaire sur le taux moyen de renouvellement des réseaux est quant à lui lissé sur cinq années : le taux moyen du renouvellement du réseau sur 5 ans correspond ainsi au pourcentage du réseau renouvelé sur cette période. Il donne une indication sur le rythme de renouvellement : avec un taux de 1 % par an, la durée nécessaire pour renouveler l'ensemble du réseau est de 100 ans. Le taux sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est de 0,8 % pour la période 2014-2018 (il était de 0,7 % entre 2013 et 2017).

Tableau 21

Service	2018 VP.CEBR.361 - Linéaire total de canalisation renouvelé (km)	2018 VP.140 - Linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quelque soit le financeur) (km)	2018 VP.77 - Linéaire de réseau hors branchements (km)	2018 P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)
01 - Rennes	4,6	28,8	495,0	1,2%
02 - Sud de Rennes	8,7	28,3	610,0	0,9%
03 - Nord de Rennes	13,5	47,8	683,0	1,4%
04 - Secteur Ouest	18,9	23,3	1056,0	0,4%
05 - Cesson-Sévigné	0,3	3,5	147,0	0,5%
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	2,1	3,7	329,0	0,2%
08 - Chantepie-Vern	1,0	4,1	141,0	0,6%
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,5	2,9	59,0	1,0%
10 - Le Rheu	0,0	2,0	78,0	0,5%
12 - Brécé, Nouvoitou	0,0	0,0	86,0	0,0%
15 - Corps-Nuds	0,4	0,7	65,0	0,2%
Total	50,0	147,8	3749,0	0,8%

Le renouvellement des branchements

Selon le matériau et l'état du branchement, il est procédé soit au renouvellement complet du branchement, soit à son report sur la nouvelle canalisation posée. Lors d'un report, seul le collier de branchement est renouvelé.

Le bilan exhaustif des **branchements en plomb** restant sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais n'est pas finalisé à la date de l'édition du présent rapport.

Sur le service 01-Rennes, l'ensemble des branchements en plomb a été remplacé dans le cadre du renouvellement prévu au contrat de délégation de service public 2005-2015 avec Veolia Eau.

Cependant, suite à la jurisprudence, la Collectivité a intégré au 1^{er} avril 2015 au réseau public d'eau potable des canalisations situées sous les rues privées ouvertes à la circulation et posées à l'époque de leur aménagement sans comp- teur général en entrée de voie, ce qui n'est plus autorisé actuellement. Les canalisations concernées et les branchements associés sont inscrits prioritairement en renouvellement. La réalisation des travaux nécessite l'établissement préalable de conventions de servitudes avec tous les propriétaires concernés par le passage de la canalisation, ce qui peut être relativement long.

Tableau 22

Service	2018 VP.CEBR.363 nombre de branchements renouvelés par les Délégués	2018 VP.CEBR.364 nombre de branchements renouvelés par la Collectivité	2018 VP.CEBR.365 nombre total de branchements renouvelés
01 - Rennes	296	0	296
02 - Sud de Rennes	51	230	281
03 - Nord de Rennes	0	290	290
04 - Secteur Ouest	0	246	246
05 - Cesson-Sévigné	0	12	12
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	0	18	18
08 - Chantepie-Vern	4	38	42
09 - St-Jacques-de-la-Lande	2	5	7
10 - Le Rheu	0	3	3
12 - Brécé, Nouvoitou	0	0	0
15 - Corps-Nuds	0	16	16
Total	353	858	1211

L'accessibilité et le renouvellement des compteurs

A l'occasion du renouvellement des branchements, la mise en conformité des compteurs du point de vue de l'accessibilité est réalisée à chaque fois que cela est possible. L'accessibilité des compteurs est nécessaire pour le relevé d'index, mais aussi pour le remplacement de ces compteurs quand ils ont atteint la limite d'âge ou sont bloqués, et pour la réparation des fuites avant compteur qui occasionnent des pertes d'eau pour le service. Les compteurs situés dans les logements ou les garages sont ainsi rendus accessibles autant que possible.

Le **renouvellement des compteurs** est assuré exclusivement par les délégataires. Le nombre de compteurs renouvelés dans l'année pour un service dépend de plusieurs facteurs : taille du parc compteurs et pyramide des âges, limite d'âge fixée par le contrat de délégation de service public, qui peut être plus exigeante que la réglementation (15 ans) ou bénéficier d'une dérogation à l'âge réglementaire (19 ans à Rennes).

Tableau 23		
Service	2018 VP.CEBR.362 Nombre de compteurs renouvelés par le délégataire	2018 VP.CEBR.427 Nombre de compteurs rendus accessibles
01 - Rennes	2982	0
02 - Sud de Rennes	1227	60
03 - Nord de Rennes	297	30
04 - Secteur Ouest	242	51
05 - Cesson-Sévigné	23	4
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	83	15
08 - Chantepie-Vern	690	10
09 - St-Jacques-de-la-Lande	528	0
10 - Le Rheu	154	1
12 - Brécé, Nouvoitou	0	0
15 - Corps-Nuds	8	4
Total	6234	175

3/ Travaux d'extension des réseaux et réponses aux demandes d'autorisations

Réalisation et accompagnement des travaux d'extension de réseau

Suite au bilan des 3 années de sa maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation des réseaux d'eau potable à l'intérieur des nouvelles opérations d'aménagement public, votée par délibération de 2015, la Collectivité a décidé fin 2017 d'abandonner ce principe et de laisser les aménageurs publics et privés assurer la maîtrise d'ouvrage des études et des travaux.

*Viabilisation du permis d'aménager
Le Ruisseau - Talensac
Septembre 2018*



Cette décision fait suite, notamment, à l'important travail d'harmonisation et de formalisation des conditions de réalisation des réseaux d'eau potable traduit dans un cahier des prescriptions techniques qui s'impose à l'ensemble des maîtres d'ouvrage, condition sine qua non à l'acceptation de leurs demandes de rétrocession, dans l'objectif d'une réalisation de réseau de qualité concourant à la gestion patrimoniale.



*Aménagement de la ZAC
du Haut Combier - Chavagne
Novembre 2018*

Service	2018 VP.CEBR.424 Extensions en linéaire de canalisation sous maîtrise d'ouvrage Collectivité	2018 VP.CEBR.425 Extensions en linéaire de canalisation sous maîtrise d'ouvrage d'un tiers	2018 VP.CEBR.426 Linéaire total d'extension
01 - Rennes	0,0	0,0	0,0
02 - Sud de Rennes	1,4	1,0	2,3
03 - Nord de Rennes	0,8	1,5	2,3
04 - Secteur Ouest	1,6	2,7	4,3
05 - Cesson-Sévigné	0,4	0,5	0,9
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St-Gilles	0,1	1,6	1,7
08 - Chantepie-Vern	0,0	0,1	0,1
09 - St-Jacques-de-la-Lande	0,0	0,0	0,0
10 - Le Rheu	1,2	0,3	1,5
12 - Brécé, Nouvoitou	1,0	0,0	1,0
15 - Corps-Nuds	0,0	0,1	0,1
Total	6,3	7,8	14,1

Réponses aux demandes d'autorisation d'urbanisme

Conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Collectivité Eau du Bassin Rennais est sollicité par les services instructeurs (communes ou Rennes Métropole) pour les demandes d'autorisations d'urbanisme liées à des travaux de constructions, extensions, ou changements de destination des bâtiments.

L'année 2018 a connu une stabilisation du nombre d'instructions d'autorisations d'urbanisme par la Collectivité.

Courant 2018, la Collectivité a poursuivi les démarches de simplification d'instruction des dossiers d'autorisation d'urbanisme en se rapprochant du service Droits des Sols de Rennes Métropole pour optimiser la pré-instruction par les instructeurs.

Les instructions d'Autorisations d'Urbanisme

Types d'autorisation	2015	2016	2017	2018
Certificat Urbanisme	96	119	170	180
Division Parcellaire	59	146	159	180
Permis d'Aménager	32	31	29	49
Permis de Construire	217	426	568	523
Total	404	722	926	930

Dès le stade du certificat d'urbanisme, de la division parcellaire ou du permis d'aménager, la Collectivité est amenée à étudier la desserte en eau des projets, et à formuler ses prescriptions, qui sont, le cas échéant, repris dans les arrêtés. Les demandeurs sont ainsi informés en amont, de l'éventuelle nécessité d'une extension de réseau, et dans les cas prévus par le Code de l'Urbanisme, de la participation financière aux travaux qui leur incombera (extensions inférieures à 100 mètres et ne desservant in fine qu'un seul demandeur, ou les extensions constituant des équipements propres ou exceptionnels à caractère industriel, agricole, commercial ou artisanal).

Les extensions de réseaux issues de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Types d'autorisation	2015	2016	2017	2018
Extension avec participation financière du demandeur	29	34	29	6
Extension financée par la Collectivité	3	5	0	0
Total	32	39	29	6

VI - 8- 2 - Les travaux programmés en 2019

En 2019, les travaux de renouvellement programmés et d'opportunité en 2019 sont évalués à 51,2 km (1.37 % de taux de renouvellement sur la base de 3 734 km de réseau 2017) :

- 6.3 km sur Rennes, St Jacques de la Lande et Le Rheu, réalisés sous maîtrise d'ouvrage des délégataires et intégrés dans l'économie des contrats de DSP, selon la répartition suivante :

Service	Linéaire de canalisation à renouveler en 2018 par les délégataires (km)
01 - Rennes	4,600
09 - Saint-Jacques de La Lande	0,900
10 - Le Rheu	0,830
Total	6,30

- 17 km réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité correspondant aux 4 premiers programmes des travaux programmés. Le début des travaux est prévu en juillet 2019 en coordination avec les communes et le service de Rennes Métropole.
- 0.6 km en convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec Rennes Métropole dans le cadre des travaux d'aménagement des rues Raoul de la Futaye et de Saint-Denis sur la commune de Saint-Sulpice-la-Forêt.

- 2.3 km réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité en parallèle du renouvellement de la conduite d'adduction Lillion-Mordelles.
- 25 km réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité correspondant aux travaux d'opportunité en cours enregistrés en 2018 et 2019 (renouvellement, amélioration de réseau...) en réponse aux projets de réaménagement des communes ou groupements de communes, du Conseil départemental ou d'autres maîtres d'ouvrage, auxquels s'ajouteront les travaux qui seront programmés après l'édition du présent rapport.



*Travaux de renouvellement
d'une canalisation d'eau potable
Rue Champion de Cicé - Rennes
Décembre 2018*

VI - 9 – Le suivi et contrôle des délégations de service public par la Collectivité

VI – 9 – 1 - Relation aux usagers

La Collectivité Eau du Bassin Rennais reste responsable du service apporté à l'utilisateur, même si le service est délégué. A ce titre, elle se doit d'informer ses usagers et d'être à leur écoute.

La Collectivité et ses exploitants sont régulièrement sollicités par des usagers sur des questions techniques ou financières. L'un des motifs de réclamation récurrents est le constat d'une consommation d'eau anormalement élevée, provenant de fuites sur les installations privées. Depuis fin 2012, la loi Warsmann prévoit des modalités de dégrèvement en cas de fuite chez les usagers domestiques occupant un local d'habitation.

Les réclamations reçues en 2018 à la Collectivité concernaient :

- la facturation, y compris dysfonctionnement des dispositifs de télérelève pour les usagers équipés et la contestation de la facturation, de frais de relance pour retard de paiement ;
- un problème de fuite ou d'infiltration d'eau : fuite avant compteur, fuite après compteur et demande de dégrèvement, dégât des eaux... ;
- un problème de manque de pression ;
- un problème suite aux travaux réalisés par le service de l'eau : problème d'accès à l'habitation, remise en état des chaussées, désagrément lié à une coupure d'eau... ;
- un problème de qualité de l'eau : problème de turbidité ou d'eau calcaire ;
- une demande d'assistance dans le règlement d'un litige avec le délégataire ou le signalement d'une difficulté à joindre ce dernier.

Demandes des usagers	2015	2016	2017	2018
Nombre total de contacts	34	70	102	96
Dont nombre de demandes d'information	5	17	33	16
Dont nombre de réclamations reçues par la Collectivité	29	53	69	80
<i>dont réclamations sur motifs autres que le prix de l'eau (Indicateur national P155.1)</i>	20	40	52	59
Mode de demande				
Téléphone	18 %	20 %	15 %	19 %
Courrier électronique	44 %	54 %	62 %	50 %
Courrier	38 %	26 %	22 %	24 %
Visite			1 %	7 %

Par ailleurs, l'envoi des chèques eau (chapitre VII-3-2) a généré un nombre important de contacts avec les usagers en 2018, qui n'est pas comptabilisé ici.

VI - 9 - 2 - La passation, le suivi et le contrôle des délégations de service public de distribution

1/ Avenants et fins de contrat : les réalisations 2018

Avenants aux contrats Sud de Rennes, St-Jacques-de-la-lande, SIE de la Forêt du Theil et SIE de Châteaubourg

L'audit financier des contrats du secteur sud de Rennes réalisé dans le cadre d'une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) au 2nd semestre 2017 avait conclu que les contrats étaient économiquement et techniquement sains, avec des marges de manœuvre substantielles sur le contrat du Sud de Rennes. Il avait également mis en évidence un retard dans la réalisation des opérations de renouvellement, et une erreur d'application de la formule d'actualisation des tarifs du Délégitaire depuis 2013 sur le contrat Sud de Rennes.

Une phase de négociation a été menée par les services de la Collectivité, assistée de son AMO, avec le délégataire de septembre 2017 à avril 2018, pour aboutir à la passation de 3 avenants concernant le nouveau contrat Sud de Rennes, avec effet au 1^{er} janvier 2019 : résiliation anticipée du contrat de St-Jacques-de-la-lande, retrait de la commune de Corps-Nuds du contrat tripartite avec le SIE de la Forêt du Theil, révision du contrat Sud de Rennes.

Suite à ces décisions, le **nouveau périmètre du contrat Sud de Rennes** intègre ainsi les communes de Brécé, Nouvoitou, Corps-Nuds et St-Jacques-de-la-lande.

La **date de fin du contrat est avancée au 31/01/2020** au lieu du 19/02/2020 pour compenser le chiffre d'affaires supplémentaire apporté au Délégitaire par l'intégration de ces 4 nouvelles communes.

L'engagement de rendement du réseau est porté à 88 % (85 % dans le contrat initial) pour prendre en compte le rendement des communes intégrées, sans compensation de la perte de recettes associée pour le délégataire (le rendement contractuel intervenant dans le calcul de la part du tarif à l'utilisateur destinée à couvrir les charges d'achat d'eau du Délégitaire).

La **nouvelle structure tarifaire et l'expérimentation relative à la tarification sociale**, ainsi que des **modes d'actions complémentaires pour recouvrer les factures impayées**, sont intégrés au contrat, et les nouvelles charges associées sont couvertes par le Délégitaire sans augmentation de tarif.

La **dotation forfaitaire annuelle de renouvellement est augmentée** en lien avec l'extension du périmètre contractuel, et complétée par une dotation supplémentaire issue majoritairement du report du solde des engagements de renouvellement non réalisés à la date de prise d'effet de l'avenant, et accessoirement d'un abondement exceptionnel de la part du Délégué lié à la prise d'effet de l'avenant retardée au 1^{er} janvier 2019. Les compteurs de St-Jacques-de-la-lande qui étaient propriété du Délégué sont rachetés par le Délégué et seront restitués à titre gracieux à la Collectivité à l'échéance du contrat.

Le montant du trop-facturé depuis 2013 aux abonnés suite à l'erreur du Délégué sur l'application de la formule d'actualisation sera reversé à la Collectivité.

Le montant total des **marges financières dégagées par la Collectivité** suite aux négociations sur l'avenant du contrat Sud de Rennes s'élève à **352 000 €** pour l'année 2019, dernière année du contrat.

Avenant au contrat de Chantepie-Vern

L'audit financier du contrat Chantepie-Vern réalisé dans le cadre de la mission d'AMO en 2017 avait conclu que le contrat était économiquement et techniquement sain, avec des marges de manœuvre substantielles, malgré une baisse des volumes consommés depuis 2008, contraire aux prévisions du contrat. L'audit avait également pointé un retard dans la réalisation des dépenses de renouvellement.

Les négociations avec le Délégué ont abouti à la passation d'un avenant entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Suite à cette décision, la **nouvelle structure tarifaire et l'expérimentation relative à la tarification sociale**, ainsi que des **modèles d'actions complémentaires pour recouvrer les factures impayées**, sont intégrés au contrat, et les nouvelles charges associées sont prises en charge par le Délégué sans augmentation de tarif.

La **dotation forfaitaire annuelle de renouvellement est complétée par une dotation supplémentaire**, issue majoritairement du report du solde des engagements de renouvellement non réalisés à la date de prise d'effet de l'avenant, et accessoirement d'un abondement exceptionnel de la part du Délégué lié à la prise d'effet de l'avenant retardée au 1^{er} janvier 2019.

Le montant total des **marges financières dégagées par la Collectivité** suite aux négociations sur le contrat Chantepie-Vern s'élève à **23 000 €** par an pour la durée restante du contrat (2019-mi 2023), auquel s'ajoutent 6 000 € liés au gel des tarifs obtenu auprès du Délégué pour l'année 2019.

Bilans de fin de contrat

La réalisation des bilans de fin de contrat avec l'AMO entre 2017 et 2018 a permis de clore en 2018 les contrats d'Acigné, de Lillion et de Rophémel en établissant notamment le bilan du renouvellement contractuel.

Le suivi de la Collectivité a ainsi conduit à demander au Délégué le **versement d'un solde de 15 200 €** correspondant à 40 compteurs et 10 équipements non renouvelés (8 579 € pour le contrat d'Acigné, 6 621 € pour le contrat de Rophémel).

Le bilan de fin de contrat de Cesson-Sévigné est toujours en cours, en attente d'éléments du Délégué concernant le bilan des travaux de renouvellement et les engagements liés à la mise en place de la télérelève des compteurs.

2/ Renouvellement des conventions d'achat d'eau pour les communes alimentées par des collectivités extérieures

Du fait de la structuration des réseaux de canalisation, 11 communes de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, dont 10 issues des syndicats voisins et une commune qui était indépendante pour la compétence eau, sont alimentées par les productions ou imports d'eau des collectivités voisines. Ces fournitures d'eau sont encadrées par une convention d'achat d'eau pour chacun des secteurs concernés.

En 2018, la Collectivité a voté le renouvellement des conventions d'achat d'eau intégrant d'une part les modalités, notamment les tarifs, des nouveaux contrats de DSP conclus par les collectivités vendeuses à l'échéance de leur contrat (SIE de Châteaubourg, SIE de Paimpont) et la mise en place de 2 nouvelles conventions pour des achats d'eau existants gérés jusque-là directement par les délégataires (SMP Ouest 35 et SIE des Bruyères).

3/ L'analyse technique et financière des rapports annuels 2018 des délégataires

La transmission aux délégataires des remarques et demandes de corrections ou compléments sur leurs rapports annuels 2018 a donné lieu à la remise d'un rapport modifié par service, de la part de chaque délégataire concerné (cf. Chapitre III-2-1).

Une réunion spécifique de présentation détaillée des comptes d'exploitation a été organisée par les services de la Collectivité Eau du Bassin Rennais avec chaque délégataire en juin 2019.

Lors de ces réunions, il est demandé aux délégataires de commenter les évolutions des différents postes de charges et de recettes de chaque contrat, de présenter les éventuels changements dans les méthodes de calcul ou de réaffectation des charges indirectes, et d'expliquer certaines données incohérentes.

Sur un même service, les évolutions de recettes d'une année sur l'autre sont généralement la conséquence de variation du volume consommé par les abonnés et / ou du volume de travaux réalisés à titre exclusif (pose de compteurs, branchements neufs...).

Pour les postes de charges les plus importants, les évolutions sont liées aux facteurs suivants :

- Personnel : variations d'effectifs, évolutions de carrière amenant les agents à changer de catégorie ;
- Sous-traitance, matières et fournitures : variation du volume de travaux ;
- Achat d'eau : variation du volume consommé par les abonnés, évolution du volume de pertes sur le réseau.

Les charges de renouvellement et d'investissement sont fixées par chaque contrat d'affermage et lissées sur la durée du contrat.

Pour les deux contrats tripartites de la Collectivité Eau du Bassin Rennais – avec les SIE de Châteaubourg et SIE de la Forêt du Theil – les données financières transmises par le délégataire Veolia Eau pour l'année 2018 sont globales, à l'échelle de chaque périmètre d'origine.



**Rapport Annuel du Délégué
2018 - SAUR
Le Rheu**

Synthèse des Comptes Annuels de Résultat d'Exploitation (CARE) 2018 pour chaque service

	01 - Rennes 2018	02 - Sud de Rennes 2018	03 - Nord de Rennes 2018	04 - Secteur Ouest 2018	05 - Cesson- Sévigné 2018	06 - Acigné- Pacé-Vezin-St- Gilles 2018
2018 VP.CEBR.324 - Recettes	14 515 533 €	3 366 165 €	2 674 250 €	2 854 300 €	1 028 241 €	1 435 524 €
2018 VP.CEBR.306 - Ventes d'eau	12 126 540 €	2 745 351 €	2 032 817 €	2 202 200 €	844 022 €	1 030 873 €
2018 VP.CEBR.307 - Travaux à titre exclusif	1 286 690 €	355 165 €	380 945 €	529 500 €	128 126 €	301 926 €
2018 VP.CEBR.308 - Produits accessoires	1 102 303 €	265 649 €	260 488 €	122 600 €	56 093 €	102 725 €
2018 VP.CEBR.325 - Dépenses	13 716 618 €	3 124 975 €	2 925 868 €	2 929 000 €	1 107 619 €	1 588 656 €
2018 VP.CEBR.309 - Personnel	2 389 795 €	600 199 €	518 271 €	624 500 €	237 026 €	413 933 €
2018 VP.CEBR.310 - Energie électrique	3 198 €	30 433 €	39 678 €	68 900 €	2 344 €	4 492 €
2018 VP.CEBR.311 - Achats d'eau	4 138 874 €	1 094 876 €	1 115 554 €	1 263 800 €	415 849 €	445 027 €
2018 VP.CEBR.312 - Produits de traitement	1 206 €	359 €	1 154 €	2 100 €	90 €	1 144 €
2018 VP.CEBR.313 - Analyses	26 107 €	7 136 €	9 570 €	14 000 €	7 081 €	22 903 €
2018 VP.CEBR.314 - Sous-traitance, matières et fournitures	1 369 933 €	576 656 €	611 681 €	362 900 €	164 474 €	390 853 €
2018 VP.CEBR.315 - Impôts locaux et taxes	0 €	42 809 €	24 810 €	31 000 €	0 €	0 €
2018 VP.CEBR.316 - Autres dépenses d'exploitation	691 275 €	244 523 €	192 722 €	264 700 €	42 253 €	57 902 €
2018 VP.CEBR.317 - Contribution des services centraux et de recherche	2 105 099 €	141 474 €	75 158 €	134 500 €	208 451 €	211 864 €
2018 VP.CEBR.318 - Renouvellement (garantie, programme et fonds)	2 813 700 €	326 152 €	145 804 €	98 100 €	14 990 €	14 022 €
2018 VP.CEBR.319 - Investissements	166 243 €	31 147 €	176 356 €	17 400 €	15 061 €	25 431 €
2018 VP.CEBR.320 - Charges relatives aux compteurs du domaine privé	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2018 VP.CEBR.321 - Pertes sur créances irrécouvrables	11 188 €	29 211 €	15 110 €	47 100 €	0 €	1 085 €
2018 VP.CEBR.326 - Résultat avant impôt	798 915 €	241 190 €	-251 618 €	-74 700 €	-79 378 €	-153 132 €
2018 VP.CEBR.322 - Impôt sur les sociétés	2 094 €	80 387 €	0 €	0 €	0 €	0 €
2018 VP.CEBR.327 - Résultat	796 821 €	160 803 €	-251 618 €	-74 700 €	-79 378 €	-153 132 €
2018 VP.CEBR.323 - Taux de marge	5%	5%	-9%	-3%	-8%	-11%

	01 - Rennes	02 - Sud de Rennes	03 - Nord de Rennes	04 - Secteur Ouest	05 - Cesson- Sévigné	06 - Acigné, Pacé, St-Gilles et Vezin- le-Coquet
Déléataire	SPL EBR	Veolia Eau	Veolia Eau	Saur	SPL EBR	SPL EBR
Année de début du contrat	2015	2008	2013	2017	2017	2016
Avancement du contrat fin 2018	4 / 15 année(s)	11 / 12 année(s)	6 / 12 année(s)	2 / 8 année(s)	2 / 13 année(s)	3 / 14 année(s)

	08 - Chantepie- Vern 2018	09 - St- Jacques-de-la- Lande 2018	10 - Le Rheu 2018	12 - SIE Châteaubourg (incluant Brécé, Nouvoitou) 2018	15 - SIE Forêt du Theil (incluant Corps- Nuds) 2018
2018 VP.CEBR.324 - Recettes	1 019 414 €	746 509 €	534 400 €	4 119 303 €	2 972 352 €
2018 VP.CEBR.306 - Ventes d'eau	892 029 €	637 279 €	444 500 €	3 666 023 €	2 604 318 €
2018 VP.CEBR.307 - Travaux à titre exclusif	77 618 €	81 778 €	71 400 €	148 365 €	156 597 €
2018 VP.CEBR.308 - Produits accessoires	49 767 €	27 452 €	18 500 €	304 915 €	211 437 €
2018 VP.CEBR.325 - Dépenses	922 323 €	771 320 €	547 200 €	3 771 041 €	3 452 666 €
2018 VP.CEBR.309 - Personnel	184 975 €	124 422 €	91 900 €	671 065 €	716 826 €
2018 VP.CEBR.310 - Energie électrique	6 234 €	414 €	3 100 €	25 377 €	146 199 €
2018 VP.CEBR.311 - Achats d'eau	318 954 €	275 746 €	163 100 €	1 908 323 €	1 514 614 €
2018 VP.CEBR.312 - Produits de traitement	539 €		500 €	1 010 €	15 440 €
2018 VP.CEBR.313 - Analyses	1 941 €	1 314 €	3 800 €	15 797 €	31 058 €
2018 VP.CEBR.314 - Sous-traitance, matières et fournitures	127 251 €	148 335 €	42 700 €	530 161 €	363 886 €
2018 VP.CEBR.315 - Impôts locaux et taxes	13 554 €	8 464 €	7 400 €	54 767 €	78 479 €
2018 VP.CEBR.316 - Autres dépenses d'exploitation	57 994 €	42 962 €	48 800 €	225 025 €	269 681 €
2018 VP.CEBR.317 - Contribution des services centraux et de recherche	44 803 €	27 982 €	41 700 €	153 951 €	93 547 €
2018 VP.CEBR.318 - Renouvellement (garantie, programme et fonds)	130 978 €	98 981 €	132 100 €	159 067 €	142 277 €
2018 VP.CEBR.319 - Investissements	25 897 €	16 158 €	6 700 €	11 391 €	54 735 €
2018 VP.CEBR.320 - Charges relatives aux compteurs du domaine privé	0 €	18 739 €	0 €	0 €	0 €
2018 VP.CEBR.321 - Pertes sur créances irrécouvrables	9 203 €	7 803 €	5 400 €	15 107 €	25 924 €
2018 VP.CEBR.326 - Résultat avant impôt	97 091 €	-24 811 €	-12 800 €	348 262 €	-480 314 €
2018 VP.CEBR.322 - Impôt sur les sociétés	32 361 €	1 €	0 €	116 075 €	0 €
2018 VP.CEBR.327 - Résultat	64 730 €	-24 812 €	-12 800 €	232 187 €	-480 314 €
2018 VP.CEBR.323 - Taux de marge	6%	-3%	-2%	6%	0%

	08 - Chantepie- Vern	09 - St-Jacques- de-la-Lande	10 - Le Rheu	12 - SIE Châteaubourg	15 - SIE Forêt du Theil
Déléataire	Veolia Eau	Veolia Eau	Saur	Veolia Eau	Veolia Eau
Année de début du contrat	2008	2005	2012	2007	2011
Avancement du contrat fin 2018	11 / 15 année(s)	14 / 15 année(s)	7 / 10 année(s)	12 / 12 année(s)	8 / 10 année(s)

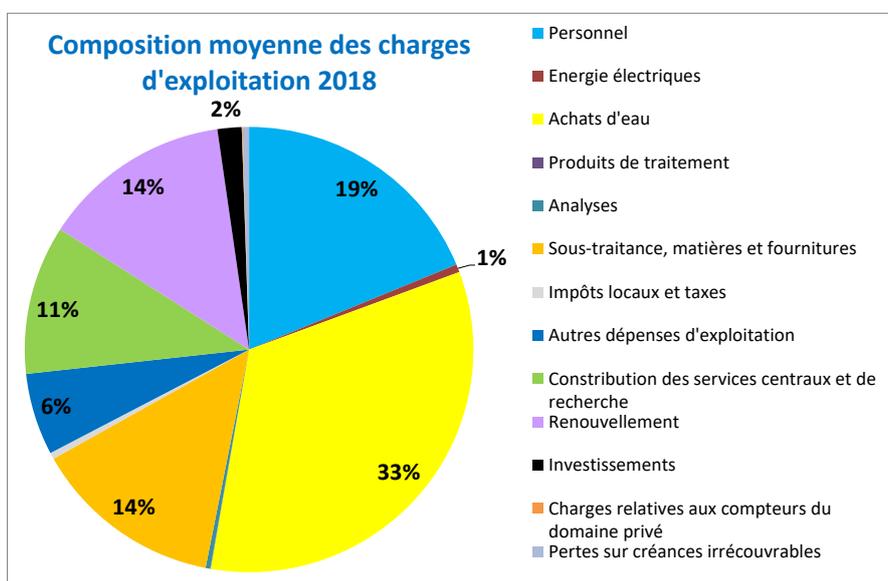
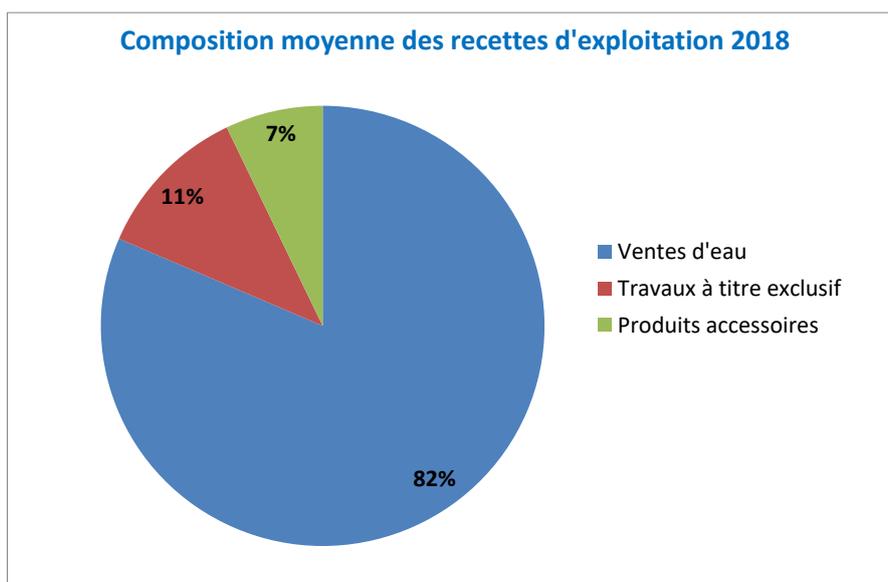
A noter :

- Pour les services 01-Rennes, 05-Cesson-Sévigné et 06-Pacé, St-Gilles, Vezin-le-Coquet, la présentation du compte d'exploitation de la SPL Eau du Bassin Rennais est différente de celle des CARE établis par Veolia Eau et la SAUR. Les impôts locaux et taxes, ainsi que les dépenses d'investissement, sont intégrés dans les frais de structure (ligne Contribution des services centraux et de recherche).
- La Collectivité est propriétaire des compteurs abonnés sur l'ensemble des services, à l'exclusion du service 09-St-Jacques-de-la-Lande. Sur ce service, le délégataire est propriétaire des compteurs abonnés et comptabilise en charges d'exploitation les dépenses d'entretien et de renouvellement des compteurs (ligne "charges relatives aux compteurs du domaine privé"), qui sont comptabilisées en charges de renouvellement par le délégataire sur les autres services.

Les "autres charges d'exploitation" regroupent notamment les télécommunications, poste et télégestion, les engins et véhicules, l'informatique, les assurances et les charges de locaux.

Composition moyenne des recettes et des charges

La composition moyenne des charges et des recettes sur les 9 services pour lesquels un compte d'exploitation spécifique au périmètre de la Collectivité Eau du Bassin Rennais a été fourni (services 01 à 10) est représentée par les graphiques ci-après.



Résultats d'exploitation

L'équilibre économique d'une délégation de service public à un opérateur privé s'établit sur la durée du contrat. Le résultat déficitaire en début de contrat est généralement compensé par un résultat excédentaire en fin de contrat, hors renégociations en cours de contrat.

Dans tous les cas, les résultats d'exploitation annuels négatifs sont sans effet sur le prix de l'eau (part eau potable), dont l'évolution est fixée dans chaque contrat d'affermage par la formule d'actualisation du prix.

Le bilan 2018 par délégataire est présenté ci-après :

		Total 2018 Contrats SPL Eau du Bassin Rennais	Total 2018 Contrats SAUR	Total 2018 Contrats Veolia Eau (hors contrats tripartites)
2017 VP.CEBR.324 - Recettes (€)	Recettes (€)	16 979 298 €	3 388 700 €	7 806 338 €
2017 VP.CEBR.325 - Dépenses (€)	Dépenses (€)	16 412 893 €	3 476 200 €	7 744 486 €
2017 VP.CEBR.326 - Résultat avant impôt (€)	Résultat avant impôt (€)	566 405 €	-87 500 €	61 852 €
2017 VP.CEBR.327 - Résultat (€)	Résultat (€)	564 311 €	-87 500 €	-50 897 €
2017 VP.CEBR.323 - Taux de marge (%)	Taux de marge (%)	3%	-3%	-1%

VII- LE PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE

VII - 1 – Montant de la facture 120 m³

Au 1^{er} janvier 2019, sur la base d'une facture de 120 m³ (référence INSEE) d'eau potable (hors assainissement) pour un local à usage d'habitation, le prix TTC au m³ varie de 2,081 € à St-Jacques-de-la-Lande à 2,388 € à Chantepie - Vern (cf. carte page suivante). Au 1^{er} janvier 2018, il variait de 2,025 € (St Jacques-de-la-Lande) à 2,406 € (Corps-Nuds).

Service	Abonnés concernés	Prix TTC au m ³ pour 120 m ³ au 1/01/18 (Indicateur D102.0)	Prix TTC au m ³ pour 120 m ³ au 1/01/19 (Indicateur D102.0)	Variation	Montant TTC facture de 120 m ³ au 1/01/2018	Montant TTC facture de 120 m ³ au 1/01/2019	Frais d'accès au service pour les nouveaux abonnés (HT) au 1/01/2019
01 - Rennes	Local à usage d'habitation	2,098 €	2,130 €	1,5%	251,78 €	255,57 €	33,09 €
02 - Sud de Rennes	Local à usage d'habitation	2,386 €	2,378 €	-0,3%	286,33 €	285,34 €	37,86 €
03 - Nord de Rennes	Local à usage d'habitation	2,076 €	2,106 €	1,4%	249,17 €	252,76 €	44,12 €
04 - Secteur Ouest	Local à usage d'habitation	2,375 €	2,355 €	-0,8%	284,97 €	282,63 €	31,33 €
05 - Cesson-Sévigné	Local à usage d'habitation	2,156 €	2,178 €	1,0%	258,74 €	261,32 €	33,62 €
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St Gilles	Local à usage d'habitation	2,130 €	2,155 €	1,2%	255,63 €	258,57 €	33,16 €
08 - Chantepie-Vern	Local à usage d'habitation	2,395 €	2,388 €	-0,3%	287,42 €	286,59 €	39,99 €
09 - St-Jacques-de-la-Lande	Local à usage d'habitation	2,025 €	2,081 €	2,8%	242,98 €	249,76 €	37,86 €
10 - Le Rheu	Local à usage d'habitation	2,171 €	2,175 €	0,2%	260,54 €	260,97 €	16,51 €
12 - Brécé, Nouvoitou	Local à usage d'habitation	2,318 €	2,237 €	-3,5%	278,11 €	268,44 €	37,86 €
15 - Corps-Nuds	Local à usage d'habitation	2,406 €	2,378 €	-1,2%	288,72 €	285,34 €	37,86 €

Il faut noter cependant que la référence nationale des 120 m³ par an n'est pas adaptée au Bassin Rennais où la consommation moyenne par abonné domestique est de 61 m³ (donnée sur l'ensemble des consommations des 56 communes issue de l'étude 2015 pour l'harmonisation du prix de l'eau).

À titre indicatif, au 1^{er} janvier 2019, le prix pour TTC au m³ pour 60 m³ pour un local à usage d'habitation varie de 2,193 € à Rennes à 2,590 € sur le secteur Ouest. Au 1^{er} janvier 2018, il variait de 2,158 € (Rennes) à 2,759 € (Corps-Nuds).

Service	Abonnés concernés	Prix TTC au m ³ pour 60 m ³ au 1/01/18	Prix TTC au m ³ pour 60 m ³ au 1/01/19	Variation	Montant TTC facture de 60 m ³ au 1/01/2018	Montant TTC facture de 60 m ³ au 1/01/2019	Frais d'accès au service pour les nouveaux abonnés (HT) au 1/01/2019
01 - Rennes	Local à usage d'habitation	2,158 €	2,193 €	1,6%	129,46 €	131,57 €	33,09 €
02 - Sud de Rennes	Local à usage d'habitation	2,662 €	2,542 €	-4,5%	159,72 €	152,50 €	37,86 €
03 - Nord de Rennes	Local à usage d'habitation	2,305 €	2,305 €	0,0%	138,31 €	138,27 €	44,12 €
04 - Secteur Ouest	Local à usage d'habitation	2,649 €	2,590 €	-2,2%	158,92 €	155,39 €	31,33 €
05 - Cesson-Sévigné	Local à usage d'habitation	2,286 €	2,299 €	0,6%	137,18 €	137,94 €	33,62 €
06 - Acigné-Pacé-Vezin-St Gilles	Local à usage d'habitation	2,235 €	2,256 €	0,9%	134,12 €	135,33 €	33,16 €
08 - Chantepie-Vern	Local à usage d'habitation	2,679 €	2,519 €	-6,0%	160,73 €	151,15 €	39,99 €
09 - St-Jacques-de-la-Lande	Local à usage d'habitation	2,193 €	2,242 €	2,2%	131,57 €	134,52 €	37,86 €
10 - Le Rheu	Local à usage d'habitation	2,273 €	2,270 €	-0,1%	136,36 €	136,19 €	16,51 €
12 - Brécé, Nouvoitou	Local à usage d'habitation	2,645 €	2,424 €	-8,4%	158,72 €	145,41 €	37,86 €
15 - Corps-Nuds	Local à usage d'habitation	2,759 €	2,542 €	-7,9%	165,54 €	152,50 €	37,86 €

VII - 2 - L'harmonisation du prix de l'eau se poursuit

Au 1^{er} janvier 2015, 16 structures tarifaires et 16 prix de l'eau différents s'appliquaient sur le territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, issus des 16 services de distribution d'eau et des 16 contrats de délégation de service public associés.

L'objectif d'un prix unique de l'eau et l'assainissement pour l'ensemble des usagers a été fixé début 2015 respectivement par la Collectivité Eau du Bassin Rennais et par Rennes Métropole. Les modalités de cette uniformisation, décidées suite à une étude réalisée en 2015, ont commencé à s'appliquer sur le prix de l'eau en 2016 et se poursuivent depuis.

La tarification repose, sur les territoires où la structure tarifaire a pu être adaptée, sur une catégorisation des usagers (ménages disposant d'un abonnement individuel, immeubles collectifs non individualisés, et autres abonnés), avec une part fixe réduite pour les ménages, une progressivité du tarif en 4 tranches, la gratuité de la tranche 0-10 m³, et sur des tarifs au m³ uniques pour les collectifs non individualisés et les autres abonnés. Au 1^{er} janvier 2019, cette structure s'étend à l'ensemble du Bassin Rennais.

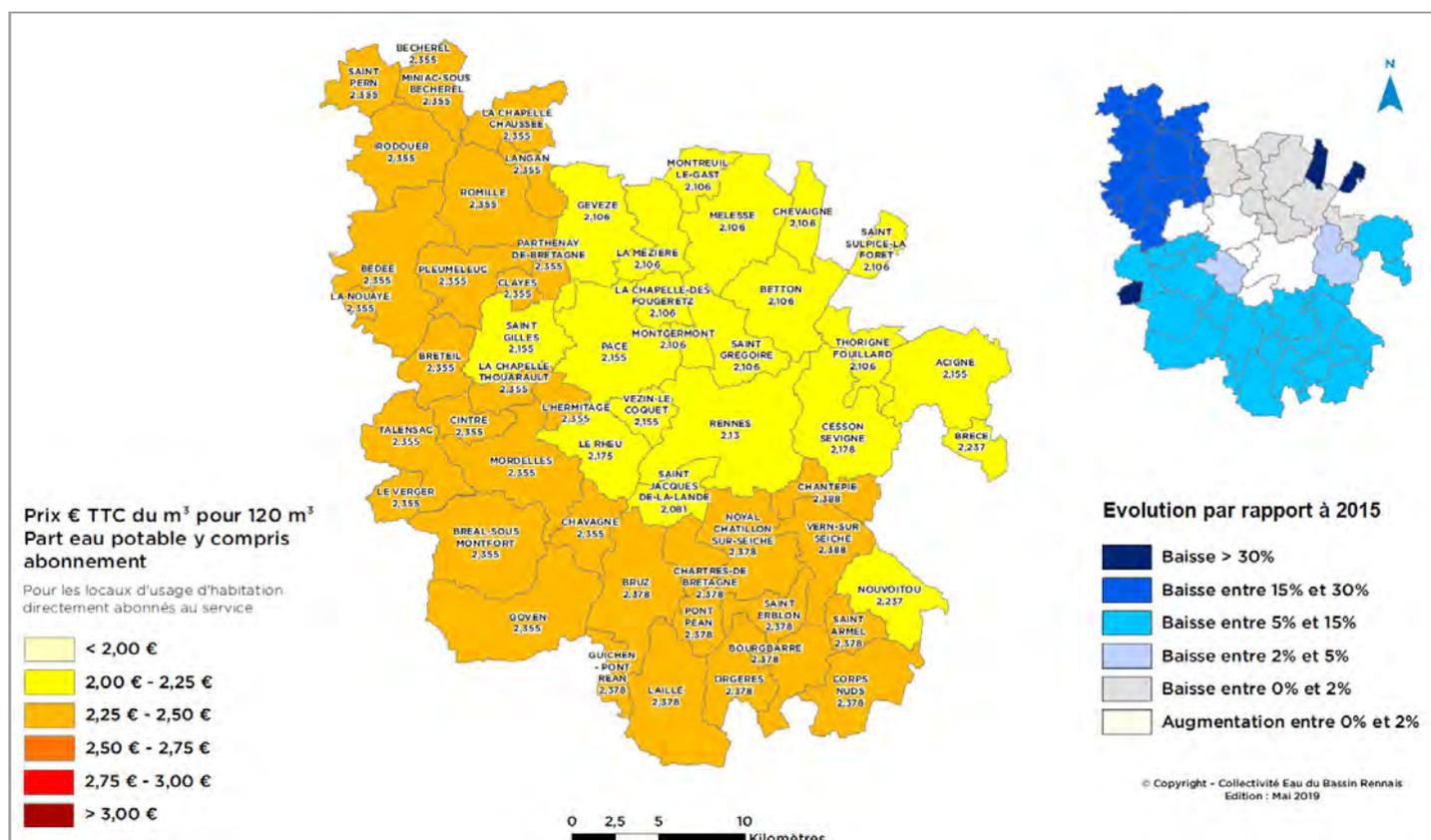
Chaque année, la part de la Collectivité sur le prix de l'eau est réajustée, commune par commune, en fonction de la part du délégataire et de l'objectif d'harmonisation pour tendre vers un prix unique au bout de 8 ans (2023) pour les consommateurs domestiques (logements individuels et immeubles collectifs), et au bout de 10 ans (2025) pour les autres abonnés.

La carte ci-après permet de visualiser les écarts de prix subsistant au 1^{er} janvier 2019 mais également de mesurer les effets de l'harmonisation :

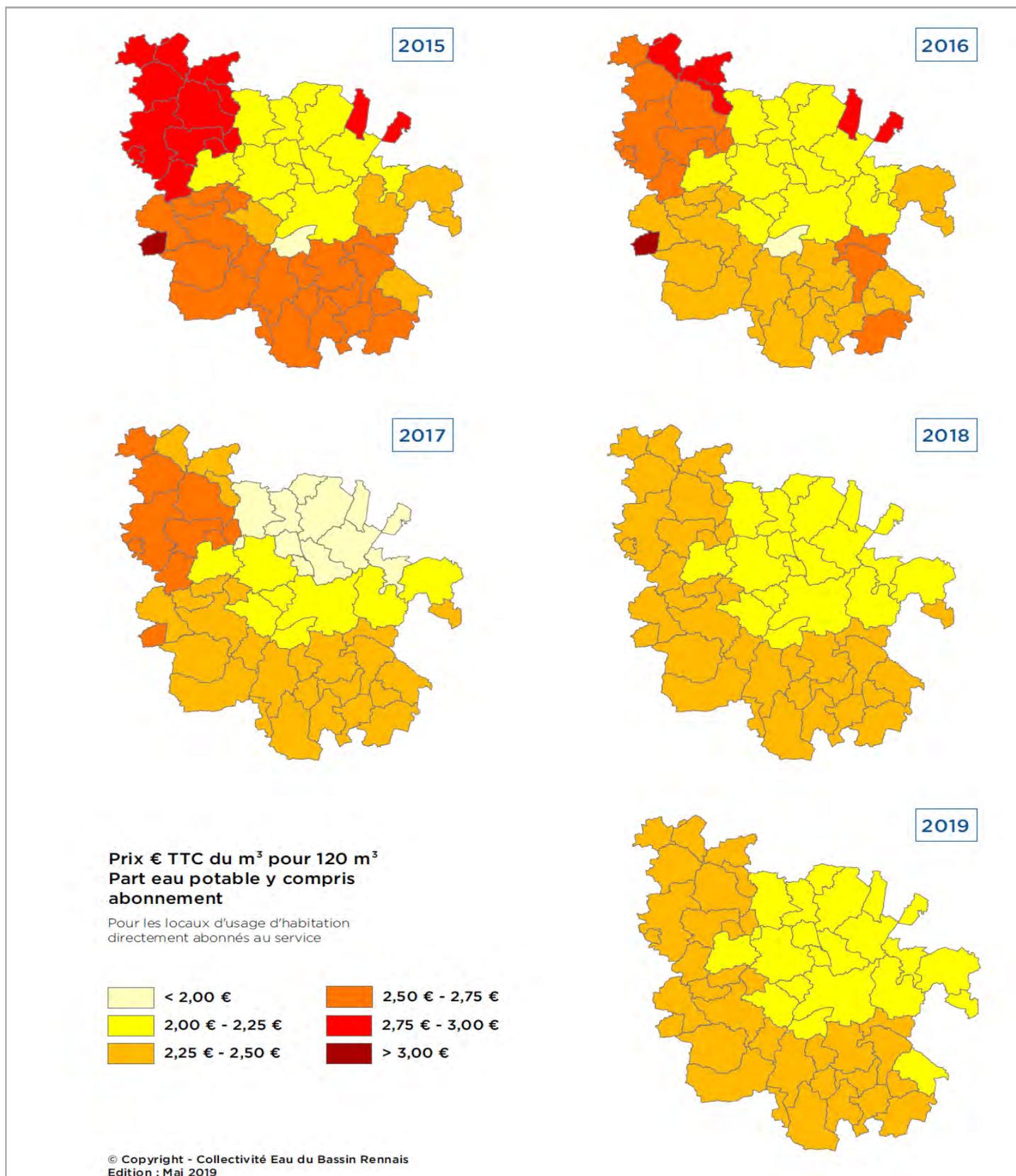
- 3 communes voient leur prix de l'eau baisser de 2015 à 2019, de + 30 %,
- 12 communes voient leur prix baisser entre 15 et 30 %,
- 5 communes sont concernées par une hausse de tarif de 2 % maximum.

En 2019, la Collectivité a baissé de 1,3 % sa part du prix de l'eau pour compenser partiellement l'actualisation annuelle automatique de la part « délégataire ».

Prix de l'eau au 1^{er} janvier 2019



L'harmonisation du prix de l'eau depuis 2015



	2015	2016	2017	2018	Au 1 ^{er} janvier 2019
Écart maximal de prix de la facture d'eau potable sur le Bassin Rennais (facture 120 m ³ TTC)	150 €	136 €	69 €	46 €	37 €

VII - 3 – La tarification sociale se déploie sur le territoire

En application de la loi Brottes du 15 avril 2013, et par décret ministériel du 31 juillet 2015, Rennes Métropole et la Collectivité Eau du Bassin Rennais, dans la continuité de la démarche initiée par la Ville de Rennes, ont été autorisées à participer à l'expérimentation en vue de faciliter l'accès à l'eau et l'assainissement et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau et de l'assainissement.

Le choix d'une tarification progressive par tranche, plus écologique, avec une première tranche de consommation 0-10 m³ gratuite, et des dispositifs correctifs pour les familles nombreuses et pour les usagers les plus démunis, en est l'application directe.

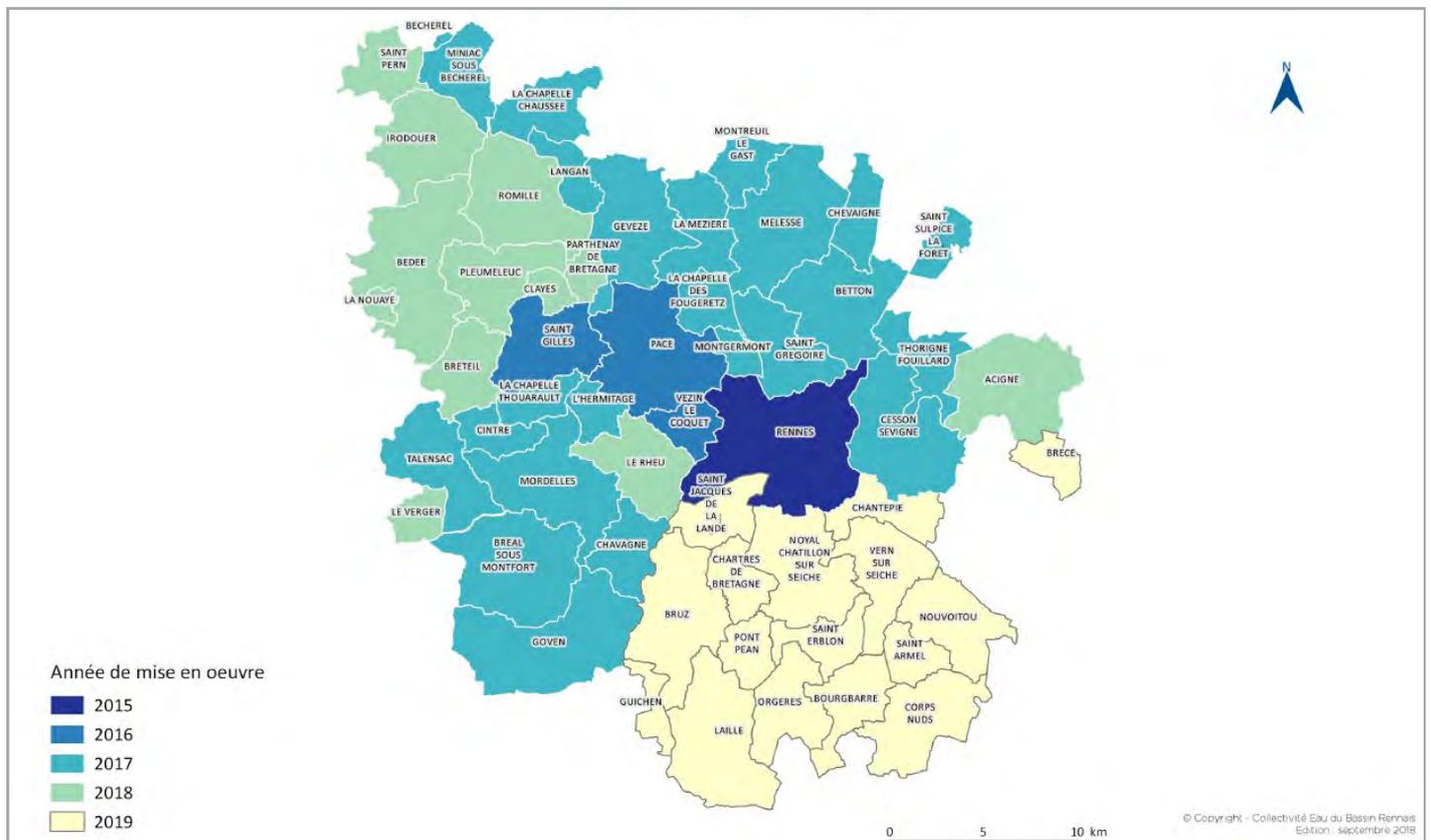
VII - 3 - 1 – Extension de la structure tarifaire incluant la première tranche de consommation gratuite et le Crédit Eau Famille Nombreuse

La nouvelle structure tarifaire incluant les 10 m³ gratuits, mise en place en 2015 à Rennes, a été étendue progressivement lors de la mise en place de nouveaux contrats de Délégation de Service Public ou de négociations d'avenants. Les avenants négociés entre 2017 et 2018 avec Veolia Eau ont permis d'acter l'extension des nouvelles modalités tarifaires au 1^{er} janvier 2019 pour les 16 communes qui n'en bénéficiaient pas encore.

Au 1^{er} janvier 2019, les 56 communes du territoire bénéficient de la nouvelle tarification.

Mise en œuvre de la tarification progressive et sociale	2015	2016	2017	2018	Au 1 ^{er} janvier 2019
Nombre de communes où s'applique la tarification progressive et sociale	1	4	28	40	56
Nombre d'abonnés concernés	77 747	89 913	130 643	152 667	199 126

Calendrier d'application de la tarification par catégorie d'usagers
(10 m³ gratuits, progressivité...)



Le Crédit Eau Famille Nombreuse, attribué à partir du 3^{ème} enfant à charge, vise à corriger l'impact de la tarification progressive sur les ménages dont la consommation d'eau est structurellement plus importante du fait de la composition du foyer. Seules les familles abonnées au service y ont accès, les foyers situés dans les collectifs non individualisés n'étant pas concernés par la progressivité du tarif. D'un montant de 30 € par enfant à compter du 3^{ème} enfant pour les communes de la Métropole (15 € financés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour l'eau potable et 15 € financés par Rennes Métropole pour l'assainissement), et de 15 € par enfant à compter du 3^{ème}, pour le reste du territoire de la Collectivité en 2018, l'aide est attribuée sur demande et sur justificatifs auprès du distributeur d'eau.

Le dispositif est entré en vigueur sur la ville de Rennes en juillet 2015 puis progressivement sur le reste du territoire, en lien avec l'extension de la nouvelle structure tarifaire. Au 1^{er} janvier 2019, le Crédit Eau Famille Nombreuse est en place sur les 56 communes de la Collectivité, pour les familles directement abonnées au service.

Plaquette d'information sur le Crédit Eau Famille Nombreuse

Utilisation du Crédit Eau Famille Nombreuse	2015	2016	2017	2018
Nombre de dossiers	108	225	622	1 194
Montant accordé (eau et assainissement)	4 980 €	10 800 €	25 875 €	47 580 €
Montant moyen alloué par famille (eau et assainissement)	46 €	48 €	42 €	40 €

Sur la base des statistiques INSEE sur les familles nombreuses du territoire, le taux de recours au dispositif est passé de 3 % à 14 % entre 2015 et 2018. À noter que 44 % des ménages rennais se situent dans des immeubles collectifs non individualisés et ne sont pas concernés par le dispositif car non impactés par la tarification progressive par tranches. Une communication générale à destination de toutes les familles nombreuses est de ce fait difficile. En fin d'année 2018, une communication ciblée sur les ménages abonnés directement au service par un courrier électronique a permis d'augmenter sensiblement le taux de recours au dispositif par rapport à l'année précédente. Il est prévu de renouveler ce type de communication.

VII - 3 - 2 - Expérimentation du dispositif Chèque Eau pour les usagers les plus démunis

L'expérimentation Loi Brottes permet également, à la Collectivité et Rennes Métropole, la mise en place d'une aide automatique au paiement de la facture, aux personnes bénéficiaires de la CMU-C, d'un montant annuel de 30 € par bénéficiaire sur les communes de Rennes Métropole (15 € financés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour l'eau potable et 15 € par Rennes Métropole pour l'assainissement) et de 15 € par bénéficiaire sur le reste du territoire de la Collectivité.

Au démarrage le dispositif vise ainsi 20 000 bénéficiaires représentant 36 000 habitants (bénéficiaires et leurs ayant-droits). Il a été au fur et à mesure de sa construction décliné en 4 modalités d'attribution visant une aide universelle quelle que soit la situation des bénéficiaires (abonnés ou non). Le dispositif Chèque Eau repose sur des partenariats construits avec la CPAM d'Ille et Vilaine, les 4 bailleurs sociaux du territoire, gestionnaires de 9 800 logements dépourvus d'abonnement individuel au service de l'eau, et les 3 délégataires eau potable. Ces partenariats sont encadrés par des conventions et avenants aux contrats de délégation de service public. La participation de quelques acteurs immobiliers privés a pu être obtenue en fin d'année 2018 mais reste difficilement généralisable à ce stade. Un marché public dédié permet la fabrication et l'envoi de Chèques Eau papier sécurisés dont l'utilisation est tracée.



Maquette du Chèque Eau au format papier

Modalité d'attribution	Bénéficiaires
n° 1 : Déduction automatique sur facture	Abonnés à l'eau en leur nom
n° 2 : Déduction automatique sur quittance de charges d'un bailleur social	Occupants des logements sans compteurs individuels publics, titulaires d'un bail chez un bailleur social
n° 3 : Envoi d'un Chèque Eau utilisable en paiement d'une facture d'eau ou de charges d'eau	Bénéficiaires non touchés par les modalités n° 1 ou n° 2
n° 4 : Compensation du Chèque Eau par un virement bancaire	Bénéficiaires de la modalité n° 3 ne pouvant utiliser leur Chèque Eau

VII- LE PRIX DU SERVICE D'EAU POTABLE

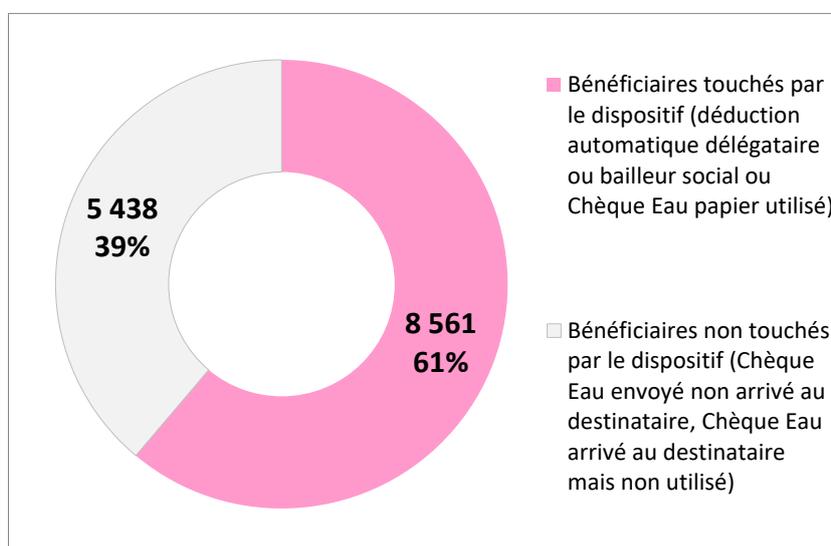
La fin d'année 2017 avait permis de tester la modalité n° 1, après un lourd travail de croisement par les délégataires des fichiers CPAM avec les bases abonnés: 5 322 déductions automatiques sur facture ont été accordées au titre de l'année 2017 sur l'ensemble du territoire par les 3 délégataires (montant total d'aide : 126 405 €).

En 2018 la modalité n° 1 a été reconduite, et les modalités n° 2 et 3 ont été mises en œuvre au second semestre pour les bénéficiaires de la CMU-C au 1/01/18. La modalité n° 4 a été mise en place pour pallier la difficulté d'utilisation du Chèque Eau en cas d'absence de compteur individuel dans le logement et de refus de participation du syndic au dispositif ou de circuit de paiement complexe (organisme gestionnaire locatif en intermédiaire).

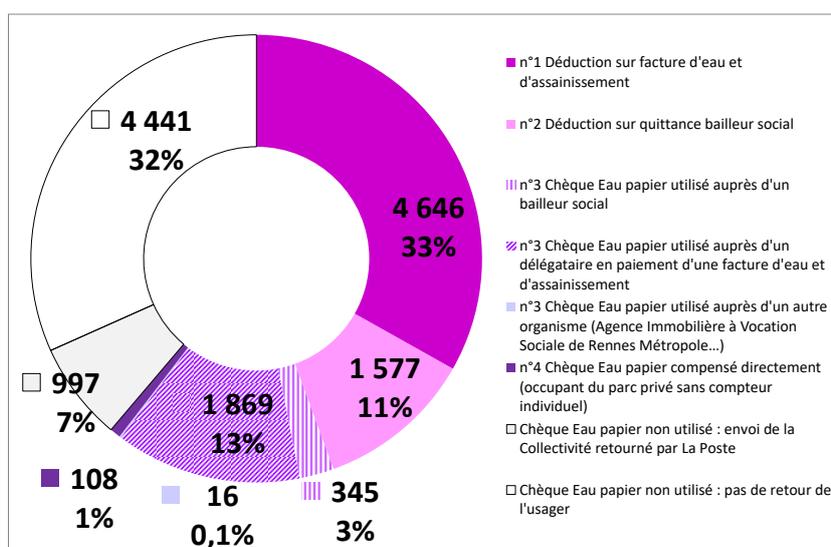
Un dispositif déclaratif pour les étudiants bénéficiaires de la CMU-C, qui ne relèvent pas du régime général de l'assurance maladie a également été mis en place via le site Internet de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, n'a pas généré de demandes éligibles.

Le bilan technique provisoire au 1/03/19 sur 13 848 bénéficiaires CMU-C au 1/01/18 est le suivant :

Bilan technique global



Bilan technique détaillé par modalité d'attribution



La fin du versement du Chèque Eau 2018 sera traitée en 2019 avec une modalité supplémentaire votée en 2019 par le Comité.

Le bilan financier provisoire au 15/05/2019 est le suivant.

	Année de droits CMU-C			
	2015	2016	2017	2018
Attribution des aides Chèques Eau				
Nombre de dossiers	Sans objet	Sans objet	4 550	9 118
<i>Dont déductions directement sur les factures d'eau</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>4 550</i>	<i>4 950</i>
<i>Dont déductions directement sur les quittances de bailleurs sociaux</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>1 776</i>
<i>Dont Chèques Eau papiers utilisés</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>2 284</i>
<i>Dont paiements directs en compensation de Chèques Eau papier</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>Sans objet</i>	<i>108</i>
Montant accordé (eau et assainissement)	Sans objet	Sans objet	134 235 €	271 770 €

A noter que ce bilan financier intègre une partie de la fin de l'année de droit 2018 (une partie des déductions sur facture et sur quittances de bailleurs sociaux) qui n'est pas comprise dans le bilan technique qui précède.

De plus, l'année de référence du tableau bilan financier ci-dessus est l'année de droit CMU-C ; l'année d'inscription en dépenses pour les collectivités peut être postérieure dans le cas des déductions sur factures d'eau ou quittances bailleurs sociaux, du fait de l'étalement du calendrier de facturation aux usagers (jusqu'à 12 mois de décalage en cas d'abonné à l'eau mensualisé), les partenaires n'émettant les factures à la Collectivité qu'une fois les déductions effectivement faites aux usagers.

VII - 3 - 3 - Bilan des coûts de gestion relatifs à la mise en place de l'expérimentation de la tarification sociale de l'eau

Les coûts portés par la Collectivité Eau du Bassin Rennais et les délégataires sont présentés dans le tableau ci-après. Les coûts portés par les autres partenaires de l'expérimentation (CPAM, bailleurs sociaux...) ne sont pas valorisés car non suivis.

Les coûts de l'année 2018 ne sont pas définitifs, la gestion des dossiers au titre de l'année 2018 n'étant pas terminée à la date d'édition du présent rapport.

	2015	2016	2017	2018
Coûts de gestion relatifs au lancement du dispositif expérimental	24 381 €	21 215 €	17 783 €	32 308 €
Montage du dispositif - Mise en place de conventions avec les partenaires concernés	17 481 €	11 105 €	17 783 €	32 308 €
Maîtrise d'œuvre d'ingénierie tarifaire et de conception du dispositif	6 900 €	10 110 €		
Coûts de gestion relatifs au déploiement du dispositif	102 295 €	25 000 €	60 182 €	78 638 €
Elaboration et mise à jour d'une base informatique des bénéficiaires des tarifs expérimentaux - Développement du logiciel facturier	76 144 €	8 000 €	28 014 €	
Communication et accompagnement des usagers	26 151 €	17 000 €	32 168 €	78 638 €
<i>dont Gestion des dossiers Crédit Eau Famille Nombreuse</i>	<i>26 151 €</i>	<i>17 000 €</i>	<i>22 441 €</i>	<i>17 657 €</i>
<i>dont Gestion des dossiers Chèques Eau</i>			<i>9 727 €</i>	<i>60 982 €</i>
Coûts de gestion relatifs au suivi de l'expérimentation				
Constitution et réunion d'un comité de pilotage	inclus dans les coûts de personnel pour le montage du dispositif	inclus dans les coûts de personnel pour le montage du dispositif	inclus dans les coûts de personnel pour le montage du dispositif	inclus dans les coûts de personnel pour le montage du dispositif
TOTAL	126 677 €	46 215 €	77 965 €	110 946 €

À noter que les coûts de gestion des dossiers Crédit Eau Famille Nombreuse par la SPL Eau du Bassin Rennais, premier délégataire concerné en nombre de dossiers, sont en 2018 suivis au réel du temps passé, tandis qu'ils étaient basés sur une estimation les années précédentes. Ce changement de méthode explique la diminution des coûts de gestion valorisés en 2018 alors que le nombre de dossiers traités a au contraire pratiquement doublé entre 2017 et 2018 (Cf. VII-3-1).

VIII- LES ACTIVITES TRANSVERSALES DE LA COLLECTIVITE

VIII - 1 – La communication

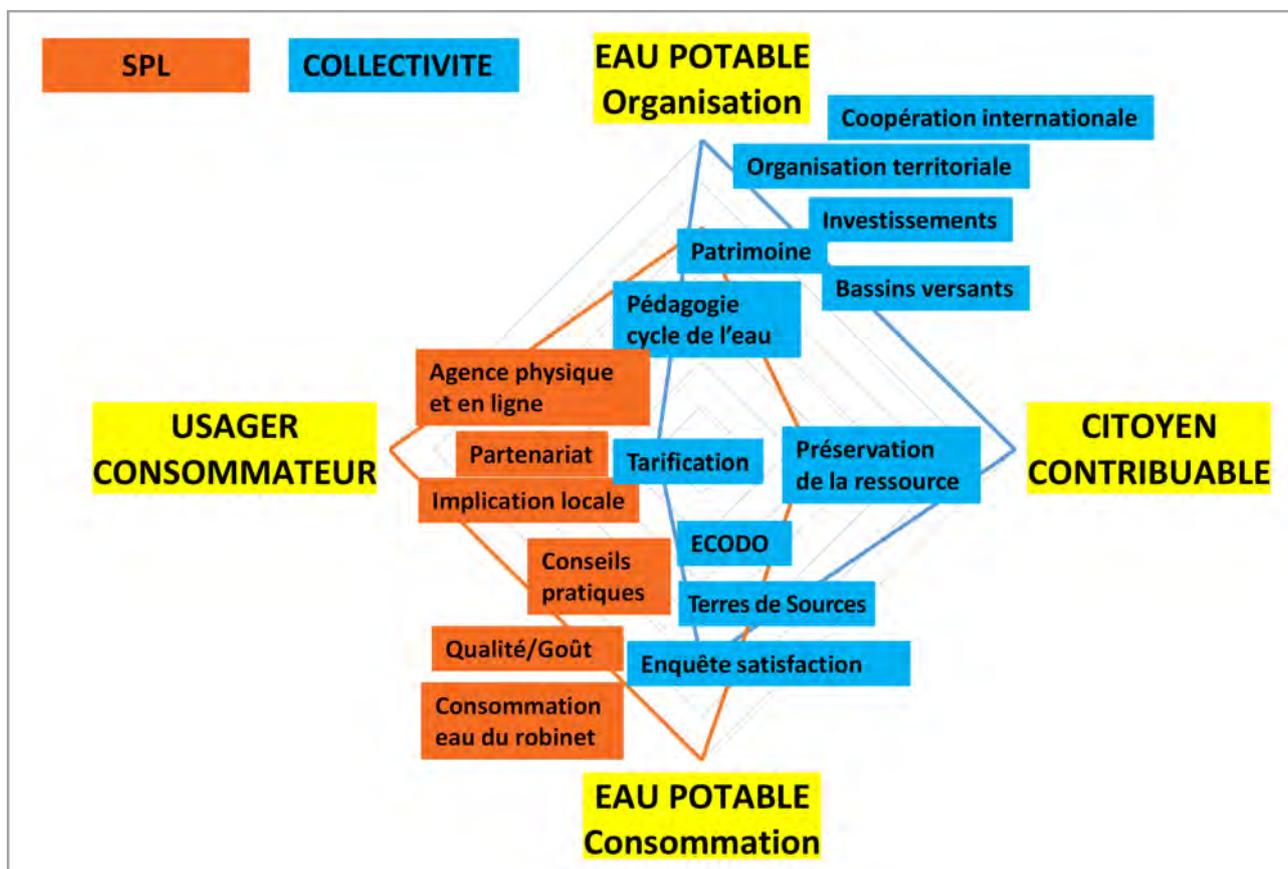
Depuis 2015, La Collectivité et la SPL Eau du Bassin Rennais communiquent à travers une marque et un visuel commun pour améliorer la lisibilité du service pour les usagers.



VIII – 1 – 1 - Plan de communication d’Eau du Bassin Rennais

L'année 2018 a permis de décliner le plan de communication commun entre les deux entités, conformément à la répartition des cibles et des thématiques. Le logigramme ci-après rappelle cette répartition entre la Collectivité et la SPL:

- La Collectivité Eau du Bassin Rennais (rectangle bleu) s'adresse en priorité au citoyen et au contribuable,
- La SPL eau du Bassin Rennais (rectangle rouge) s'adresse en priorité à l'utilisateur et au consommateur.



La SPL a poursuivi son partenariat avec Tout Rennes Court et Sandballez et a mis à disposition le bar à eau comme support à la promotion de l'eau du robinet sur des manifestations.

VIII - 1 - 2 - Communication écrite et multimédia



L'Inf'eau n° 18 - juillet 2018
Nouvelle maquette

La Collectivité Eau du Bassin Rennais dispose de deux outils principaux de communication : une lettre d'information et un site internet. La diffusion de l'information est complétée par l'animation d'un compte twitter et la réalisation régulière de points presse.

L'Inf'eau du Bassin Rennais a vocation à s'adresser à un public averti, ou du moins sensibilisé au domaine du service public d'eau potable : élus locaux, militants associatifs, enseignants et étudiants, entreprises, partenaires agricoles ... En 2018, la Collectivité a édité deux numéros de l'Inf'eau du Bassin Rennais. La maquette de l'Inf'eau a bénéficié d'un relookage en 2018.

Le site www.eaudubassinrennais-collectivite.fr a été conçu afin de mettre à disposition du public un maximum de données sur les problématiques de l'eau potable sur le Bassin Rennais. Il est régulièrement actualisé, tant par des flashes d'actualité que par l'insertion de nouveaux documents émis par la Collectivité : délibérations, qualité de l'eau, disponibilité des ressources ... La modernisation du site, prévue en 2018, a été repoussée à 2019.

En complément, plusieurs points presse ont été organisés en 2018 afin de valoriser les projets menés par la Collectivité et ses partenaires, publics comme privés. La revue de presse 2018 comprend ainsi 72 articles et 9 interviews-reportages TV / radio citant la Collectivité. Les Ambassadeurs de l'eau, ECODO, la tarification sociale, les Journées du Patrimoine, les travaux à l'usine d'eau de Villejean et Terres de sources, tels ont été les dossiers majeurs de communication en 2018. La revue de presse est consultable sur le site internet de la Collectivité, dans la rubrique Espace Doc, et elle est jointe en annexe 10 au présent document



Interview de Yannick Nadesan
lors d'un point presse sur les producteurs engagés
dans l'initiative Terres de Sources
Maxent - 22 février 2018



Point presse sur le dispositif Chèque Eau
Rennes - 4 juillet 2018

45 875 visites sur le site internet Eau du Bassin Rennais.

618 abonnés Twitter en mai 2019 (500 en mai 2018)

VIII - 1 - 3 - Actions de recherche-développement, formations et échanges entre collectivités

Données annuelles	2018
Colloque ou salon professionnel : Carrefour Gestions locales de l'eau, FNCCR, AMF	11
Formations destinées à des professionnels ou des élus	10
Animations grand public et auprès d'associations non professionnelles	42
Nombre de stagiaires sur l'année	1
Nombre d'apprentis au 1 ^{er} janvier	0
Interventions en milieu scolaire ou dans l'enseignement supérieur	7

Les animations grand public correspondent notamment à des animations ECODO avec participation des Ambassadeurs, des interventions sur Terres de Source, la tenue d'un stand à la journée Aquadeiz organisée par la Région, les journées du Patrimoine avec ouverture des réservoirs des Gallets, le colloque régional d'Eau et Rivières de Bretagne...

Journée Européenne du Patrimoine 15 et 16 septembre 2018



Visite guidée du réservoir des Gallets



Bar à eau

La Collectivité Eau du Bassin Rennais est membre du Comité d'Organisation du Carrefour des Gestions Locales de l'Eau (CGLE), un des plus grands salons professionnels sur l'eau en France. À ce titre, elle participe durant l'année à plusieurs réunions avec la Région et l'Agence de l'Eau afin d'adapter le programme de conférences à l'actualité des services d'eau et d'assainissement. En 2018, elle a tenu un stand au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau, au parc exposition de Rennes-St-Jacques, les 24 et 25 janvier, en association avec la SPL Eau du Bassin Rennais, ainsi que Rennes Métropole pour le volet assainissement et eaux pluviales. En 2018, le CGLE a rassemblé près de 11 400 visiteurs (+ 11 % en 1 an).

La Collectivité y a animé 1 atelier sur le thème suivant : "Protection des ressources : faire d'une contrainte un atout (Terres de Sources)".

La Collectivité Eau du Bassin Rennais assiste à des événements professionnels sur l'eau organisés en France, afin de pouvoir évaluer ses pratiques, échanger avec d'autres collectivités et promouvoir ses choix politiques. Elle est notamment membre de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR), de France Eau Publique et du réseau Eau d'IDEAL Connaissances. Le Président de la Collectivité est membre du Conseil d'administration de la FNCCR et le Directeur Général fait partie du Comité de Pilotage du réseau Eau d'IDEAL qui regroupe plus de 10 000 adhérents. Le pôle Protection de la ressource est partie prenante des échanges entre les différentes structures maîtres d'ouvrage de programmes de protection des eaux et des milieux aquatiques de Bretagne dans le cadre de l'ATBVB (Association des Techniciens de Bassins Versants de Bretagne). Un agent de la Collectivité est Vice-Président de cette association née en 2011.

La Collectivité Eau du Bassin Rennais ainsi que la SPL Eau du Bassin Rennais et Rennes Métropole ont décidé la création d'une chaire "Eau et territoires" au sein de la Fondation de l'Université Rennes 1 en décembre 2018, avec les chercheurs de l'Observatoire des Sciences de l'Univers de Rennes (OSUR), une des meilleures équipes françaises dans les disciplines touchant à l'eau, afin de rapprocher les entreprises, les collectivités locales et les chercheurs autour de sujets de recherche d'intérêt commun et de développer des formations associées aux travaux de la chaire. Eau du Bassin Rennais est confrontée à des problématiques émergentes nécessitant l'engagement de programmes de recherche dans des champs d'expertises très divers (chimie, sciences du sol et du sous-sol, sciences de l'eau, agronomie, économie, droit, santé, environnement, numérique,...). Le contexte de changement climatique, le développement de notre territoire, la vulnérabilité quantitative et qualitative des ressources en eau, les questions des abonnés, la transition numérique, la transition agro-écologique vont alimenter dans les prochaines années le besoin de recherche et développement.



*Stand Eau du Bassin Rennais
Carrefour des Gestions Locales de l'Eau
Janvier 2018*



*Animation d'un atelier
Carrefour des Gestions Locales de l'Eau
Janvier 2018*

VIII – 1 – 4 - Promotion de l'eau du robinet

Dans le cadre d'une convention passée avec la Collectivité, l'association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV) a animé 8 bars à eaux en 2018 sur le territoire lors de divers événementiels.

Cette animation qui a touché au total plus de 200 personnes est l'occasion d'informer les consommateurs et d'échanger sur :

- la qualité de l'eau du robinet : eau de qualité, très contrôlée, avec peu d'impact sur l'environnement ;
- la protection de la ressource : traitements coûteux qui pourraient être évités ;
- les bons gestes pour avoir une eau sans goût ni odeur, et éviter de produire des déchets.

2018 a permis de préparer la campagne de promotion de l'eau du robinet, prévue en 2019, en définissant les objectifs avec les élus et en choisissant le prestataire suite à une consultation.

VIII – 1 – 5 - Réalisation des rapports annuels

La Collectivité réalise et diffuse chaque année deux rapports annuels. Ils retracent en toute transparence l'activité de la Collectivité et du service de l'eau, ils permettent de mettre à disposition de ses membres et des usagers l'intégralité des données nécessaires à l'évaluation du service.

1/ Le rapport d'activité

Tous les établissements publics de coopération intercommunale doivent présenter à leurs collectivités membres un rapport sur son fonctionnement et son activité durant l'année (art. L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales- CGCT).

Ce rapport est un outil de démocratisation et de transparence destiné en premier lieu aux élus des collectivités membres (6 communes, Montfort Communauté, la Communauté de Communes de Saint-Méen-Montauban et Rennes Métropole). Il est diffusé également à l'ensemble des communes des 2 communautés de communes et de la métropole rennaise, pour information et est disponible sur le site de la Collectivité.

2/ Le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau

Toute collectivité responsable du service d'eau potable doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (art. L2224-1 à 5 du CGCT). C'est un outil de transparence et d'information de l'utilisateur. Il renseigne notamment sur les volumes produits et vendus, la qualité de l'eau, les performances du service et le prix calculé pour une consommation de 120 m³. Ce rapport est consultable dans les 56 mairies du territoire et mis en ligne sur le site de la Collectivité.

VIII - 2 – La solidarité internationale

La Loi Oudin Santini de février 2005 permet à la Collectivité de développer des actions de solidarité internationale sur l'eau et de financer les opérations qu'elle soutient dans la limite de 1 % de ses produits de vente d'eau, soit 80 000 € au budget 2018.

La politique de solidarité internationale sur l'eau de la Collectivité comprend deux axes :

1. le soutien financier à des actions portées par le secteur associatif local, dans la mesure où celui-ci accepte de se constituer en réseau autour de la Collectivité Eau du Bassin Rennais pour partager les expériences et les promouvoir auprès des usagers ;
2. une coopération décentralisée avec la commune de Beitunia, en Palestine, visant à l'amélioration de son service d'eau potable.

La Collectivité consacre 0.09 ETP (Emploi Temps Plein) à la gestion des actions de solidarité.

VIII - 2 – 1 - Soutien aux associations

La Collectivité a défini en 2015 les critères d'éligibilité et d'évaluation des projets déposés par des associations ou des communes de son territoire. Elle est ainsi susceptible de financer des projets correspondant à ses propres compétences à savoir :

- La protection des ressources en eau, à l'exception des projets de collecte des eaux usées et de leur traitement ou de gestion des eaux pluviales, qui relèvent de la compétence assainissement ;
- La création de puits, de barrage, de pompage ou d'adduction visant à alimenter en eau potable les populations, ce qui exclut les projets d'irrigation ;
- La création ou l'amélioration des ouvrages de stockage et de distribution de l'eau potable ;
- Les actions permettant de réduire les pertes en eau ou favorisant les économies d'eau.

Ces projets doivent être portés par des associations locales, dont le siège est situé sur l'une des communes du territoire de la Collectivité Eau du Bassin Rennais, et réalisés avec un partenaire local étranger. Il n'y a pas d'aire géographique privilégiée.

Les Groupes de Travail Coopération Internationale du 13 mars 2018 et du 4 octobre ont analysé les dossiers reçus, à travers les critères d'évaluation retenus et ont proposé les décisions d'attribution détaillées dans le tableau ci-après pour un montant total de 39 600 €. Ces propositions ont été approuvées lors des Comités de la Collectivité du 07 avril et 20 novembre 2018.

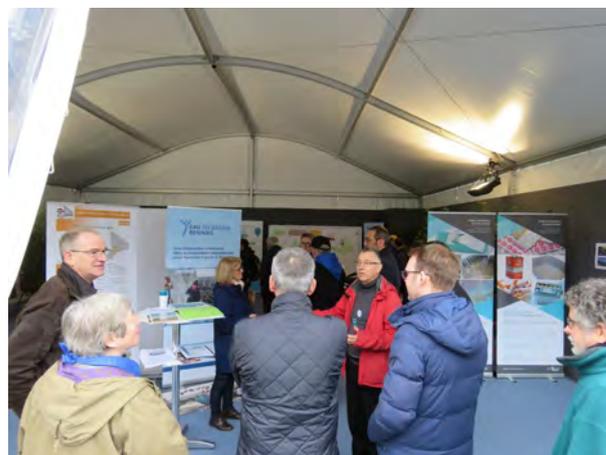
VIII- LES ACTIVITES TRANSVERSALES DE LA COLLECTIVITE

Association	Descriptif du projet	Budget prévisionnel	Subvention demandée / attribuée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais
Association L'Orme (Maroc)	Transformation du forage d'El Ghar en forage d'exploitation équipé d'un pompage photovoltaïque. Construction de 3 réservoirs, établissement d'un réseau de 11,5km, un refoulement de 2,5km et 19,2km de réseau de distribution, Construction d'un bassin de 50m ³ pour l'irrigation et raccordement à terme de 220 foyers avec compteur volumétrique.	Coût du projet : 232 179 € Région Bretagne : 14 876 € (réponse appel à projet – AELB sinon) Département : 10 000 € AELB : 75 000 € Financement public marocain : 118 306 €	<u>Montant demandé :</u> 9 000 € <u>Montant attribué :</u> 9 000 €
Association Solidarité BRETAGNE CAMBODGE	Projet situé à l'Est du CAMBODGE réparti entre 2 provinces (Kratie et Mondolkiri). Réalisation de 11 puits pour favoriser l'accès à l'eau potable dans des dispensaires ou centres de Santé	Coût du projet : 28 550 € AELB : 10 000 €	<u>Montant demandé :</u> 10 000 € <u>Montant attribué :</u> 8 500 € (taux maximal de 30%)
Association Burkina 35 (Burkina Faso)	Création de 2 forages avec pompe à motricité humaine dans les villages de Lado Peulh et de Nabdogo	Coût du projet : 14 026 € Syndicat des eaux de la forêt du Theil : 6 000 €* AELB : 3 600€	<u>Montant demandé :</u> 4 200 € <u>Montant attribué :</u> 4 200 €
Association TERIA (MALI)	Continuité du Partenariat avec la commune de Tendeli, déjà financé par la Collectivité (adaptation de 2 puits 4 500 €). Par ailleurs un puits villageois avait été financé par le SMPBR et le SIAEP Sud en 2014 – Le projet déposé : sécurisation de ce puits et équipement du puits (pompage solaire + stockage de 7 à 10m ³)	Coût du projet : 16 800 € AELB : 8 000 € SDE 35 : 3 000 €	<u>Montant demandé :</u> 5 000 € <u>Montant attribué :</u> 5 000 €
Association d'échanges Culturels Ile-et-Vilaine NIGER (AECIN) TARBIIYA TATALI	Réalisation d'un poste d'eau autonome (réhabilitation d'un forage +pompage photovoltaïque + Réservoir 15m ³ +2 Bornes fontaines) dans le village de Gori-ba (commune de Matankari) et réalisation d'un puits cimenté dans le village de Birbiro	Coût du projet : 71 170 € AELB : 31 600 € Région Bretagne : 8 000 € Etat Nigérien : 23 969 €	<u>Montant demandé :</u> 4 000 € <u>Montant attribué :</u> 4 000 €
Association Ile-et-Vilaine Mopti (MALI)	Création de 6 forages (pompage solaire après étude géophysique+6 réservoirs et 4 bornes par village) et de réseaux d'eau potable pour 6 villages répartis dans 2 secteurs en remplacement de puits traditionnels	Coût du projet : 235 735 € AELB : 141 423 € Région : 40 000 € Département : 10 000 €	<u>Montant demandé :</u> 10 000 € sur présente demande et 5 500 € de réaffectation du précédent dossier (2015) <u>Montant attribué :</u> 15 500 €

VIII- LES ACTIVITES TRANSVERSALES DE LA COLLECTIVITE

Association/ Structure	Descriptif du projet	Budget prévisionnel	Subvention demandée / attribuée par la Collectivité Eau du Bassin Rennais
Association Gorom–Rennes- Gorom (NIGER)	<p><u>Accès à l'eau d'un collège-pensionnat à Tchintabaraden, région Sahélienne – Nord du NIGER</u> : La solution technique est de se raccorder au réseau local par une canalisation de 300 ml.</p> <p>Une quinzaine d'élèves (dont trois filles sur la première cohorte) issus de la population nomade des peuls. D'autres habitants, parents et amis de passage, sont également bénéficiaires indirects de la maison. La société d'exploitation des eaux du Niger sera chargée de raccorder l'eau du réseau.</p>	<p>Coût du projet : 3 000 € AELB : 1 800 €</p>	<p><u>Montant demandé</u> : 900 €</p> <p><u>Montant attribué</u> : 900 €</p>
SCOP de portage "ELAN Créateur" pour "TERRALIM" (Brésil)	<p><u>FORUM BRESIL-FRANCE-BURKINA FASO Réseaux Alimentaires, Eau et biens communs</u></p> <p>En janvier 2016, s'est tenu le premier forum franco-brésilien des circuits courts dans la commune de Pinheiral dans l'État de Rio de Janeiro soutenu par la Région Bretagne et l'ambassade de France au Brésil.</p> <p>Le programme 2018 est l'organisation d'un deuxième forum reliant les problématiques de systèmes alimentaires durables en lien avec la qualité de l'eau et d'envisager par ailleurs un transfert de savoir avec le Burkina Faso qui souhaite engager le même type de démarche en 2019.</p> <p>Ce projet apparaît en parfaite cohérence avec la démarche Terres de Sources. Dans ce cadre l'ambassade de France à accepter de prendre à sa charge le sous titrage en Brésilien du film que nous avons réalisé sur Terres de Sources.</p>	<p>Coût du projet : 60 000 €</p> <p>Conseil régional de Bretagne : 13 575 €</p> <p>Agence de l'eau Loire Bretagne : 9 620 €</p> <p>État, ambassade de France : 9 550 €</p> <p>Fondation Carasso : 3 550 €</p> <p>Autres fondations : 4 000 €</p> <p>Contribution partenaires France : 7 355 €</p> <p>Contribution partenaires Brésil et Burkina : 9 350 €</p>	<p><u>Montant demandé</u> : 3 000 €</p> <p><u>Montant attribué</u> : 3 000 € étant précisé que l'octroi du finance- ment sera fléché vers la SCOP de Portage Elan Créateur et non à une association</p>

Par ailleurs, à l'occasion de l'évènement Aquadeiz (en mars 2018) organisé par la Région, Eau du Bassin Rennais et une bonne partie des associations qu'elle soutient étaient présentes sur la place de l'Hôtel de Ville de Rennes pour expliquer au grand public, l'action qu'elles conduisent pour faciliter l'accès à l'eau dans les pays en développement.



**Stand Eau du Bassin Rennais
Aquadeiz - Rennes
24 mars 2018**

VIII - 2 - 2 - Coopération institutionnelle avec la Ville de Beitunia, Palestine

Située à 3 km à l'ouest de Ramallah et à 14 km au nord de Jérusalem, Beitunia, 40 000 habitants, est la troisième plus grande ville par sa population dans le Gouvernorat de Ramallah. L'eau est gérée en régie par la Ville qui achète l'eau en gros à Jerusalem Water Undertaking, structure intercommunale palestinienne pour l'eau potable regroupant Jérusalem Est, Ramallah et Albirah.

Le réseau est en mauvais état avec des pertes supérieures à 30 %. La Ville fait face à de nombreuses difficultés : pression insuffisante sur certains tronçons, pertes d'eau en réseau importantes ... Les coupures d'eau sont régulières, surtout en été. L'eau est ainsi coupée 48 h durant la semaine, soit 16 h tous les trois jours. La mairie manque de données de base (plans et caractéristiques du réseau) concernant son réseau d'eau, ce qui l'empêche d'intégrer une structure intercommunale.



Beitunia, un réseau de distribution à même le sol et en mauvais état

La coopération avec la ville de Beitunia a pour objectif d'améliorer le fonctionnement de son réseau d'eau potable et de réduire les pertes par la réalisation d'un schéma directeur définissant les travaux prioritaires. Elle doit également permettre de former et professionnaliser les agents de la régie de Beitunia à l'exploitation de leurs réseaux, notamment à partir d'échanges avec les services d'Eau du Bassin Rennais.

La commune de Beitunia est accompagnée localement par les ingénieurs de la Palestinian Water Authority (PWA - Ministère de l'Eau). Ce sont eux qui ont rédigé le cahier des charges de l'étude "schéma directeur".

En France, la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'appuie sur l'expertise de l'ONG HAMAP en matière de coopération avec la Palestine, en lui confiant un rôle d'Assistance

à Maîtrise d'Ouvrage. L'ONG HAMAP est chargée des paiements auprès de la commune de Beitunia, du suivi de l'opération, de l'organisation pratique des missions ainsi que de la réalisation du bilan des actions.

L'année 2018 a permis la finalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable et la définition des travaux prioritaires à réaliser. Le second semestre a été consacré à la préparation de ces travaux (consultation des entreprises de fourniture pour 7 km de réseau en PEHD). Les travaux de pose du nouveau réseau se sont déroulés en mars-avril 2019. La formation des agents de la régie municipale des eaux de Beitunia à Rennes a fait l'objet d'un report ; elle se tiendra en octobre 2019.

Pour mémoire, la convention est dotée d'une aide de 98 905 € en provenance de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le Ministère des Affaires Etrangères soutient également cette coopération à hauteur de 44 000 €.

VIII - 3 – Le Plan Climat Air Énergie Territorial

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants devaient adopter au plus tard le 31 décembre 2016 un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour les 6 prochaines années. Celui-ci doit engager le territoire dans la transition énergétique et relever les défis de la lutte contre le changement climatique et contre la pollution atmosphérique.

Ce plan d'actions doit porter sur l'ensemble des secteurs d'activités d'un territoire, et non uniquement sur les compétences de l'EPCI. À ce titre, la Collectivité Eau du Bassin Rennais est membre du Comité d'orientation du PCAET de la Métropole rennais et elle a contribué à ce PCAET sous forme d'un plan d'actions relatif à sa compétence "eau potable" : actions envisagées, moyens mis en œuvre, publics concernés, partenariats pressentis et résultats attendus.

Le plan d'actions proposé par la Collectivité est ambitieux mais réaliste puisqu'il s'appuie sur des orientations stratégiques déjà approuvées par le Comité Syndical : Programmation Pluri-annuelle d'Investissement 2017-2021, Programme pluriannuel ECODO, Programme Terres de Sources ...

La déclinaison des actions "eau potable" au travers des axes stratégiques arrêtés par la Métropole, eux-mêmes déclinés en chantiers prioritaires, prouve par contre, s'il en était besoin, l'importance de la prise en compte de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques menées par la Collectivité Eau du Bassin Rennais.

Les quatre projets prioritaires intégrés dans quatre axes du PCAET de Rennes Métropole sont les suivants :

- Axe 3 – Chantier 3 - Réduire les consommations d'énergie et la pollution atmosphérique dans les activités agricoles et process industriels : Mettre en œuvre une gestion patrimoniale du réseau de distribution permettant de maîtriser, voir réduire, les fuites d'eau.
- Axe 3 – Chantier 4 - Contribuer à l'évolution des modes de production, de distribution et de consommation : Mettre en place des actions visant à valoriser les produits des exploitations agricoles situées sur les aires d'alimentation de captage et respectueuses de la ressource en eau, le programme Terres de Sources.
- Axe 4 - Chantier 2 - Promouvoir et accompagner le développement d'installations de production d'énergies renouvelables : Relancer la production hydro-électrique au barrage de Rophémel.
- Axe 5 – Chantier 1 - Préparer le territoire au changement du climat : Mettre en œuvre **un programme d'économie d'eau** qui doit permettre d'économiser **1 500 000 m³/an**.

Le budget prévisionnel de ces 4 projets prioritaires sur la période 2017 – 2020 est estimé à plus de 41 millions d'euros. Ce projet pourra être décliné de manière équivalente pour les autres EPCI à fiscalité propre couvrant le territoire du Bassin Rennais.

IX- LES ACTIVITES SUPPORT DE LA COLLECTIVITE

Appui essentiel à la Direction Générale et aux autres pôles métiers afin de mener à bien les projets de la Collectivité, le pôle Support exerce ses compétences dans les domaines de l'organisation des moyens de la Collectivité, de l'élaboration et du suivi des Systèmes d'Information, de la gestion budgétaire et financière, et de la réalisation d'achats publics.

IX - 1 – Les moyens de la Collectivité et les Systèmes d'Informations

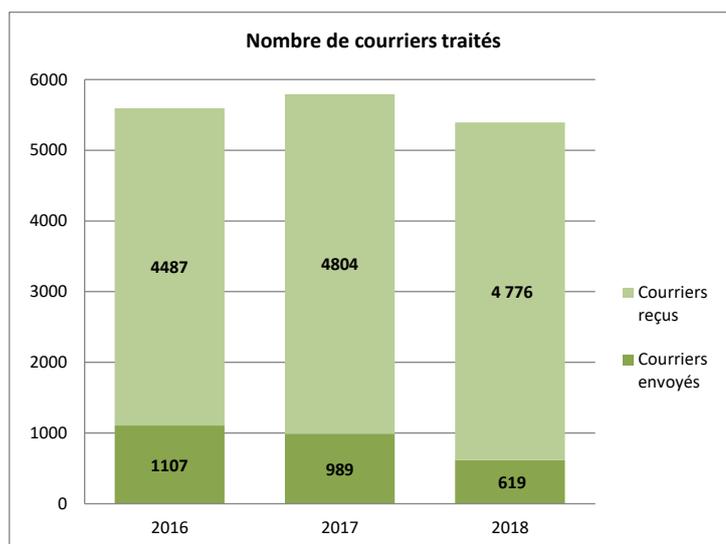
Le fonctionnement des services nécessite des moyens matériels tels que locaux, mobilier, véhicules (6 véhicules légers, 1 contrat d'auto-partage, 2 abonnements Vélo Star), matériels informatiques (45 ordinateurs, 2 photocopieurs, 2 imprimantes, 1 traceur, 3 vidéo-projecteurs, 2 serveurs), équipements individuels et fournitures. Le pôle Support intervient pour l'acquisition, la maintenance et l'entretien de ces matériels. Il gère également des dossiers tels que les prestations de téléphonie, l'affranchissement du courrier, le nettoyage des locaux, les assurances, les impôts locaux...

En 2018, le volume de courriers papier à traiter a connu une décroissance par rapport à 2017, avec une baisse significative du nombre de courriers envoyés (- 37 %). Cette baisse du volume de courriers envoyés s'explique notamment par la mise en place de la transmission des avis sur les Autorisations Droits des Sols par voie numérique.

La cellule Informatique-SIG du pôle assure la gestion des Systèmes d'Informations, dont le Système d'Informations Géographiques (SIG). Dans ce cadre, elle œuvre au bon fonctionnement des réseaux informatiques et assure le suivi du parc informatique et des prestataires informatiques (maintenance, hébergement de données...). Par un partenariat étroit avec Rennes Métropole, certains achats sont mutualisés et la Collectivité bénéficie d'un appui technique, notamment sur la sécurisation du système. La cellule gère et exploite les bases de données de la Collectivité.

Le Responsable de la cellule est le garant de la bonne application du Règlement Général sur la Protection des Données européen (RGPD) et le DPO (Data Protection Officer) de la Collectivité (interlocuteur officiel de la CNIL pour la Collectivité).

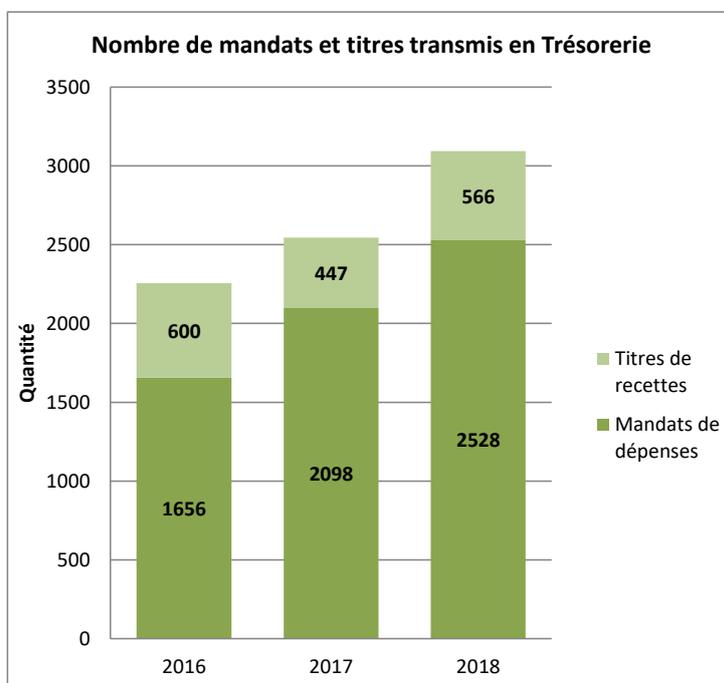
L'expression d'un besoin par la cellule DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) a permis au cours de l'année 2018 de mettre en place un outil SIG sur la gestion des Points d'eau Incendie (PI) et l'affinement de la couverture des risques. Le travail d'analyse effectué conjointement par l'agent en charge du SIG et l'agent en charge de la DECI a permis la mise en place d'un nouveau schéma de données. Pour partager cette expérience réussie de travail collaboratif, le projet et sa méthodologie ont été présentés à l'ensemble des agents de la Collectivité ; un accueil favorable ayant été reçu, d'autres projets liés au SIG et la structuration des données émergent au sein des autres pôles de la Collectivité.



IX - 2 – Le suivi des finances et des achats

Outre la préparation du budget, le pôle Support a la charge de son exécution, à savoir le suivi de la consommation des crédits budgétaires, la validation des factures, l'élaboration de demandes de paiement envers des tiers redevables, le mandatement et l'ordonnancement des dépenses et des recettes puis leur transmission en Trésorerie, les demandes et le suivi des subventions.

La Collectivité a opté pour la dématérialisation totale de sa chaîne comptable : mise en place progressivement depuis fin 2014, le processus comptable est désormais complètement dématérialisé. En 2018, le nombre de mandats de dépenses et de titres de recettes transmis en trésorerie a continué de croître (+ 22 % par rapport à 2017), en lien avec le développement des activités de la Collectivité. Le service comptabilité montrant une exigence concordante avec celle du Trésorier public en matière de pièces justificatives, le nombre de rejets de mandats reste stable (5 %) par rapport à l'année précédente.



IX - 3 – Les achats publics

Le pôle Support assure la gestion des achats de la Collectivité et veille au respect de la réglementation en matière d'achats publics. Mettant leur expertise au service des projets techniques, les agents chargés de l'achat public accompagnent les pôles techniques dans le choix des procédures. Ils assurent la rédaction des pièces administratives des dossiers de consultation, gèrent les procédures de mise en concurrence, contribuent à l'élaboration des rapports d'analyses des offres, finalisent les dossiers de marchés et gèrent la rédaction des avenants éventuels.

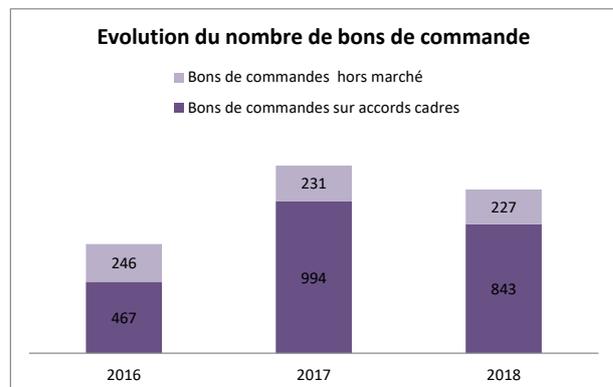
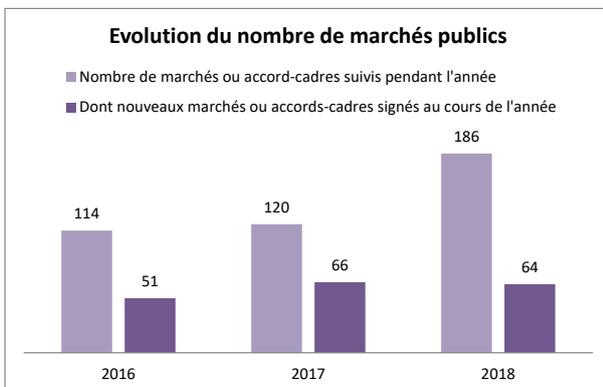
Le pôle Support gère également les actes de sous-traitance, les ordres de services, les bons de commandes, suit l'exécution des achats et contrôle les décomptes financiers.

En évolution permanente, la réglementation sur les achats publics fait l'objet d'une veille juridique de l'ensemble des agents chargés de la commande publique. Des réunions internes dédiées à ce thème permettent de capitaliser et partager les savoirs acquis.

En 2018, la Collectivité a signé 64 nouveaux marchés (66 en 2017). Le nombre de bons de commandes sur marchés publics, dans le cadre d'accords-cadres, ou hors marché est relativement stable. La maîtrise du nombre de commandes hors marché indique que le travail d'anticipation et de regroupement des besoins porte ses fruits.



Page de garde d'un marché 2018



Ainsi, grâce à l'anticipation et une bonne définition des besoins collectifs, la Collectivité privilégie la contractualisation d'accord-cadre à bons de commande sur plusieurs années, outil permettant d'assurer un cadre réglementaire et technique sûr tout en apportant de la souplesse dans la programmation des travaux et prestations s'y rapportant.

À titre d'exemple, sont gérés sur ce principe une partie des opérations de pose de canalisations de distribution d'eau potable, tant en travaux qu'en maîtrise d'œuvre, la coordination sécurité-santé, le contrôle technique, des prestations d'expertise foncière, de reprographie et production de support de communication ou encore l'assistance juridique.

Des groupements de commande ont également été mis en place pour mutualiser certains achats avec Rennes Métropole (achat de Chèques Eau, ...) ou avec la SPL Eau du Bassin Rennais (diagnostics amiante-plomb, ...). La Collectivité utilise aussi à l'occasion, pour l'acquisition de certains biens (petit mobilier, informatique, véhicule...), les centrales d'achat, telles que l'UGAP ou REGATE, la centrale d'achat initiée par Rennes Métropole.

Par ailleurs, la Collectivité Eau du Bassin Rennais a signé, en février 2017, une charte de lutte contre le travail détaché frauduleux, initiée par Rennes Métropole. La Collectivité s'y engage notamment à inclure des dispositions dans ses dossiers de consultation de travaux (fourniture par les candidats de déclarations d'intention de recourir au travail détaché, précisions dans les documents du marché des jours d'ouverture des chantiers...) ainsi qu'à être vigilante en phase d'exécution des travaux.

Depuis 2012, la Collectivité Eau du Bassin Rennais est cosignataire de la charte commune d'activation et d'accompagnement des clauses sociales dans les marchés publics sur le bassin d'emploi de Rennes, dont l'objectif est de promouvoir les clauses sociales dans les achats publics et de faire de l'insertion une porte d'entrée vers l'emploi durable. Dans le cadre de cette charte, la Collectivité s'est engagée à étudier pour l'ensemble de ses marchés de travaux et services, la pertinence de mise en place de clauses sociales. De plus, la Collectivité soutient financièrement, à hauteur de 2 000 € en 2018, la cellule "Atouts Clauses" qui accompagne les maîtres d'ouvrage dans la détermination des marchés pertinents et dans la mise en œuvre des clauses.

2010-2018 : l'insertion sociale dans les marchés publics « eau potable » en quelques données

- ⇒ **1^{ères} clauses d'insertion sociale dans les marchés publics « eau potable »** dans le cadre des travaux de reconstruction de l'usine de Mézières-sur-Couesnon en 2010
- ⇒ **12 marchés** (terminés ou en cours) contenant des dispositifs d'insertion sociale entre 2010 et 2018
- ⇒ **32 000 heures réalisées** ayant bénéficié à **95 personnes** (8 femmes – 87 hommes)

Une **variété des métiers pour ces bénéficiaires** : conduite de travaux du BTP, entretien des espaces naturels, manœuvre et conduite d'engins lourds de manutention, entretien de locaux, pose de canalisations, préparation du gros œuvre et des travaux publics.

Exemples de travaux et prestations de la Collectivité intégrant un volet d'insertion sociale :

- Entretien des périmètres de protection de captages (*marché réservé aux entreprises d'insertion sociale*) ;
- Nettoyage des locaux (*marché réservé aux entreprises d'insertion sociale*) ;
- Maitrise d'œuvre sur les travaux de pose de canalisations de distribution ;
- Travaux de pose de canalisations d'eau potable de distribution ;
- Travaux de restructuration de l'usine de Villejean.

X- LES FINANCES 2018

X - 1 - Le compte administratif 2018 : la présentation officielle

Le compte administratif 2018 a été soumis au Comité lors de sa séance du 25 juin 2019. Le document officiel élaboré selon la maquette fixée par le Ministère des Finances est disponible sur le site de la Collectivité et transmis aux collectivités membres d'Eau du Bassin Rennais Les tableaux suivants en présentent la synthèse :

La section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Crédits ouverts en 2018	Mandats émis	Charges rattachées à l'exercice	Total consommé 2018
011	Charges à caractère général	2 828 559,00 €	1 966 434,11 €	5 618,82 €	1 972 052,93 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 305 663,00 €	2 056 372,84 €	0,00 €	2 056 372,84 €
65	Autres charges de gestion courante	108 000,00 €	85 727,29 €	0,00 €	85 727,29 €
66	Charges financières	787 138,67 €	467 312,19 €	0,00 €	467 312,19 €
67	Charges exceptionnelles	5 198 408,00 €	1 829 649,30 €	2 994 145,81 €	4 823 795,11 €
023	Virement à la section d'investissement	20 291 774,06 €			0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	2 717 395,90 €	2 395 487,87 €		2 395 487,87 €
TOTAL dépenses		34 236 938,63 €	8 800 983,60 €	2 999 764,63 €	11 800 748,23 €
Pour information : Déficit de fonctionnement reporté de 2017		0,00 €			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Crédits ouverts en 2018	Titres émis	Produits rattachés à l'exercice	Total consommé 2018
013	Atténuations de charges	85 000,00 €	95 855,84 €	0,00 €	95 855,84 €
70	Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	12 094 634,00 €	6 490 116,89 €	6 743 454,08 €	13 233 570,97 €
74	Subventions d'exploitation	1 779 565,91 €	958 314,85 €	0,00 €	958 314,85 €
75	Autres produits de gestion courante	494 835,00 €	108 646,70 €	0,00 €	108 646,70 €
77	Produits exceptionnels	4 370 000,00 €	4 219 143,67 €	0,00 €	4 219 143,67 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	382 807,01 €	378 670,01 €		378 670,01 €
TOTAL recettes		19 206 841,92 €	12 250 747,96 €	6 743 454,08 €	18 994 202,04 €
Pour information : Excédent de fonctionnement reporté de 2017		A 15 030 096,71 €			
Solde d'exécution de l'exercice 2018 (Recettes-dépenses)					B 7 193 453,81 €
Résultat de fonctionnement cumulé 2018 (A+B)		22 223 550,52 €			

La section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Crédits ouverts en 2018	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12/2018	Total consommé 2018
20	Immobilisations incorporelles	170 000,00 €	12 700,00 €	8 000,00 €	20 700,00 €
21	Immobilisations corporelles	136 203,76 €	78 866,99 €	0,00 €	78 866,99 €
23	Immobilisations en cours	39 101 512,68 €	11 946 952,94 €	7 352 668,98 €	19 299 621,92 €
13	Subventions d'investissement	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 732 389,87 €	2 628 329,54 €		2 628 329,54 €
040	Opérations d'ordre entre sections	382 807,01 €	378 670,01 €		378 670,01 €
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	327,94 €		327,94 €
TOTAL		42 622 913,32 €	15 095 847,42 €	7 360 668,98 €	22 456 516,40 €
Pour information : Déficit d'investissement reporté de 2017		7 961 768,70 €			
RECETTES D'INVESTISSEMENT		Crédits ouverts en 2018	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12/2018	Total consommé 2018
13	Subventions d'investissement	4 946 970,71 €	2 176 970,97 €	2 347 375,90 €	4 524 346,87 €
16	Emprunts et dettes assimilées	8 707 000,00 €	7 973 000,00 €	0,00 €	7 973 000,00 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	98 187,79 €	0,00 €	98 187,79 €
106	Dotations, fonds divers et réserves	13 623 991,21 €	13 623 991,21 €	0,00 €	13 623 991,21 €
27	Autres immobilisations financières	247 550,14 €	247 550,14 €	0,00 €	247 550,14 €
021	Virement de la section d'exploitation	20 291 774,06 €			0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 717 395,90 €	2 395 487,87 €		2 395 487,87 €
041	Opérations patrimoniales	50 000,00 €	327,94 €		327,94 €
TOTAL		50 584 682,02 €	26 515 515,92 €	2 347 375,90 €	28 862 891,82 €
Pour information : Excédent d'investissement reporté de 2017		0,00 €			
Solde d'exécution de l'exercice 2018 (Recettes-dépenses)			11 419 668,50 €	-5 013 293,08 €	
Résultat d'investissement cumulé 2018 (D+E-C)		-1 555 393,28 €			

Le résultat comptable 2018 cumulé après intégration des restes à réaliser

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	11 800 748,23 €	34 024 298,75 €	22 223 550,52 €
Investissement	30 418 285,10 €	28 862 891,82 €	-1 555 393,28 €
Total cumulé	42 219 033,33 €	62 887 190,57 €	20 668 157,24 €

Le résultat très excédentaire s'explique par plusieurs phénomènes cumulés. L'excédent initial du SMPBR a été gonflé par les excédents des communes et syndicats intercommunaux antérieurement compétents en distribution d'eau potable transférés au 1^{er} janvier 2015. D'un montant de 19,6 millions d'euros fin 2016, l'excédent était de 15 millions d'euros fin 2017, ayant été en partie utilisé pour financer les investissements faits en 2017. Fin 2018, cet excédent atteint les 20,6 millions d'euros. L'augmentation de l'excédent s'explique notamment par le recours à plusieurs emprunts (7,9 millions d'euros), dans un contexte national financier avantageux, pour financer les travaux de l'usine hydroélectrique et de la continuité écologique de Rophémel et la phase II de la modernisation de l'usine de Villejean. Par ailleurs, les recettes de surtaxe perçues en 2018 au titre des consommations de l'année 2017 ont été supérieures à l'évaluation (1million d'euros).

Toutefois, la prospective budgétaire pluriannuelle réalisée en 2018, intégrant les besoins futurs d'investissement sur les infrastructures de la Collectivité (69 millions d'euros pour la période 2019-2023) et les emprunts pré-cités a montré que cet excédent sera consommé par le financement des investissements prévus dans les années qui suivent.

Il est par ailleurs précisé qu'au titre de 2019, aucun emprunt ne sera souscrit et qu'une partie de l'excédent de 2018 sera affectée à l'équilibre de la section d'investissement (7,3 millions d'euros de déficit prévu au BP 2019). L'excédent à l'issue de l'exercice 2019 devrait donc être voisin de 14 millions d'euros.

X - 2 - Le compte administratif 2018 : la présentation par mission politique

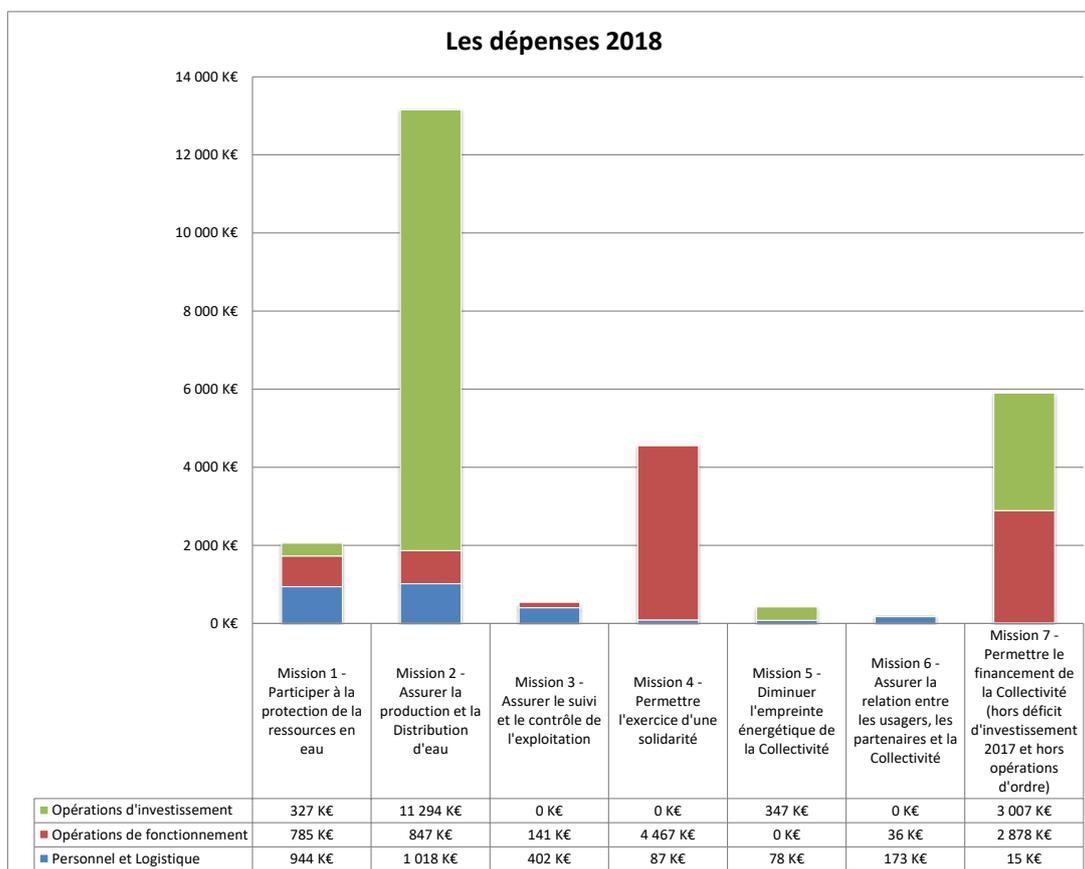
Afin de donner une autre traduction du document comptable qu'est le compte administratif (CA), une présentation par mission politique de ce CA est proposée chaque année. Elle permet de répartir les dépenses et recettes au sein des sept missions que s'est fixée la Collectivité Eau du Bassin Rennais :

- Assurer la protection des ressources,
- Assurer la production et la distribution de l'eau potable,
- Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation,
- Permettre l'exercice d'une solidarité,
- Diminuer l'empreinte énergétique de la Collectivité,
- Assurer la relation avec les usagers et les partenaires,
- Permettre le financement de la Collectivité.

Chaque mission est elle-même détaillée en programmes.

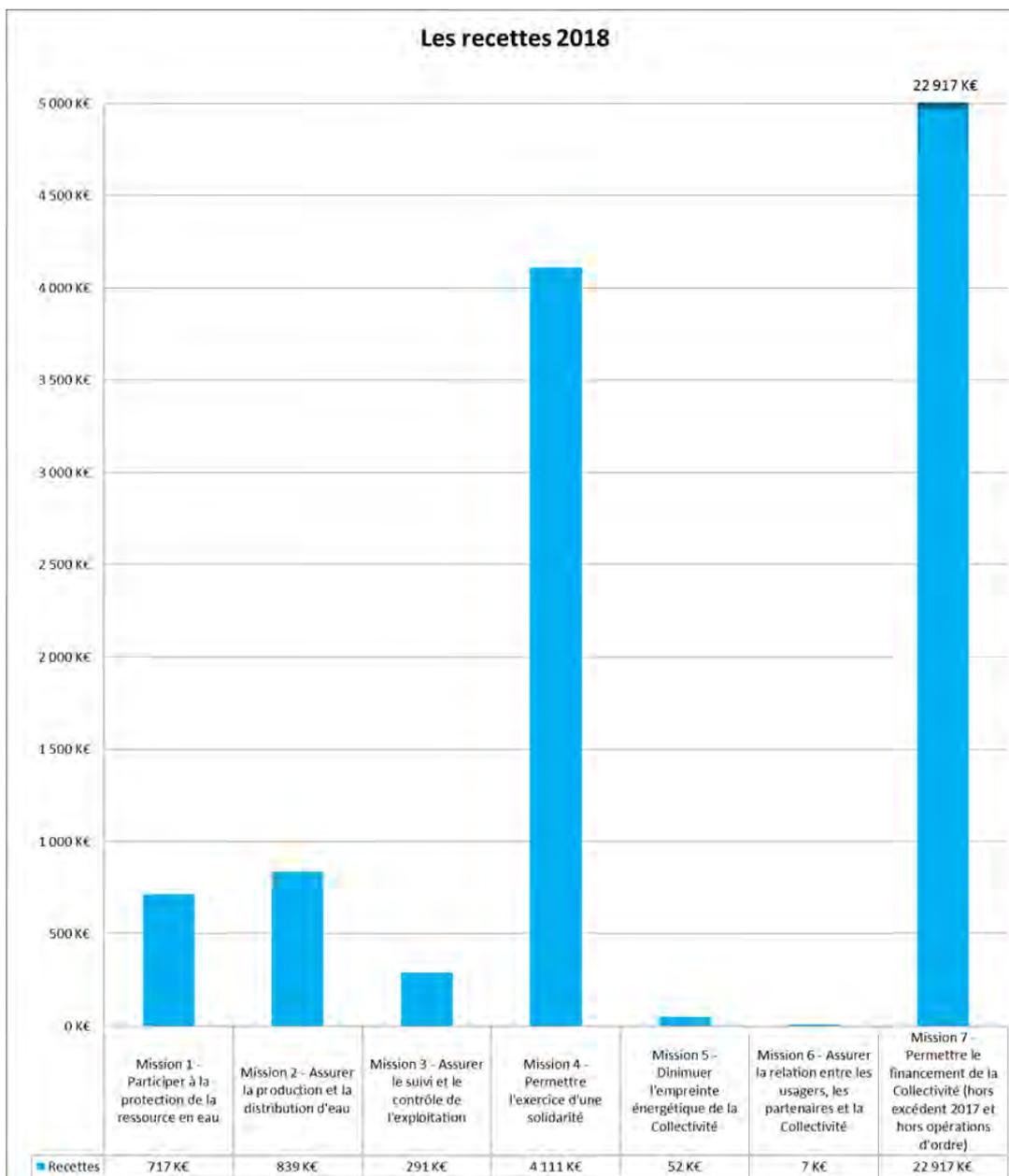
Les frais de personnel et de moyens généraux (mission 0) ont été répartis au sein des 7 missions par application du pourcentage de temps passé durant l'année 2018 par les agents de la Collectivité Eau du Bassin Rennais sur ces missions. Ce pourcentage est issu du suivi analytique du temps passé, par quart de journée, réalisé par chaque agent de la Collectivité tout au long de l'année (cf chapitre II-2-5).

X - 2 - 1 - Présentation synthétique du Compte administratif 2018 par mission (hors restes à réaliser)



Hormis les dépenses liées à l'exercice de la solidarité (Mission 4, principalement le reversement de la surtaxe du SMG 35), les dépenses d'exploitation sont réparties essentiellement sur le financement de la Collectivité (intérêts de la dette, Mission 7), la protection de la ressource (Mission 1) et le programme ECODO (Mission 2).

Les dépenses d'investissement se concentrent sur le financement de la Collectivité (remboursement du capital des emprunts, Mission 7) et la mission de production et de distribution (Mission 2).



Les principales recettes de la Collectivité sont issues de la part Collectivité du prix de l'eau et du remboursement par le SMG des annuités d'emprunts liés au schéma départemental d'alimentation en eau (Mission 7), hors les recettes liées à l'exercice de la solidarité (surtaxe du SMG 35 en recettes et en dépenses, en Mission 4).

X - 2 - 2 - Taux de réalisation par mission hors frais de personnel et moyens généraux

Section de fonctionnement

Missions	FONCTIONNEMENT					
	Budget 2018		Compte Administratif 2018			
	Dépenses	Recettes	Dépenses		Recettes	
			Montant	Exécution	Montat	Exécution
Mission 1 - Participer à la protection de la ressource en eau	1 520 335,00 €	1 000 299,58 €	784 652,57 €	52%	565 559,29 €	57%
Mission 2 - Assurer la production et la distribution d'eau	868 924,00 €	387 200,00 €	847 243,51 €	98%	119 931,14 €	31%
Mission 3 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation	150 000,00 €	276 335,00 €	140 830,20 €	94%	274 300,92 €	99%
Mission 4 - Permettre l'exercice d'une solidarité	4 728 908,00 €	4 373 675,00 €	4 467 031,22 €	94%	4 107 371,12 €	94%
Mission 5 - Diminuer l'empreinte énergétique de la Collectivité	10 000,00 €	- €	- €	0%	43 240,04 €	Non calculable
Mission 6 - Assurer la relation entre les usagers, les partenaires et la Collectivité	104 750,00 €	10 000,00 €	36 367,70 €	35%	- €	0%
TOTAL (hors mission 7)	7 382 917,00 €	6 047 509,58 €	6 276 125,20 €	85%	5 110 402,51 €	81%

En fonctionnement (hors la mission 7 correspondant au financement et aux opérations d'ordre de la Collectivité), le taux global de réalisation est de 85 % en dépenses et de 81 % en recettes. L'exécution 2018 est marquée par de très bons taux d'exécution vis-à-vis des dépenses pour les missions 2, 3 et 4. Pour la mission 1, le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement de 52 % s'explique par la nature des actions prévues dont la réalisation est fonction de la mobilisation des acteurs de terrain. Le faible taux d'exécution de 35 % en mission 6 est consécutif d'une reprogrammation dans le temps d'actions de communication : reports de la campagne de promotion de l'eau du robinet et de la refonte du site internet sur 2019.

Section d'investissement

	INVESTISSEMENT					
	Budget 2018		Compte Administratif 2018 (hors restes à réaliser 2018)			
	Dépenses	Recettes	Dépenses		Recettes	
			Montant	Exécution	Montat	Exécution
Mission 1 - Participer à la protection de la ressource en eau	591 988,00 €	446 176,90 €	327 304,41 €	55%	112 398,90 €	25%
Mission 2 - Assurer la production et la distribution d'eau	20 693 019,66 €	2 482 676,00 €	11 293 901,76 €	55%	677 155,98 €	27%
Mission 3 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation	- €	- €	- €		- €	
Mission 4 - Permettre l'exercice d'une solidarité	- €	- €	- €		- €	
Mission 5 - Diminuer l'empreinte énergétique de la Collectivité	2 407 656,88 €	- €	346 502,56 €	14%	5 400,00 €	Non calculable
Mission 6 - Assurer la relation entre les usagers, les partenaires et la Collectivité	- €	- €	- €		- €	
TOTAL (hors mission 7)	23 692 664,54 €	2 928 852,90 €	11 967 708,73 €	51%	794 954,88 €	27%

En investissement, le taux de réalisation des dépenses 2018 (hors la mission 7 correspondant au financement et aux opérations d'ordre de la Collectivité) est voisin des 100 % en comptabilisant les RAR, c'est-à-dire les engagements comptables pris (marchés et commandes signés) mais non encore facturés. Hors Restes À Réaliser (RAR : reports sur 2019), il est de 51 %. On peut retenir, sur le plan des dépenses, mission par mission :

- Mission 1 : le taux d'exécution est de 55 % ; des indemnisations des propriétaires et exploitants situés sur les périmètres de captages ont été réalisées comme prévu mais par contre, il y a eu un nombre limité d'opérations d'acquisitions foncières en 2018.
- Mission 2 : le taux d'exécution est de 55 % hors RAR. Toutefois, prenant en compte les RAR, le taux d'exécution est proche des 100 % et traduit la capacité de la Collectivité à mettre en œuvre les projets inscrits à sa programmation pluriannuelle d'investissement.
- Missions 3 et 4 : sans objet.
- Mission 5 : le taux faible de 14 % s'explique par des retards de facturation sur les travaux de modernisation de la centrale hydroélectrique de Rophémel. Incluant les RAR, la consommation des crédits ouverts en 2018 est aussi proche des 100 %.
- Mission 6 : sans objet.

X - 2 - 3 - Présentation détaillée du compte administratif 2018 par programme et mission (hors restes à réaliser)

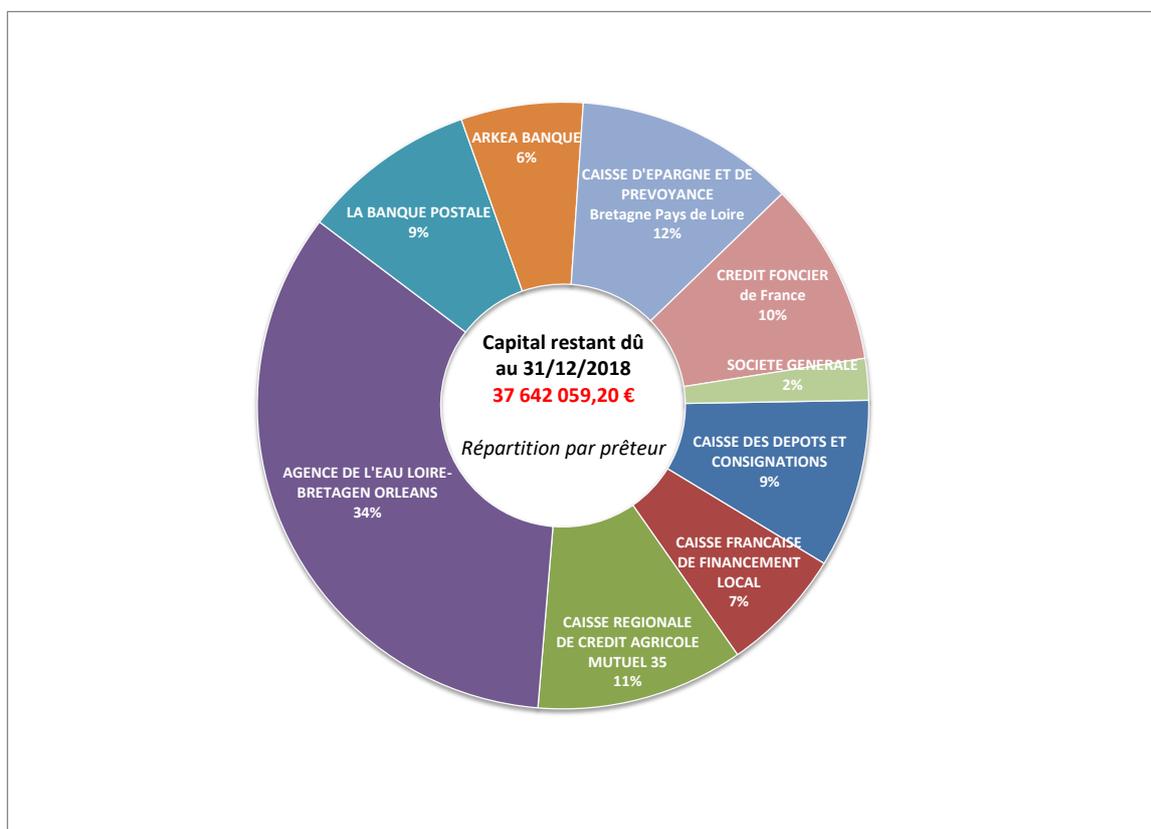
	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mission 1 - Participer à la protection de la ressource en eau	1 703 682,40 €	601 585,93 €	351 890,81 €	115 308,19 €
Mission 1.0 - Personnel et logistique	919 029,83 €	36 026,64 €	24 586,40 €	2 909,29 €
Mission 1.1 - Protéger les eaux des Drains du Coglais	22 964,55 €	61 245,56 €	- €	- €
Mission 1.2 - Protéger les eaux du Haut-Couesnon	120 733,64 €	114 794,51 €	- €	- €
Mission 1.3 - Protéger les eaux de la Haute-Rance	37 122,69 €	69 430,64 €	- €	- €
Mission 1.4 - Protéger les eaux de Chêze-Canut	67 574,20 €	65 615,08 €	- €	- €
Mission 1.5 - Protéger les eaux du Meu	- €	- €	- €	- €
Mission 1.6 - Participer aux Sdage et aux Sages	46 880,06 €	- €	- €	- €
Mission 1.7 - Instaurer et suivre les périmètres de protection captages	245 292,33 €	9 890,00 €	282 073,54 €	45 724,00 €
Mission 1.8 - Mettre en oeuvre une politique foncière sur les bassins versants	- €	2 569,28 €	45 230,87 €	66 674,90 €
Mission 1.9 - Mettre en place des actions d'exemplarités et des projets innovants	231 606,91 €	242 014,22 €	- €	- €
Mission 1.10 - Protéger les eaux sur le bassin versant de la Seiche	12 478,19 €	- €	- €	- €
Mission 2 - Assurer la production et la distribution d'eau	1 838 267,68 €	158 780,01 €	11 320 414,20 €	680 293,17 €
Mission 2.0 - Personnel et logistique	991 024,17 €	38 848,87 €	26 512,44 €	3 137,19 €
Mission 2.1 - Renforcer et améliorer les usines de production d'eau potable	4 427,00 €	- €	1 733 740,64 €	29 283,85 €
Mission 2.2 - Assurer le suivi, la surveillance et l'entretien des barrages	25 317,92 €	- €	1 086 258,59 €	51 489,87 €
Mission 2.3 - Transporter l'eau par adductions du lieu de production au lieu de consommation	35 599,78 €	14 024,00 €	1 097 718,54 €	68 063,75 €
Mission 2.4 - Mettre en place et améliorer les ouvrages de stockage	645,00 €	90 095,08 €	830 563,36 €	- €
Mission 2.5 - Pérenniser le patrimoine de distribution d'eau potable de la collectivité	132 363,26 €	- €	5 285 443,86 €	142 937,41 €
Mission 2.6 - Accompagner le développement du territoire	95 264,44 €	- €	1 037 062,66 €	201 984,04 €
Mission 2.7 - Réaliser des actions en faveur des économies d'eau	553 626,11 €	15 812,06 €	223 114,11 €	183 397,06 €
Mission 3 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation	532 391,27 €	289 650,40 €	10 475,26 €	1 239,53 €
Mission 3.0 - Personnel et logistique	391 561,07 €	15 349,48 €	10 475,26 €	1 239,53 €
Mission 3.1 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation du service de production	- €	- €	- €	- €
Mission 3.2 - Assurer le suivi et le contrôle de l'exploitation du service de distribution	140 830,20 €	178 034,95 €	- €	- €
Mission 3.3 - Assister les collectivités pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie	- €	96 265,97 €	- €	- €
Mission 4 - Permettre l'exercice d'une solidarité	4 552 249,01 €	4 110 711,72 €	2 279,79 €	269,77 €
Mission 4.0 - Personnel et logistique	85 217,79 €	3 340,60 €	2 279,79 €	269,77 €
Mission 4.1 - Participer à la coopération internationale dans le domaine de l'eau	63 357,00 €	- €	- €	- €
Mission 4.2 - Mettre en oeuvre une tarification harmonisée, progressive et sociale de l'eau	333 796,96 €	37 493,86 €	- €	- €
Mission 4.3 - Etre partie prenante du SMG 35 (surtaxe)	4 069 877,26 €	4 069 877,26 €	- €	- €
Mission 5 - Diminuer l'empreinte énergétique de la Collectivité	76 402,16 €	46 235,06 €	348 546,51 €	5 641,86 €
Mission 5.0 - Personnel et logistique	76 402,16 €	2 995,02 €	2 043,95 €	241,86 €
Mission 5.1 - Améliorer le gestion de la ressource par la modélisation du système de production	- €	- €	- €	- €
Mission 5.2 - Développer la production hydroélectrique	- €	- €	346 502,56 €	5 400,00 €
Mission 5.3 - Développer la production d'énergie solaire	- €	43 240,04 €	- €	- €
Mission 5.4 - Inciter au développement d'autres projets de production d'énergie durable	- €	- €	- €	- €
Mission 6 - Assurer la relation entre les usagers, les partenaires et la Collectivité	205 334,02 €	6 623,61 €	4 520,29 €	534,88 €
Mission 6.0 - Personnel et logistique	168 966,32 €	6 623,61 €	4 520,29 €	534,88 €
Mission 6.1 - Communiquer vers les partenaires et les usagers	1 973,27 €	- €	- €	- €
Mission 6.2 - Participer à des actions de recherche-dévt, de formations et d'échanges entre collectivités	24 668,13 €	- €	- €	- €
Mission 6.3 - Elaborer les rapports annuels	9 226,30 €	- €	- €	- €
Mission 6.4 - Faire participer les usagers (CCSPL)	500,00 €	- €	- €	- €
Mission 7 - Permettre le financement de la Collectivité	2 892 421,69 €	28 810 712,02 €	11 019 489,26 €	25 712 228,52 €
Mission 7.0 - Personnel et logistique	14 692,72 €	575,97 €	393,07 €	46,51 €
Mission 7.1 - Surtaxe de la Collectivité	- €	13 081 790,64 €	- €	- €
Mission 7.2 - Emprunts	467 312,19 €	389 402,78 €	2 628 329,54 €	9 444 824,85 €
Mission 7.2 - Autres financements (reports et divers)	14 928,91 €	14 960 272,62 €	8 011 768,70 €	13 871 541,35 €
Mission 7.3 - Opérations d'ordre	2 395 487,87 €	378 670,01 €	378 997,95 €	2 395 815,81 €
TOTAL	11 800 748,23 €	34 024 298,75 €	23 057 616,12 €	26 515 515,92 €

X – 3 – Zoom sur la dette

Le montant total de capital d'emprunt restant à rembourser par la Collectivité au 31 décembre 2018 est de 37,6 millions d'euros. 73 % du capital d'emprunt restant dû ont été contractés au titre des investissements de production réalisés dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau. À ce titre, ils seront remboursés à la Collectivité par le SMG 35 au rythme du paiement des annuités d'emprunts, intérêts compris. La dette de la Collectivité à rembourser par ses propres ressources n'est donc que de 10 millions d'euros.

Il est également précisé que la dette vis-à-vis de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne constitue une avance remboursable sans intérêt.

La dette de la Collectivité est bien répartie entre différents prêteurs publics et privés et présente une diversité de types de taux correcte.



La durée d'extinction de la dette totale de la Collectivité (Indicateur de performance P153.2) est de 4,6 ans. Elle correspond à la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

X - 4 - Subventions versées aux associations, collectivités ou autres tiers

La Collectivité Eau du Bassin Rennais a attribué des subventions de fonctionnement ou d'équipement à des associations, des collectivités ou des tiers. Ses subventions s'inscrivent notamment dans le cadre de programmes d'aide : la solidarité internationale (Loi Oudin), le fonds ECODO ou encore le Chèque Eau.

Par ailleurs, des subventions sont aussi versées à des organismes menant des actions complémentaires à celles de la Collectivité.

Le tableau qui suit détaille les différentes subventions versées en 2018.

Bénéficiaires de la subvention	Objet	Montant versé
	Loi Oudin	62 733,00 €
Association AECIN (ASSO ECH CULT IV NIGER)	C18-050 - Subvention loi OUDIN	4 000,00 €
Association BURKINA 35	C18-055 - Subvention loi OUDIN	4 200,00 €
Association HAMAP HUMANITAIRE	C-17-001_CONVENTION PARTENARIALE BEITUNIA	15 233,00 €
Association HAMAP HUMANITAIRE	C-17-001_Convention_HAMAP - Reversement SGAR	11 800,00 €
Association L ORME	C18-053 - Subvention loi OUDIN	9 000,00 €
Association MOPTI ILLE ET VILAINE	C18-064 - Subvention loi OUDIN	5 000,00 €
Association SOLIDARITE BRETAGNE CAMBODGE	C18-052 - Subvention loi OUDIN	8 500,00 €
Association TERIA	C18-051 - Subvention loi OUDIN	5 000,00 €
	Fonds ECODO	71 857,77 €
ARCHIPEL HABITAT	C17-078-INDIVIDUALISATION - 14/20 rue du Dr Quentin	8 707,43 €
ARCHIPEL HABITAT	C17-083 - INDIVIDUALISATION - 117 à 131 rue de Dinan	7 654,09 €
COMMUNE DE CESSON SEVIGNE	Delib16-043_Fonds ECODO - Renovation piscine Cesson Sevigne	1 200,00 €
COMMUNE DE LE RHEU	C17-084 - subvention fonds ecodo - cuve enterrée	15 236,08 €
COMMUNE DE LE RHEU	C18-034 - FONDS ECODO - équipements de niveau 2 sur plusieurs bâtiments	5 491,50 €
COMMUNE DE MORDELLES	C18-037- fonds ECODO - désherbeuse Mordelles	6 321,82 €
Commune de Pont-Péan	C18-103 - FONDS ECODO - toilettes sèches	10 950,40 €
Commune de Saint-Gilles	C17-087 - subvention fonds ecodo - sanitaires école maternelle	722,40 €
DLJ Gestion	C17-061 - INDIVIDUALISATION - 8, rue François Duine - Rennes	1 581,55 €
DOMEOS	C17-064 - INDIVIDUALISATION - Villa Guerinais	2 848,09 €
DOMEOS	C17-053 - INDIVIDUALISATION - 15bis rue Poullain du Parc	2 150,95 €
Etablissement SYNDICAT DE COPROPRIETE	C17-024-INDIVIDUALISATION-7, rue leconte de Lisle	2 129,46 €
FONCIA ROUAULT	C17-088 - INDIVIDUALISATION - 126, boulevard de Vitré	2 575,03 €
SA PEUGEOT CITROEN	C17-085 - subvention fonds ECODO - vestiaires La Janais	1 350,70 €
Syndic Copropriété Le Poulennec	C18-071 - subvention fonds ecodo - individualisation des compteurs d'eau	772,51 €
SYNDIC DE COPROPRIETE HAMEAU DES SANTOLINES	C17-002 - INDIVIDUALISATION - 1 à 14 square Constant Marguerite	555,60 €
UGECAM BRPL	C18-105 - FONDS ECODO - matériel ecodo	1 610,16 €
	Protection de la ressources	25 305,00 €
Association MCE	MCE Défi territoire sans pesticides	6 500,00 €
Association REEPF	Caravane main verte	4 805,00 €
Association REEPF	Sensibilisation scolaires Haut-Couesnon	7 000,00 €
Association ASPN sentiers patrimoine et nature	Subvention de fonctionnement	2 000,00 €
Association CETA 35	Subvention de fonctionnement	5 000,00 €
	Tarifification sociale de l'eau	331 275,00 €
Bénéficiaires CMUC (données anonymisées - 82 bénéficiaires)	Cheque Eau - Paiement Direct	2 460,00 €
ARCHIPEL HABITAT	Chèque Eau - Remboursement des déductions bailleur	17 070,00 €
OPHLM NEOTOA	Chèque Eau - Remboursement des déductions bailleur	7 485,00 €
SA HLM AIGUILLON CONSTRUCTION	Chèque Eau - Remboursement des déductions bailleur	3 570,00 €
SAS SAUR	Chèque Eau - Remboursement des déductions fermier	10 395,00 €
Société SPL EAU DU BASSIN RENNAIS	Chèque Eau - Remboursement des déductions fermier	59 370,00 €
SCP UP	Cheque Eau - Chèques Eau Papier	230 925,00 €
	Terres de Sources	23 250,00 €
AGROBIO 35	Défi famille 4	10 000,00 €
Association GRENOUILLE A GRANDE BOUCHE	Subvention de fonctionnement	2 500,00 €
Association NORMANDE 35	Subvention de fonctionnement	10 000,00 €
Etablissement CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE	Valorisation du bois de bocage	750,00 €
	Divers	15 152,95 €
Association CASDEC	Subvention de fonctionnement	7 868,02 €
Association LA NATURE EN VILLE	Subvention de fonctionnement	500,00 €
Etablissement CCAS Rennes	Subvention pour les Jardins de la Poterie	6 784,93 €
	TOTAL	529 573,72 €

X – 5 – Programme pluriannuel d'investissement

En décembre 2017, parallèlement à son débat d'orientations budgétaires, le Comité de la Collectivité Eau du Bassin Rennais s'est vu présenter le programme pluriannuel d'investissement 2018-2022.

Le programme présente un montant prévisionnel de dépenses de 74,7 millions d'euros sur 5 ans.

Les principales opérations de travaux de ce programme pluriannuel sont les suivantes :

Pour la protection de ressources en eau :

- L'acquisition de terrains sur les périmètres de protection des captages ;
- Les travaux et indemnités dans le cadre de la mise en œuvre des périmètres de protection de Pavais-Fénicat-Marionnais et des Bougrières.

Pour la production d'eau potable :

- La restructuration des usines de Villejean (Rennes) et de Rophémel (Plouasne) ;
- La réhabilitation de 9 réservoirs ;
- La réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Rophémel ;
- Le renouvellement de la conduite entre l'usine de Lillion et Mordelles ;

Pour la distribution d'eau potable :

- Le renouvellement de réseaux de distribution devant atteindre in fine 46 km par an ;
- La réalisation de travaux dans le cadre du programme d'économies d'eau pour réduire les pertes en eau du réseau.

	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL HT 2018-2022	
	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Dépenses	Recettes
PRODUCTION							
Opérations sur les barrages	2 536 084,05 €	588 689,75 €	30 000,00 €	300 000,00 €	520 000,00 €	3 974 773,80 €	- €
Opérations sur les réservoirs	549 762,50 €	1 375 427,50 €	1 627 457,50 €	1 325 000,00 €	1 430 000,00 €	6 307 647,50 €	- €
Opérations sur les usines de traitement	2 204 832,00 €	2 433 250,00 €	10 404 000,00 €	3 150 000,00 €	622 000,00 €	18 814 082,00 €	186 000,00 €
Opérations sur les adductions	1 232 850,00 €	2 252 000,00 €	270 500,00 €	70 000,00 €	1 355 400,00 €	5 180 750,00 €	660 000,00 €
Opérations sur les stations de pompage et divers	47 000,00 €		160 000,00 €	300 000,00 €	250 000,00 €	757 000,00 €	- €
Total PRODUCTION	6 570 528,55 €	6 649 367,25 €	12 491 957,50 €	5 145 000,00 €	4 177 400,00 €	35 034 253,30 €	846 000,00 €
DISTRIBUTION							
ECODO	335 000,00 €					335 000,00 €	220 000,00 €
Secteur RENNES	264 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	1 064 000,00 €	- €
Travaux de renouvellement	6 887 500,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	6 000 000,00 €	30 887 500,00 €	- €
Schéma de desserte	25 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	4 025 000,00 €	- €
Extensions à la demande des tiers	1 120 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	1 320 000,00 €	- €
Total DISTRIBUTION	8 631 500,00 €	7 250 000,00 €	37 631 500,00 €	220 000,00 €			
PROTECTION							
TRAVAUX PPC	348 952,00 €	150 000,00 €				665 000,00 €	15 000,00 €
AQUISITIONS PPC	225 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	50 000,00 €	- €
BOISEMENTS	50 000,00 €					415 000,00 €	370 320,00 €
INDEMNISATIONS PPC	415 000,00 €					1 628 952,00 €	401 320,00 €
Total PROTECTION	1 038 952,00 €	260 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €	1 628 952,00 €	- €
TRANSVERSAL							
FRAIS GENERAUX	263 000,00 €	40 000,00 €	108 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	471 000,00 €	100 000,00 €
Total TRANSVERSAL	263 000,00 €	40 000,00 €	108 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €	471 000,00 €	100 000,00 €
Total général	16 503 980,55 €	14 199 367,25 €	19 959 957,50 €	12 525 000,00 €	11 577 400,00 €	74 765 705,30 €	1 567 320,00 €

Le montant des subventions attendues pour la réalisation de ce programme pour la période 2018-2022 s'élève à environ 1,5 millions d'euros, hors remboursement des emprunts par le SMG 35 (cf. chapitre X-3).

X – 6 – Ratios financiers obligatoires

Par application des articles L2313-1 et R2313-1 du CGCT, la Collectivité a pour obligation de fournir des données synthétiques sur la situation financière sous forme de ratios à calculer lors de l'établissement du compte administratif.

Sur la base d'une population au 1^{er} janvier 2018 de 492 768 habitants, ces ratios financiers obligatoires sont les suivants :

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en euros par habitant	19,09 €
Produit des impositions directes en euros par habitant	Non concerné
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) en euros par habitant	37,78 €
Dépenses d'équipement brut en euros par habitant	39,37 €
Encours de dette en euros par habitant	76,39 € dont 73 % couverts par le SMG 35
DGF en euros par habitant	Non concerné
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,22
Pression fiscale globale	Non concerné
(DRF + remboursement de la dette en capital) / RRF	0,65
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	1,04
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	2,02

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des indicateurs réglementaires des services d'eau potable

Annexe 2 : Liste des élus membres du Comité Syndical de la Collectivité Eau du Bassin Rennais
au 22 mai 2019

Annexe 3 : Suivi de la qualité de l'eau en 2018

Annexe 4 : Aire d'alimentation des captages du Bassin Rennais

Annexe 5 : Schéma de l'alimentation en eau potable du Bassin Rennais

Annexe 6 : Synthèse du potentiel des ressources du Bassin Rennais et des capacités de traitement
des usines de production

Annexe 7 : Détail des capacités de stockage de la Collectivité Eau du Bassin Rennais

Annexe 8 : Tarifs 2018 des ventes d'eau en gros

Annexe 9 : Tableau détaillé des composantes du prix de l'eau

Annexe 10 : Revue de presse 2018

Annexe 11 : Note d'information de l'Agence de l'Eau

Tableau récapitulatif des indicateurs réglementaires des services d'eau potable



ANNEXE 1

Thème	Type	Code	Libellé	N° page RPQS 2018
Abonnés	Indicateur descriptif	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	70
Abonnés	Indicateur descriptif	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	109
Abonnés	Indicateur descriptif	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	93
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	85
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	85
Réseau	Indicateur de performance	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91
Réseau	Indicateur de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution	88
Réseau	Indicateur de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	90
Réseau	Indicateur de performance	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	90
Réseau	Indicateur de performance	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	98
Qualité de l'eau	Indicateur de performance	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	26
Gestion financière	Indicateur de performance	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	94
Abonnés	Indicateur de performance	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	92
Abonnés	Indicateur de performance	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	93
Gestion financière	Indicateur de performance	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	138
Gestion financière	Indicateur de performance	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	95
Abonnés	Indicateur de performance	P155.1	Taux de réclamations	94



**Liste des élus membres du Comité Syndical
de la Collectivité Eau du Bassin Rennais
au 22 mai 2019**



ANNEXE 2

	Communes	Élus	
		Collectivité Eau du Bassin Rennais	
		Titulaires	Suppléants
BREAL-SOUS-MONTFORT	BREAL-SOUS-MONTFORT	M. Xavier HEBERLE	M. Bernard ETHORE
GUICHEN-PONT REAN	GUICHEN-PONT REAN	Mme Catherine HALLIER	M. Christian BALLARD
GOVEN	GOVEN	M. Loïc HERVOIR	M. Yannick TRINQUART
LA MEZIERE	LA MEZIERE	M. Pascal GORIAUX	M. Régis MAZEAU
MELESSE	MELESSE	Mme Marie-Edith MACE	Mme Sophie LE DREAN QUENEC'H DU
MONTREUIL-LE-GAST	MONTREUIL-LE-GAST	M. Jean-Yves BILLON	M. Jean-Luc DUGUE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-MEEN MONTAUBAN	IRODOUER	Mme Valérie GUINARD	M. Yves LESVIER
	SAINT-PERN	Mme Mireille LEVACHER	M. Jean-Jacques ROUAULT
MONTFORT COMMUNAUTE	BEDEE	M. Jean RONSIN	M. David PIPLIN
	BRETEIL	M. Philippe BRIAND	M. David BOUILLE
	LA NOUAYE	M. Loïc JOUAN	M. Julien MENU
	PLEUMELEUC	Mme Marie-Noëlle GUILLEMOIS	M. Michel MASSE
	TALENSAC	M. Philippe GUERIN	M. Yves TERTRAIS
RENNES METROPOLE	ACIGNE	M. Frédéric REICHERT	Mme Marie BABEL
	BECHEREL	Mme Mélina PARMENTIER	Mme Delphine BOUSSEAU
	BETTON	Mme Laurence BESSERVE	M. Loïc ALLIAUME
	BOURGBARRE	M. Éric GERARD	M. Jean-Louis PEGOURIE
	BRECE	M. Philippe BOINET	Mme Véronique NEVEUX
	BRUZ	M. Denis MOREL	M. Emmanuel FOULON
	CESSON-SEVIGNE	M. Patrick PLEIGNET	M. Yannick GABORIEAU
	CHANTEPIE	M. Jean-Yves GOMMELET	M. René ROUSSEL
	CHARTRES-DE-BRETAGNE	M. Philippe BONNIN	Mme Dina JOALLAND
	CHAVAGNE	M. Cyril GUERILLOT	M. Marc CHARTIER
	CHEVAIGNE	M. Guillaume RIDARD	M. Louis LAURET
	CINTRE	M. Maurice FOURAGE	Mme Monique DELABUIS
	CLAYES	Mme Laurence GUEGUEN	M. Ronan LE GARREC
	CORPS-NUDS	M. Jean-Michel DESMONS	M. Jean-Yves DUCLOS
	GEVEZE	M. Guy RIO	M. Claude DUBLANEAU
	LAILLE	M. Pascal HERVE	Mme Françoise LOUAPRE
	LA CHAPELLE-CHAUSSEE	M. Pascal PINAULT	M. Michel MOUCHOUX-REBILLARD



ANNEXE 2

	Communes	Élus	
		Collectivité Eau du Bassin Rennais	
		Titulaires	Suppléants
RENNES METROPOLE	LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ	M. Aymeric AUROUSSEAU	M. Marc ESLAN
	LA CHAPELLE-THOUARAUULT	M. Gérard BAUDAIS	M. Patrick MORRE
	LANGAN	M. Jean René DENOUAL	M. Claude GUINARD
	LE RHEU	M. Luc MANGELINCK	M. André LATREILLE
	LE VERGER	M. Jean LION	Mme Florence TOQUE
	L'HERMITAGE	Mme Nathalie JOUET	Mme Martine FAUDE
	MINIAC-SOUS-BECHEREL	M. Dominique GOUAILLER	M. Alain DELAHAYE
	MONTGERMONT	M. Laurent PRIZE	M. Bernard VALTON
	MORDELLES	Mme Armelle BASCK	M. Michel BERTHELOT
	NOUVOITOU	M. Philippe LEBORGNE	M. André BROSSAULT
	NOYAL-CHATILLON SUR SEICHE	M. Rodolphe BELLANGER	M. Alain BOURSSAULT
	ORGERES	M. Gilles NAHUET	Mme Françoise DEVIGNE
	PACE	M. Jacques FOLSCHWEILLER	M. Jacques AUBERT
	PARTHENAY-DE-BRETAGNE	M. Didier DAUCE	M. Alain FROGER
	PONT-PEAN	M. Michel DEMOLDER	M. Yannick CAIRON
	RENNES	M. Yannick NADESAN	M. Sébastien SEMERIL
		M. Marc HERVE	M. Daniel GUILLOTIN
		M. Yves PELLE	M. Gurval GUIGUEN
		M. Jean-François BESNARD	Mme Charlotte MARCHANDISE-FRANQUET
		M. Laurent HAMON	M. Matthieu THEURIER
		Mme Valérie FAUCHEUX	Mme Jocelyne BOUGEARD
	ROMILLE	M. Armel LEMETAYER	M. Ludovic EPAILLARD
	SAINT-ARMEL	M. André ETIENNOUL	M. Patrick PLAYS
	SAINT-ERBLON	M. Hervé LETORT	M. Christophe LEPINE
	SAINT-GILLES	M. Raymond COZ	M. Claude GAULTIER
	SAINT-GREGOIRE	M. Alain LEHAGRE	M. Philippe CHUBERRE
	SAINT-JACQUES DE LA LANDE	M. Fernand ETIEMBLE	M. Daniel SALMON
	SAINT-SULPICE LA FORET	M. Didier DUPERRIN	M. Yann HUAUME
	THORIGNE-FOUILLARD	M. Jean-Yves LEFEUVRE	Mme Pricilla VALLEE
	VERN-SUR-SEICHE	M. Nicolas DELEUME	Mme Justine SAVATTE
VEZIN-LE-COQUET	Mme Isabelle BARBIER	M. Armel MOR	

